HAL open science

Archéogéographique du bassin versant du Haut Val Suzon

Jean-Louis Maigrot

▶ To cite this version:

Jean-Louis Maigrot. Archéogéographique du bassin versant du Haut Val Suzon. 2022. hal-03701368

HAL Id: hal-03701368

https://u-bourgogne.hal.science/hal-03701368

Preprint submitted on 24 Jun 2022

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Distributed under a Creative Commons Attribution 4.0 International License

Archéogéographie du bassin versant du Haut Val Suzon

Maigrot Jean Louis

Juin 2022

UMR ARTEHIS U-Bourgogne

Entre 2003 et 2020, les Bois de Cestres (St Martin-du- Mont) puis le Haut Val Suzon ont fait l'objet d'une enquête archéologique pluridisciplinaire. 26 sites y ont été découverts, dont un en bois de Cestres, a fait l'objet d'une fouilles exhaustive. Initiée par Jean Louis Maigrot en 2003-2004, l'enquête a été reprise et conduite par Patrice Beck, professeur d'archéologie et d'histoire médiévale, aidé de Frank Faucher ingénieur au Service Régional de l'Archéologie à Dijon. Cette enquête a débouché sur deux publications aux éditions Mergoil :

Beck P., Faucher F., Maigrot JL., (Sous la direction de) 2018. Elevage et Forêt sur la Montagne Dijonnaise à la fin du Moyen-âge. Deux établissements forestiers d'éleveurs en Terre de Saint-Seine Saint-Martin-du-Mont (Côte d'Or). 284 p. ISBN : 978-2-35518-072-9.

Beck C., Beck P., Faucher F., Maigrot JL. (Sous la direction de). 2022. Des moutons et de l'or : 13 habitats d'éleveurs du XIVe siècle dans les forêts de la Montagne dijonnaise. Saint-Martin-du-Mont, Saint-Seine l'Abbaye, Val-Suzon, Pasques (Côte d'Or - Bourgogne).326 p., nb. ill. (ISBN : 978-2-35518-123-8).

En parallèle, une étude archéogéographique a été réalisée. Celle-ci a été initiée par la question des arrières effets sur le milieu des activités humaines anciennes, et ici, sur la structuration du territoire et les dynamiques de peuplement et d'occupation des sols sur la longue durée. En 2018, un premier document de travail essentiellement méthodologique a été mis en ligne : Maigrot JL. 2018. Archéogéographie du Haut Val Suzon : 1er partie Sources et méthodes. Fabrique du paysage. 58 pages. Document de travail. https://hal-univ-bourgogne.archives-ouvertes.fr/hal-01893583.

L'étude des arrières effets a été étendue au sol (JL Dupouey , INRA et E. Dambrine Université de Savoie) et à la végétation (JM. Royer et B. Didier).

L'étude archéogéographique ci-après fait suite au document de travail de 2018 et n'aborde pas ces deux derniers aspects.

Nos remerciements vont à Serge Février qui a assuré la relecture minutieuse du document.

Archéogéographique du bassin-versant du Haut Val Suzon.
Maigrot Jean-Louis 2022

Exposé des motifs.

A une vingtaine de kilomètres au nord-ouest de Dijon, de part et d'autre du cours du Suzon en amont du village éponyme, s'étendent environ 4000 hectares de forêt aux marges des finages de Saint-Martin-du-Mont, Saint-Seine-l'Abbaye, Val-Suzon, Panges et Pasques. Entre 2003 et 2019, une enquête pluridisciplinaire[1] y découvrait ou redécouvrait pas moins de 26 sites désertés, allant de l'Antiquité au bas Moyen-Âge. Au nord, sur Saint Martin du Mont, seuls deux sites désertés ont été découverts : celui des bois de Cestres qui a fait l'objet d'une enquête exhaustive entre 2003 et 2011[2], et un second, pas très éloigné, à l'extrémité est du finage de Saint Martin, qui a bénéficié en 2013 d'un sondage. Mais, de façon remarquable, c'est la partie sud du Val Suzon, en particulier le bois de Pasques, qui en rassemble la plupart. Dans cet espace réduit on relève deux sites antiques, deux du Haut Moyen-âge, un des XIe-XIIe siècle et deux du XIIIe siècle dont un détruit récemment et un toujours actif mais déplacé au cours des Temps Modernes. A ceux-ci s'ajoutent sept habitats établis, occupés et désertés au cours du XIVe siècle. Deux seulement ont été repérés dans la documentation écrite et les autres restent inconnus des archives.

Nous ignorons si ces établissements du XIVe siècle des Bois de Pasques voués à l'élevage ovin, fonctionnaient en même temps. Si l'un des sites antiques n'a fait l'objet que d'une prospection et d'un ramassage de surface, onze autres sites ont été explorés entre 2014 et 2019 par sondages afin d'assurer leur datation et leur fonction d'habitat pastoral au moins saisonnier sinon permanent. Deux questions se posent :

- Comment le territoire du Haut Val Suzon a t'il été impacté par ces occupations anciennes maintenant disparues, et quelles empreintes (arrière-effets) cela a-t-il laissé ?
- Comment s'insèrent les habitats désertés dans la dynamique du système de peuplement du Haut Val Suzon ?

[1] Sous la direction de Patrice Beck, Professeur honoraire des Universités.

[2] Beck P., Faucher F., Maigrot JL., (Sous la direction de) 2018. Elevage et Forêt sur la Montagne Dijonnaise à la fin du Moyen-âge. Deux établissements forestiers d'éleveurs en Terre de Saint-Seine Saint-Martin-du-Mont

[2] Beck P., Faucher F., Maigrot JL., (Sous la direction de) 2018. Elevage et Forêt sur la Montagne Dijonnaise à la fin du Moyen-âge. Deux établissements forestiers d'éleveurs en Terre de Saint-Seine Saint-Martin-du-Mont (Côte d'Or). 284 p. ISBN : 978-2-35518-072-9.

Table des Matières	Page
1. La fenêtre d'étude.	5
2. L'analyse spatiale.	10
2.1. Concepts et notions..	10
2.2. Les objets géographiques	12
2.2.1. Le Réseau viaire	12
2.2.2. Le Parcellaire	15
3. Constitution d'une base de données géoréférencée.	16
3.1. Les documents utilisés.	16
3.2. Architecture de la base de données sous le Système d'Information Géographique (SIG) ArcMap 10.0.	17
3.3. Construction des cartes compilées.	19
3.4. Les cartes construites et leurs données géographiques attribuées.	19
3.4.1. La voirie	19
3.4.2. Restitution du plan parcellaire napoléonien à l'échelle du Haut Val Suzon	23
3.4.3. Cartes du relevé des « anomalies	27
Les formes Linéaires. Les formes surfaciques.	28 32
4. Le contexte édaphique général.	38
4.1. Les sols	38
4.2. L'eau dans le Haut val Suzon	43
5. Structures et flux.	47
5.1. Les liaisons entre habitats à la fin de l'ancien régime, reflet des époques antérieures.	47
5.2. A l'échelle du bassin versant : Le Suzon un élément structurant géographiquement central.	51
5.3. Les formes du Paysage : Analyse morphologique.	53
5.3.1. L'espace polarisé.	53
A l'échelle du finage : La voirie rayonnante. A l'échelle du Bassin Versant, le Moulin du Val Courbe. A l'échelle du Bassin Versant, un changement de polarité.	53 56 61
5.3.2. L'espace Quadrillé.	61
5.3.3. Hybridation des chemins rayonnants et quadrillés	64
5.3.4. L'espace planifié.	65
5.3.5. Hybridation des parcellaires avec le milieu physique : buttes (Tasselots) et paléochenaux, vallées.	66
Les Corridors parcellaires Les « Tasselots » (butte-Témoin), Les parcellaire de pentes et de vallées.	66 67 68
6. Des espaces différenciés.	70
6.1. Entre forêt et Ager des espaces mouvants: Clairières et Saltus.	70
6. 1. 1. Descriptions des clairières	71
6. 1. 2. Les marges, le saltus.	77
6.2. Les bois du Haut Val Suzon.	80
6.2.1. L'accès aux bois.	80
6.2.2. Les « chaumots ».	88
Les Chaumots : définition.	88

Géographie des chaumots	91
6.2.3. A l'échelle du massif forestier : des groupes parcellaires en Bois de Pasques ?	99
7. Les sites désertés du bas Moyen-âge dans l'organisation du territoire du haut Val Suzon.	105
8. Quelles relations entre chaumots, murets-levées, les sites désertés et les villages actuels ?	121
9. Dynamique spatiale, des espaces différenciés par l'histoire.	127
9.1. Le cadre morphologique et toponymique.	127
9.2. Avant l'époque médiévale.	129
9.3. Epoque médiévale.	130
9.4. Epoque moderne et subactuelle.	133
9.4.1. Construction d'un muret d'entourage du bois.	134
9.4.2. Installation d'une rente.	134
9.4.3. La tuilerie de Panges.	136
9.4.4. Transformation ponctuelle de la Voirie.	137
10. Conclusion	139

1. La fenêtre d'étude.

Nous avons ouvert une fenêtre d'étude d'une superficie d'environ 8614 hectares, correspondant, en amont de la commune de Val-Suzon, au bassin versant du Haut Val Suzon. Cette fenêtre inclut deux finages entiers, Panges, Pasques, et 7 autres pour partie, Val Suzon, Francheville, Saint-Martin-du-Mont, Presnois, Trouhaut, Blaisy-Haut pour le finage de Fontaine Merle (ou Mielle), et au sud une petite partie d'Ancey (tableau et fig. 1).

Le choix des limites de la fenêtre d'étude résulte de la combinaison d'éléments géomorphologiques (lignes de crête, de partage des eaux) et historiques (limites administratives actuelles ou anciennes, grands tracés pérennes de circulation).

Tableau 1. Emprise cadastrale de la zone d'étude

Commune	Hectares	Section cadastrale	Année de publication du cadastre
Saint martin du Mont Est	3825	12 sections : A ; B ; C ; D ; E ; F ; G ; H ; J ; K ; L ; M ;	1813
Pasques en entier	2044	6 Sections : A ; B ; C ; D ; E ; F.	1812
Panges en entier	603	4 Sections : A ; B ; C ; D.	1815
Trouhaut	262	1 Section : C	1813
Blaisy Haut	32	1 Section : C1	1829
Val Suzon Plain d'Ahuy	330	1 section : H	1812
Prairay Francheville	321	3 Sections : C ; H ; I2.	1813
Francheville.	624	2 Sections : D ; E.	1813
Presnois Bois de Pranges	146	1 Section : A.	1812
Val Suzon Section B; G,	410	2 Sections : B ; G.	1812
Ancey : "Le Bas des Commes"	17	1 section : A	1829
Total	8614	34 sections	

Figure 1. La fenêtre d'étude.
Limite administrative actuelle comportant les superficies cadastrales par communes concernées (hectares) et le cadre morphologique : en rouge, la limite du bassin versant.

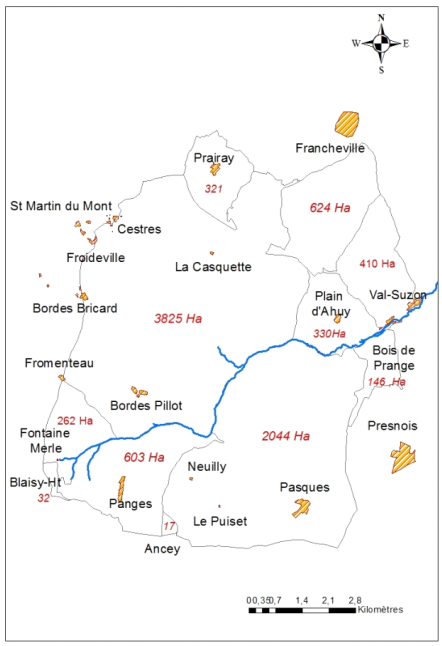

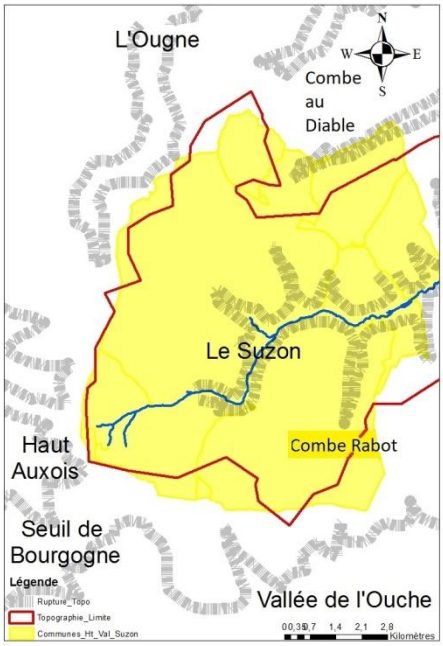

A l'ouest, la D16, qui a succédé à un tracé antique, se poursuit au-delà de Cestres par le chemin de Cinq-Fonds, offre une limite commode à la fenêtre d'étude. Il s'agit d'une ligne de crête entre les bassins de l'Ougne (la Seine) et du Suzon (la Saône), et aussi une limite cadastrale s'appuyant sur un tracé antique : itinéraire Val de Saône-Vallée de l'Ouche par les carrefours de Cestres et Fromenteau (Fig. 2). On remarquera la concordance entre les limites du bassin versant, des finages, et à l'ouest avec la voirie antique.

Figure 2. Etroitesse du seuil de Bourgogne entre Panges et Trouhaut

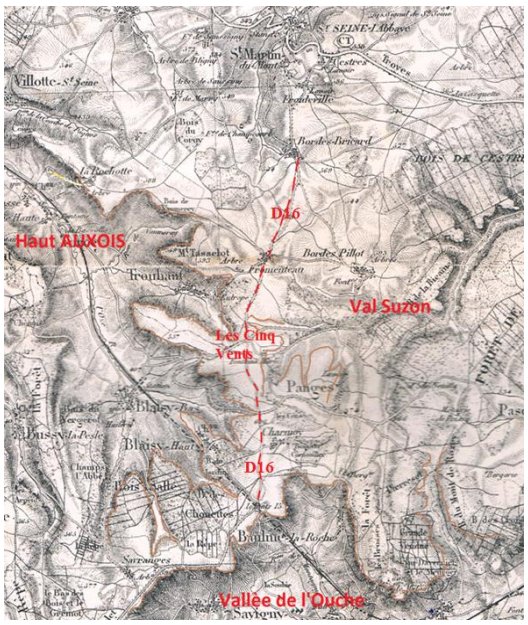

Etroitesse du seuil de Bourgogne entre Panges et Trouhaut au lieu dit « Les Cinq Vents ». La D16 qui fait limite suit la ligne de crête. Le seuil est contrôlé par le château de Blaisy Haut.
(Extrait de la Carte d'Etat Major au 1:40 000e Feuille Dijon SO N° 112, levée en 1844. (Site Géoportail).

Image Google Earth « Les Cinq vents ».

A l'est, le grand chemin Val Suzon-Francheville orienté nord-sud (fig. 3), et dans sa quasi-continuité, depuis Val-Suzon-Haut, le chemin dit de « Rabot » ou « de Suzon » marque la limite. Il indique d'abord la limite entre les finages de Prenois et Darois puis de section, avant de desservir Presnois (fig. 4).

Figure 3. La limite est : vue de l'ancien « Grand Chemin de Val-Suzon-Bas à Francheville » (2015) et croix commémorative de 1903.

Figure 4. Le chemin de « Combe Rabot ».

Au nord et au nord-est, la limite est fournie, sur le finage du hameau de Prairay, par l'extrémité sud de la domaniale d'Is-sur-Tille soulignée par un muret. Elle se prolonge en obliquant vers le sud-est, par le chemin de la « Combe Juillet » qui sépare les finages de Prairay et Francheville, avant de suivre au départ du bois de St-Seine, une grande Combe (« Combe au Diable »), menant à Vernot, et par-delà à la résurgence de Villecomte (fig. 5).

Figure 5. La limite nord au dessus de Prairay, et le chemin de fond de Combe de la « Combe au Diable ».

Au sud, un ancien chemin, dit « Chemin de Blaisy Bas » puis « Chemin de Beaume-la-Roche », coïncidant avec la ligne de crête séparant les bassins du Suzon et de l'Ouche, ferme la fenêtre d'étude (fig 6).

Figure 6. Le chemin faisant limite au sud.

Dans le cadre administratif antérieur à la Révolution, le bassin versant du haut Val Suzon relève de quatre autorités différentes, principalement du marquisat de Lantenay et de l'abbaye de Saint Seine, (la terre de Saint Seine)[3], et de façon plus anecdotique des Cisterciens pour la rente de Neuilly et sa clairière, et légèrement, vers l'est sur le finage de l'actuel Val Suzon, de la Sainte Chapelle de Dijon (Fig. 7), ces diverses appartenances sont à l'origine d'effets différents sur l'organisation et l'usage des territoires, et en particulier sur la présence ou non des sites médiévaux désertés.

[3] Coutier A., Mangin M. 2006. **Sur les pas de Saint Seine. Les bornages médiévaux autour des sources de la Seine.** Mémoire de la Commission des antiquités du Département de la Côte d'Or. Tome XL. Dijon.

Figure 7. Position de la fenêtre d'étude par rapport au territoire de la terre de Saint Seine, de la Rente de Neuilly et du Marquisat de Lantenay (Les limites cadastrales des communes de la fenêtre d'étude sont en noir).
(On remarquera la position de la rente de Neuilly en situation de confin entre terre de Saint Seine et Baronnie de Lantenay).

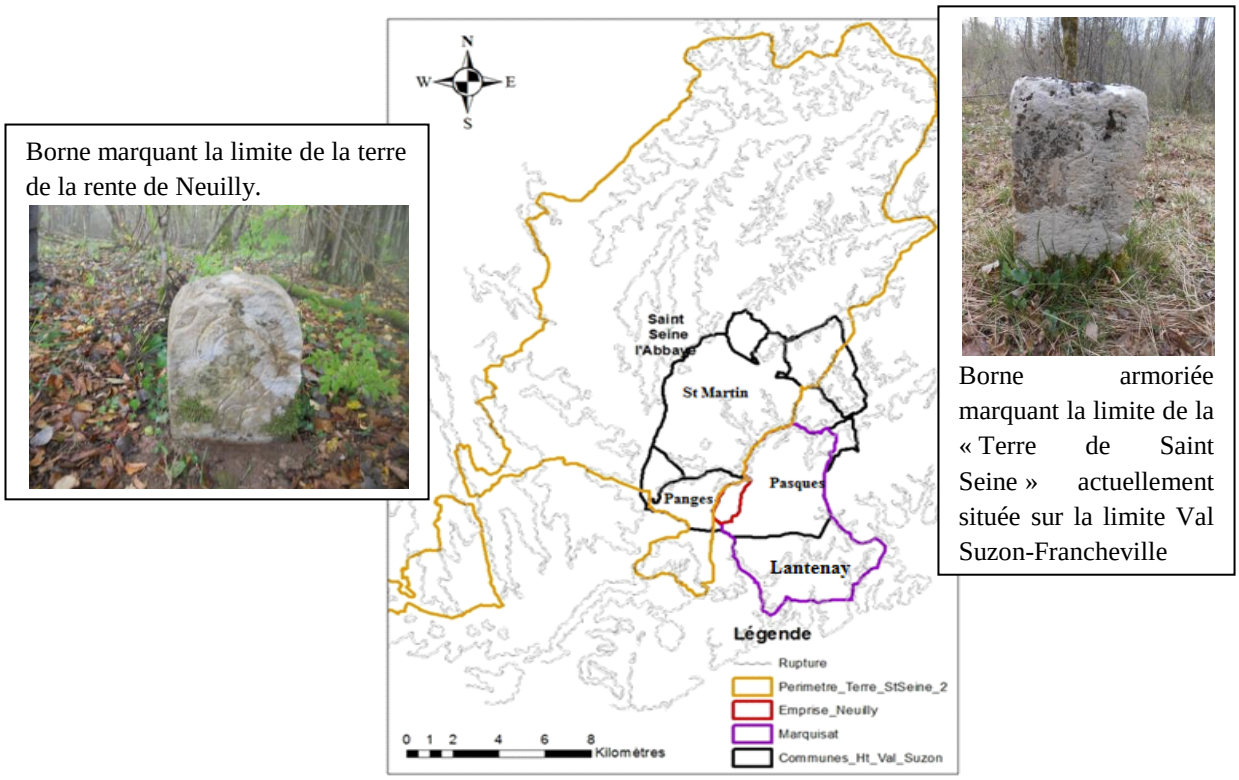

La fenêtre d'étude concerne donc un espace géographiquement homogène situé sur des marges administratives et relevant à l'époque moderne d'au moins quatre autorités. Actuellement, ce qui peut être regardé comme un héritage vivant, souvenir du Marquisat de Lantenay, la commune de Pasques qui appartient complètement d'un point de vue géomorphologique au bassin du Suzon s'est rattachée administrativement à la vallée de l'Ouche.

2. L'analyse spatiale.

2.1. Concepts et notions.

Comment est découpé le territoire (maillage) ?, Est-il drainé (quadrillage) ?, Comment se différencient les espaces (connectivité) ?, Comment est organisé le territoire (hiérarchie)? Quelles sont les polarisations prépondérantes (attractivité) ?, Les circulations préférentielles (tropisme)?, Comment le territoire évolue-t-il dans le temps et sous quel champ

de contraintes (dynamique)? Y répondre demande de construire un diagnostic de territoire[4] en s'appuyant sur deux objets géographiques bien identifiés : la voirie (ligne) et le parcellaire (surface), appréhendés à diverses échelles d'espace, (le bassin-versant, le massif forestier, le site), et de temps, (le millénaire, le siècle, la décennie).
L'appréciation de la stabilité dans le temps et l'espace renvoie à un problème d'échelle d'observation. Les fluctuations des informations issues de niveau inférieur sont filtrées lors du passage à un niveau supérieur, ce qui peut paraître stable sur une échelle séculaire, ne l'est plus à des échelles (inférieures) décennales.

Pour rendre compte sur une échelle de temps millénaire, de l'évolution des rendements agricoles et des formes agraires qui les supportent, l'apparition du collier d'épaule à partir du IXe siècle et sa généralisation au XIe et XIIe siècle ne constitue pas une variable explicative suffisante. Cette innovation qui constitue à l'échelle du laboureur un net progrès en matière de travail du sol n'a que très peu d'effet sur les rendements céréaliers perçus à une échelle pluriséculaire, même si ces derniers à des échelles plus fines ont pu connaître des fluctuations locales non négligeables susceptibles d'entrainer des famines. Comme le montre leur longue stagnation, les rendements céréaliers n'évolueront pratiquement pas jusque dans les années 1950, époque du début du bouleversement technique[5] initiateur d'une profonde transformation des structures et formes agraires anciennement établies[6]. En conséquence on admettra que, dans le haut Val Suzon, le canevas des structures agraires progressivement mis en place vers les Xe-XII siècles constitue un cadre général, une trame stable, à l'intérieur de laquelle, à des échelles plus fines, s'observent des transformations, fluctuations contraintes par le cadre général spatial et technique, celui de l'openfield, de l'organisation sociale, de la pression démographique et de la dépendance à des énergies animales ou naturelles, l'eau et le vent. Plus généralement, le ressenti de cette stabilité (à une vaste échelle) a conduit à supposer l'existence d'un supposé « ordre éternel des champs », d'une « vocation naturelle » des terroirs, quasi-immobiles[7], établis dans la France du nord et de l'est sur un modèle gravitaire où, depuis le village en position centrale, est organisé le finage[8] .

Ici, l'objet d'étude, est la mesure sur la longue durée de l'impact de l'homme sur l'écosystème, sa capacité à le transformer et à le structurer. Il s'agit de son empreinte environnementale, laquelle évalue la pression exercée par les hommes sur les ressources fournies par la nature[9].

Le document de base qui permet d'appréhender, dans le Haut val Suzon l'état métastable[10], anté-industriel du système d'occupation et d'usage des sols ainsi que le dispositif de peuplement l'accompagnant, est le cadastre dit « napoléonien » (tableau 1), ici daté de 1812 à 1829. Il décrit un canevas, modèle d'organisation territoriale reflétant l'état des systèmes agraires antérieurs à la mécanisation-motorisation, (année 1950) avant l'industrialisation (après 1990) et la robotisation (depuis 2010) de l'activité agricole.

---

[4] Géocarrefour. Volume 80-2. **Le diagnostic des territoires**.2005.
[5] Bourgeois L., Demotes-Mainard M. 2000. **Les cinquante ans qui ont changé l'agriculture française**. Economie Rurale. 255-256. Pages 14-20
[6] Ce que montrent les missions aériennes IGN des années 1950 prises avant les remembrements.
[7] Cette perception renvoie au « temps des collines » de Pierre Georges (1995) à la fin des terroirs d'Eugen Weber (1983) et à la prémonitoire fin des paysans d'Henri Mendras (1967).
[8] Et théorisé par Von Thünen.
[9] Maigrot JL. 2006. **Formes, fonctions, techniques, pratiques et outils dans le territoire rural**. .GEOPOINT 2004. Groupe DUPONT; UMR Espace; Université d'Avignon. 1-2 juin 2004. Pages 207/214.
[10] Se dit d'un système dont la vitesse de transformation est très faible et qui a l'apparence de la stabilité.

Les deux échelles d'espace, le bassin versant et le massif forestier[11], correspondent à des niveaux d'organisation dans l'espace où la topographie, les caractères pédogénétiques, l'état de surface du terrain et l'action de l'homme se combinent pour produire une structure émergeante. A ces échelles[12] il est encore possible d'appréhender simultanément l'ensemble des variables explicatives de l'usage des sols et de la société correspondante.

2.2. Les objets géographiques.

Ils sont de trois natures, ponctuelles[13], linéaires ou surfaciques : A l'échelle du bassin versant les sites archéologiques seront des points, la voirie des lignes et les massifs forestiers des surfaces. Le Système d'Information Géographique, SIG, a reconnu cela en organisant les données selon ces trois formes géométriques de base dans le but de comprendre, par les concepts et notions de l'analyse spatiale, le positionnement des objets géographiques et les phénomènes qui les lient à divers niveaux d'organisation et à divers pas de temps.

L'analyse spatiale met en évidence des structures et des formes d'organisation spatiale récurrentes, qui s'expriment dans des modèles tels que le modèle centre-périphérie, les modèles de type gravitaire qui définissent des champs d'interaction, les trames viaires hiérarchisées etc.… Elle analyse les processus historiques qui sont à l'origine des structures observées. La cartographie localise ensuite les effets spatiaux. La définition de l'échelle géographique est importante, les théories de l'auto-organisation ont montré l'intérêt d'observer les interactions qui se produisent entre objet géographique à un niveau d'organisation spécifié pour comprendre les dynamiques territoriales à un niveau d'organisation supérieur, ce dernier filtrant les informations issues du niveau inférieur.

2.2.1. Le réseau viaire[14].

A la base de l'organisation de l'espace et de ses divisions, les structures élémentaires sont celles du maillage et du quadrillage.

Les chemins sont envisagés à travers leur architecture générale en référence à leur appartenance à une structure agraire englobante. D'une manière générale leurs tracés ne sont compréhensibles, dans une optique fonctionnelle, que dans leurs relations avec des objets localisés, tel que le parcellaire (parallèle au parcellaire, perpendiculaire, aboutissant,

---

[11] Georges-Leroy M., Bock J., Dambrine E., Dupouey JL. 2010. **Le massif forestier, objet pertinent pour la recherche archéologique. L'exemple du massif forestier de Haye (Meurthe-et-Moselle)**. *Revue Géographique de l'Est*, 49 (2-3). En ligne. ⟨hal-00637772⟩

[12] Institut National de la Recherche Agronomique INRA. Groupe de recherches non sectorielles. 1979. **Problèmes d'échelle dans les recherches non sectorielles de niveau d'intégration élevé**. 41 pages. Dactylographié.

Maigrot JL 1997. **La relation Homme-Territoire à de grandes échelles d'espace.** Thèse de l'université de Bourgogne (Géographie). Etablissement National d'Enseignement Supérieur Agronomique de Dijon, Département des Sciences et techniques Agronomiques; Institut National de la Recherche Agronomique, Département Système Agraire et Développement; Université de Bourgogne, Faculté des Sciences Humaines; Section de Géographie. *381 pages*.

[13] Il s'agit des sites archéologiques et divers habitats qui ici sont traités comme des points géolocalisés, alors que pour les archéologues qui travaillent à une grande échelle, ce point sera traité comme une donnée surfacique et hétérogène.

[14] Cf. Les travaux du Groupe FMR (flux, matrices, réseaux). blog http://groupefmr.hypotheses.org et la page facebook du groupe. Contact : groupe_fmr@yahoo.fr.

portant,...etc.) et en relation étroite aux habitats. Sur un finage, trame viaire, parcellaire et disposition du bâti sont indissociables et reflètent la nature des activités de l'occupant ainsi qu'une logique de peuplement. Pour comprendre la dynamique du réseau viaire il convient de distinguer :

*L'itinéraire qui décrit la grande direction et les étapes, par exemple l'itinéraire Dijon-Paris par le Val Suzon, qui, à l'échelle régionale, peut fluctuer de quelques dizaines à centaines de mètres, autour d'une grande direction ;

*Le tracé qui est l'inscription géographique de l'itinéraire par son emprise au sol. Ainsi le tracé de l'itinéraire Dijon Troyes a varié dans le temps passant d'abord par le Plain d'Ahuy puis par la « Combe de Saint-Seine ». À l'échelle locale il est inscrit dans le paysage et fait l'objet d'une cartographie précise à des échelles allant du 1/5000e au 1/50000e (fig. 8) ;

*Le modelé qui indique l'aspect du tracé. Très variable dans le temps, le modelé à de grandes échelles est localement l'aspect physique du tracé : présence d'ornières, d'empierrement, bombement (fig. 9). Le déclassement d'un tracé aboutit à une modification de son modelé. De carrossable, un chemin devient desserte empierrée, sentier ou simple trace au sol, et sans modification dudit tracé.

A l'échelle de plusieurs finages on retiendra la manière dont les tronçons constitutif du réseau viaire se disposent, leurs interconnections et la fonction qu'ils assurent (ou ont assuré), ce qui les hiérarchise.

Figure 8. L'ancien tracé de la route de Paris par le Plain d'Ahuy[15].

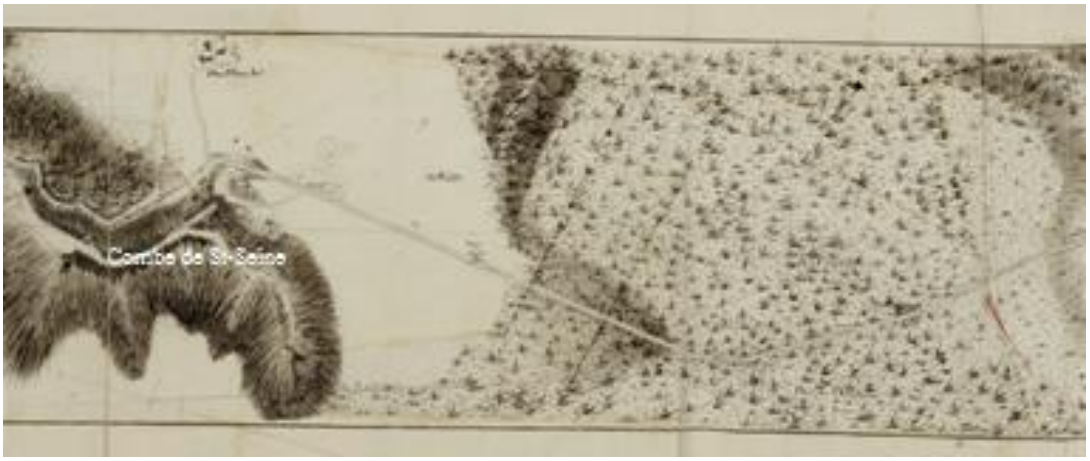

Une modification de tracé intervenue dans la seconde moitié du XVIIIe siècle concerne l'actuelle D71, l'itinéraire Dijon-Paris, au passage de Val Suzon. Au nord de la commune le tracé ne passe plus par le plain d'Ahuy mais emprunte la Combe de Saint–Seine.

[15] Archives départementales de la Côte d'Or. Série C 4067.

Figure 9. Tracé et modelé : Exemple de chemin tombé en déshérence, le chemin de « La Messe » de Froideville à Bordes Pillot.

Le « Chemin de la Messe » attesté jusqu'au remembrement est progressivement sur certain tronçon, en train de s'effacerpar place. Encore présent à la sortie de Froideville vers le sud, il n'est plus souligné que part des haies vers les « Bouchots ». La photographie montre à cet endroit la trace pierreuse du meurgers qui bordait le chemin et portait une haie récemment arasée dans le but de réunir deux parcelles. Au sud le chemin est encore conservé sous forme de chemin de desserte avant de disparaitre totalement vers Bordes Pillot.

Par analogie le chemin peut-être regardé comme la charpente du finage, tout à la fois support de flux matériels et immatériels (des informations), structure organisatrice (et réorganisée) du finage. Le chemin assure avant tout une desserte : il vient de quelque part et va quelque part, il est toujours lié à un objectif. L'importance des dessertes hiérarchise les chemins, depuis le sentier jusqu'à la grande route.

Une des difficultés à démêler la trame des chemins vient de leur pérennité, souvent forte. Par exemple, lors des opérations de réorganisation foncière, en général, on prend en compte en premier l'ancien réseau avant de créer de nouveaux tracés. Parfois le tracé ancien peut être inadapté au contexte postérieur, il tombe alors en déshérence. A l'inverse, des chemins de randonnées contemporains font revivre de très anciens passages. La trace d'un chemin abandonné peut se conserver à travers des formes particulières, haies, alignements végétaux, limites. La persistance des trames anciennes a fréquemment pour conséquence de faire apparaître des discordances entre l'organisation générale d'un finage à un temps t et des tracés plus anciens subsistants ou plus récents. Cette discordance signale l'existence d'un décalage observé au même moment entre une structure et une fonction.

La hiérarchie des chemins conditionne également leur entretien : chemins empierrés ou routes gravillonnées, leur pérennité sera différente comme leur coût d'entretien, en temps, ou en numéraire, lequel, pour tous les chemins en deçà de la route étatique dépend de l'intérêt que leur porte la collectivité locale. Pour l'agriculteur, le cultivateur, le laboureur, les chemins sont le moyen d'accéder à leur parcellaire. Ils doivent donc être adaptés aux techniques et aux instruments culturaux du moment, ainsi qu'à la fonction qui leur est dévolue.

2.2.2. Le Parcellaire.

La morphologie du parcellaire cadastral ne se confond pas, la plupart du temps, avec le parcellaire cultural, mais dans tous les cas il en est la charpente. Le parcellaire, dans sa disposition, sa forme, et sa taille résulte en premier du double processus d'appropriation et de mise en valeur du sol. Les observations de terrain et la littérature suggèrent de réaliser en premier une analyse du parcellaire s'appuyant sur la structure cadastrale du premier cadastre. Facilement accessible, présentant une bonne géométrie, ce dernier est homogène à l'échelle régionale homogène et nous offre la vision d'une organisation parcellaire préindustrielle régulièrement hiérarchisée : la parcelle, le groupe de parcelles, le quartier, désignés par un nom (le lieu-dit), le canton, rassemblant un ou plusieurs quartiers et la section cadastrale désignée par une lettre rappelant dans l'Est l'ancien assolement triennal.

Les critères retenus pour l'analyse parcellaire sont:
* La forme de la parcelle résulte de la combinaison du milieu édaphique, de la topographie, du mode d'utilisation de la parcelle ainsi que de l'outillage utilisé lors de sa constitution : la parcelle est le lieu de rencontre entre historiens-géographes agraire, agronomes, pédologues et phytosociologues[16]. La géométrie des parcelles, allant de la forme carrée, laquelle indique souvent dans l'est, selon sa superficie, la présence ancienne de prairies naturelles, à la lanière allongée de la parcelle labourée, indique des usages anciens. Des parcelles triangulaires signalent une discordance dans le réseau viaire.
* Le rapport surface/périmètre, en référence à l'impact des pratiques agraires, et qui une fois cartographié localise des zones d'étirement parcellaire homogène;
* Le morcellement du parcellaire, en référence aux pratiques agraires locales : par exemple, située à proximité du village ou sur un coteau, la présence de petites parcelles intriquées les unes dans les autres, boisées ou non, indique l'existence passée ou présente, de jardins, de vergers ou de chènevières, voire d'un vignoble local pouvant renvoyer à un groupe social particulier[17] ;
* La distance par rapport au centre d'exploitation, car une grande part de l'activité agricole est affaire de manutention et de déplacement et optimiser les déplacements est important pour l'activité agricole, et ce, quelque soit l'époque : par exemple où épandre préférentiellement le fumier ?

---

[16] Deffontaines JP. 1991. **L'agronomie, science du champ. Le champ, lieu d'interdisciplinarité : de l'écophysiologie aux sciences humaines.** Agronomie, EDP Sciences, 11 (7), pp.581-591. ffhal00885400f

[17] Maigrot JL. 1984. **Remarques sur quelques types de pluriactivité dans le canton de Nogent-en-Bassigny**. La pluriactivité dans les familles agricoles. Association des Ruralistes Français. Pour les comportements de localisation préférentielle : Maigrot JL. 2002. **Transmission du foncier, localisation et reproduction des exploitations agricoles.** Maigrot JL. **A propos de Fréville (Vosges) en 1982-1985. Science et agriculture** : un siècle d'histoire partagée. 12-17 octobre 2002. Regards sur l'histoire de la Station de recherches agronomiques de Mirecourt. INRA-SAD. Domaine du Joly. Mirecourt et Maigrot JL. 1985. **Structuration de l'espace et constitution du groupe des agriculteurs.** Rapport d'étape dactylographié. Groupe de recherche « Lorraine Méridionale » INRA Systèmes Agraires et Développement (SAD) Unité de Recherche Dijon-Versailles. Dijon. 31 pages + Annexes.

* La régularité dans la distribution parcellaire, ce qui renvoie à une unité de gestion particulière lors de la constitution des parcelles, en relation avec l'assolement, ce qui se traduit par des blocs parcellaires homogènes en taille, géométrie et orientation (les quartiers);
* L'orientation des parcelles, en relation avec le fonctionnement hydrologique et le contexte pédoclimatique influençant la date des semis ainsi que le choix de l'assolement.

De ces divers aspects se déduit la capacité d'une orientation parcellaire à se maintenir et à se transmettre en un même lieu.
Les finages étant continus, la réalisation de la carte du parcellaire ancien permet de voir l'existence possible de continuités entre l'ager[18] napoléonien et certaines formes fossilisées sous forêt et ainsi de raisonner, dans sa globalité, sur la disposition des habitats actuels et désertés dans la structure agraire préindustrielle. Le système agraire concerne tous les couverts végétaux y compris les couverts boisés.

3. Constitution d'une base de données géoréférencée.

3.1. Les documents utilisés.

L'analyse archéogéographique utilise l'outil SIG. Le recueil de l'information (les données et métadonnées) s'est effectué le plus exhaustivement possible à partir de six documents donnant des informations homogènes pour l'ensemble du haut Val Suzon :

*Le cadastre napoléonien, confectionné assez précocement (Cf. Tableau 1);

*Les minutes en couleur au 40 000e de la carte d'état major, adossée au cadastre napoléonien, (mars 1838) ;

*Les images « LIDAR » fournies par l'ONF de Dijon dans le cadre de la Réserve Naturelle Régionale du Val Suzon (2013);

*La carte topographique au 1 : 20000e issue des missions aériennes des années 40, complétée sur le terrain en 1948, et éditée en 1949 par l'IGN ;

*Les diverses missions aériennes qui se sont succédées depuis 1940 accessibles sur géoportail.fr,

*La carte IGN au 1 : 25000e 3022 ET.

Localement, la carte dite de « Cassini » s'est révélée assez décevante et n'a été consultée que ponctuellement et n'est donc pas mentionnée dans les documents de base.
A ces documents se sont ajoutés des plans géométriques et des Tibériades[19] permettant d'estimer ponctuellement l'ancienneté de certaines parties de la voirie dont le tracé a parfois complètement disparu, l'allure des habitats et quand cela était possible de l'occupation des sols (tableau 2).

[18] Assimilable à la superficie agricole utilisée (SAU) notion normalisée dans la statistique agricole européenne. Elle comprend les terres arables (y compris pâturages temporaires, jachères, cultures sous abri, jardins familiaux...), les surfaces toujours en herbe et les cultures permanentes (vignes, vergers...).
[19] La « tybériade » (ou « tibériade ») consiste en une figure ou une description dont on se sert dans les procès pour représenter la situation des lieux contentieux.

Tableau 2. Liste des documents ponctuels consultés (Archives Départementales de la Côte d'Or ; ADCO)

Année	Titre et origine
1678	Plan des Bois communaux de Pasques levé en mai 1678 par Jean Chevardin ; ADCO Edep.
1718-1730	Atlas de Cîteaux ADCO 11H138.
1730	« Plan et figure géométrique des marquisats de Bouhier terres et seigneuries de Lantenay Pâques et Dépendances » 1730; Collection particulière de Vrégille.
1733	« Plan géométral des possessions du chapitre de la Sainte Chapelle de Dijon ». ADCO G1503.
1741	« Plan et Tibériade de nombre de cantons de bois ayant appartenu à la Sainte Chapelle dans les lieux du Val de Suzon, St Foy et autres endroits voisins ». ADCO G1511.
1757	« Plan géométral des Bois communaux du Val de Suzon arpenté par Jean Chevardin ». Mairie de Val Suzon Edep.
1769-70	Plans géométriques des terres et domaines du Val Suzon, de St Foy, du Plain d'Ahuy ayant appartenu au chapitre de la Sainte Chapelle de Dijon ADCO G1383.
1820	Plan des bois communaux du Val de Suzon .Mairie de Val Suzon Edep EDD.
1821	Plan des Bois communaux de Pasques, (coupes affouagères).
1822	Plan des bois royaux du Val Suzon. Mairie de Val Suzon Edep EDD
1836	Plan géométrique de plusieurs cantons de « bois particulier sur le finage de Pasques » en date du 21 janvier 1836. ADCO Edep 477

3.2. Architecture de la base de données sous le Système d'Information Géographique (SIG) ArcMap 10.0.

Toutes les données cadastrales en mode raster, ont été géoréférencées puis numérisées sections par sections, et rassemblées, (tuilées), dans le même système (NTF France II degrees) sous l'environnement ArcGis, de manière à pouvoir les mettre en relation les unes avec les autres. Le géoréférencement passe par l'identification d'une série de points (coordonnées x et y) de contrôle au sol pour les relier à des emplacements géoréférencés de la carte topographique ou des images LIDAR (données cibles) ou tout autres documents cartographiques. Quatre points, au minimum, par raster sont nécessaires pour effectuer, à notre échelle de travail, une transformation polynomiale acceptable permettant de convertir le jeu de raster en coordonnées géographiques. Ce sont donc principalement quatre points réputés stables, communs à chacune des sections du cadastre Napoléonien, de la carte topographique 1 : 25000e (SCAN 25) et aux images LIDAR qui ont dû être recherchés. Ce même travail a été effectué pour tous les autres documents consultés dans la mesure où la qualité de la géométrie le permettait. Les points stables sont en général fournis par des éléments remarquables présentant une certaine pérennité, tels que les clochers d'église ou de chapelles, des croisements de routes (quand le tracé n'a pas été modifié), un carrefour de limites cadastrales, des limites communales, etc. Ainsi, pour l'ensemble du haut Val Suzon, la restitution du seul cadastre napoléonien a nécessité le géoréférencement de 34 sections cadastrales relevant de 11 communes. Le géoréférencement s'etant fait section cadastrale par

section cadastrale, il a donc fallu trouver et identifier 4*34 = 136 points de calage, au minimum, et autant sur les deux autres documents cibles, carte topographique et les images LIDAR, soit un total au minimum de 136*3 = 408 points stables communs aux documents utilisés. Les documents iconographiques anté-révolutionnaire (plans géométriques), dont nous disposons sont ponctuels, mais d'une assez bonne géométrie avec une erreur après géoréférencement variant de : EQM = [5m- 20m]. Confrontés au fond cadastral restitué, ou à tout autre document, ils offrent à la manière d'un puzzle une vue plus ou moins lacunaire du territoire à diverses époques, mais toujours postérieurs à la seconde moitié du XVIIe siècle, le plus ancien étant de 1678.

Tous les documents anciens présentant une géométrie correcte, tel que le « *Plan et figure géométrique des marquisats de Bouhier terres et seigneuries de Lantenay Pâques et Dépendances 1730*» (fig. 10), ont donc été agrégés au fond commun à partir de la même procédure.

Figure 10. La clairière de Pasques ouverte vers l'est en 1730 (Coll. particulière. ADCO).

De cet ensemble documentaire, nous avons construit les cartes compilés de la voirie, du parcellaire et des anomalies (formes) relevées au LIDAR, la carte des formes linéaires et celle des formes surfaciques.

3.3. Construction des cartes compilées[20].

Faire une « carte compilée » consiste à reporter sur un même fond de plan l'ensemble des données planimétriques que l'on peut rassembler à partir de différents documents. La carte compilée rassemble les données par thèmes : les cheminements, les anomalies, etc. L'espace géométrique des cartes de référence, en l'occurrence le LIDAR et le SCAN 25, est utilisé pour redresser et recaler, l'ensemble des données fournies par d'autres documents. Le report sur un même fond de plan de données planimétriques d'échelles variables semble être la meilleure solution technique pour synthétiser l'information.

3.4. Les cartes construites et leurs données géographiques attribuées.

3.4.1. La voirie

Au total ce sont 1938 tronçons qui ont été relevés. Chaque tronçon vectorisé correspond à un cheminement non interrompu par un autre cheminement c'est-à-dire à une intersection. Ce choix est dû à ce que sur un même tracé, chaque tronçon constitutif de celui-ci a pu avoir une histoire distincte : abandon, déclassement, pérennisation, reprise (fig. 9). Ce choix de vectoriser tronçon par tronçon est assez long mais il permet de construire une carte compilant, dans leur diversité, l'ensemble des informations disponibles sur le thème du réseau viaire.
La carte ainsi créée (fig. 11) constitue un graphe complet, non orienté, où les tronçons sont des arêtes (= vecteurs) et les croisements des sommets, définis comme les points d'un graphe d'où partent et où arrivent une ou plusieurs arêtes. Il est alors possible de traiter le graphe de manière à en extraire des motifs particuliers. Entre autre de déterminer le degré d'un sommet, c'est-à-dire le nombre d'arêtes liées à un sommet (hypothèse d'attractivité du lieu), ou de déterminer les tracés les plus courts en lien avec le degré d'un sommet.

[20] Robert S. (Dir.) 2011. **Sources et techniques de l'archéogéographie**. Annales Littéraires de l'Université de Franche-Comté. 895. Série « Environnement, sociétés et archéologie » 15. 235 pages.

Figure 11. Carte compilée des cheminements.

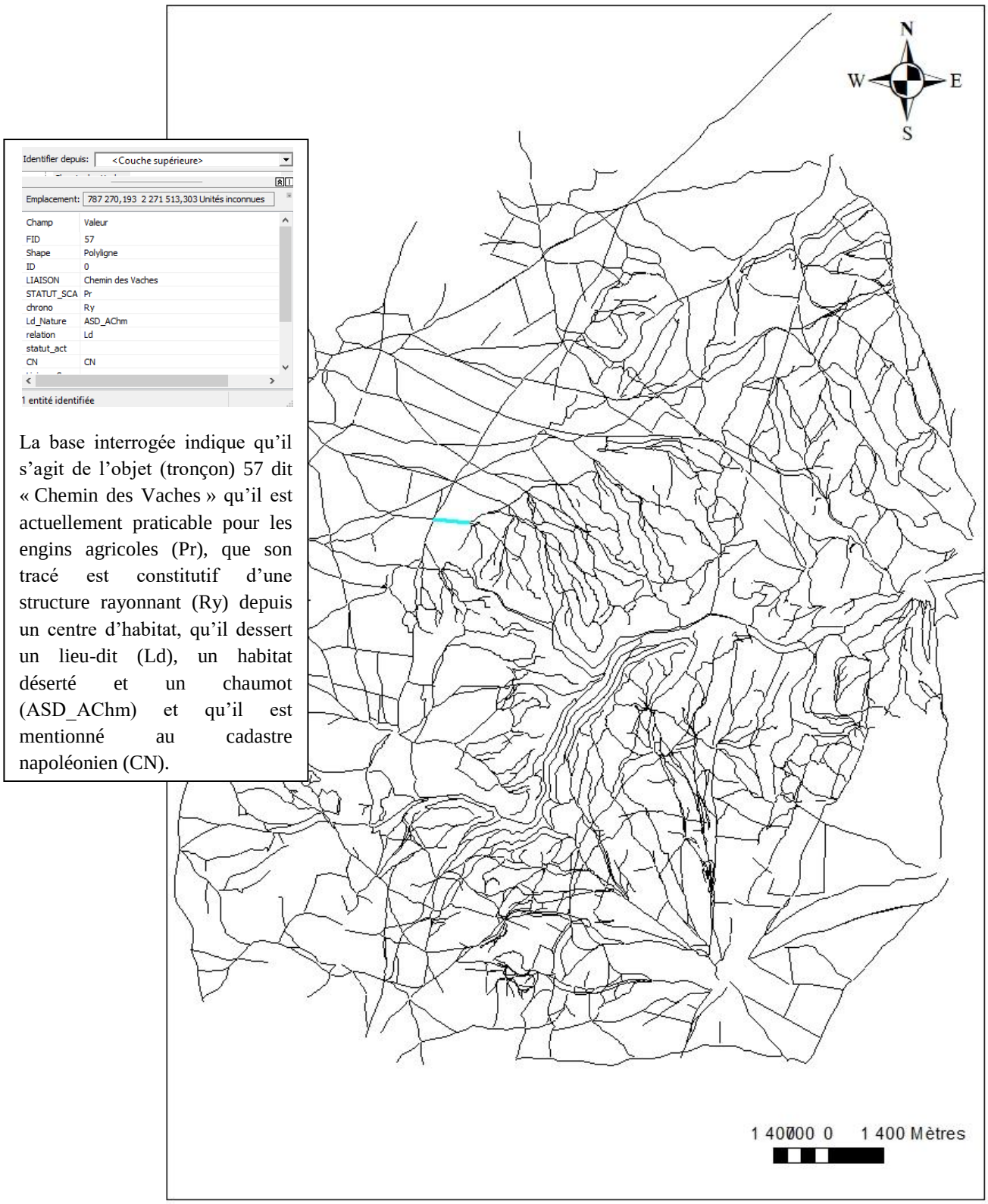

Identifier depuis: <Couche supérieure>

Emplacement: 787 270,193 2 271 513,303 Unités inconnues

Champ	Valeur
FID	57
Shape	Polyligne
ID	0
LIAISON	Chemin des Vaches
STATUT_SCA	Pr
chrono	Ry
Ld_Nature	ASD_AChm
relation	Ld
statut_act	
CN	CN

1 entité identifiée

La base interrogée indique qu'il s'agit de l'objet (tronçon) 57 dit « Chemin des Vaches » qu'il est actuellement praticable pour les engins agricoles (Pr), que son tracé est constitutif d'une structure rayonnant (Ry) depuis un centre d'habitat, qu'il dessert un lieu-dit (Ld), un habitat déserté et un chaumot (ASD_AChm) et qu'il est mentionné au cadastre napoléonien (CN).

Chaque tronçon ou « arête », a été renseigné, constituant ainsi une base de données gérée par le logiciel SIG « ArcGIS ».
La base de données correspondant à la voirie est structurée en « Champs », se rapportant à autant de thèmes. Par exemple le champ 3 traite du thème du modelé du tracé actuel des tronçons. Le thème ou « Champ » est décliné en « Valeurs » qui correspondent à autant de caractères descriptifs différents, par exemple à une voirie goudronnée, ou à une voirie repérable seulement par la microtopographie, etc. (tableau 3 et fig. 12).

Tableau 3. Descriptif des « Champs » de la couche thématique « Voirie »[21]

	Descriptif des « Champs » ou « Thèmes »	Nombre de Valeurs
1.	Nom sur le Cadastre Napoléonien	1
2	Evolution entre le Cadastre Napoléonien et Le Scan 25	4
3.	Allure actuelle de l'ensemble des chemins relevés sur le Scan 25 complété par des images « Géoportail » et LIDAR.	10
4.	Présence sur la la Carte d'état Major.	3
5.	Présence sur la carte topographique au 1 : 20000e.	1
6.	Présence sur le Lidar.	3
7.	Présence sur le Cadastre Napoléonien	2
8.	Présence sur photographie aérienne.	4
9.	Présence d'un tronçon sur la carte de 1678	3
10	Nom	1
11	Présence d'un tronçon sur la carte de 1836	1
12	Nom.	1
13	Présence sur autres carte ancienne	1
14	Nom	1
15	Données ponctuelles issues des Archives Départementales.	3
16	Nom	3
17	Données ponctuelles issues des Archives Départementales.	2
18	Nom	2
19	Données ponctuelles issues des Archives Départementales.	3
20	Nom	3
21	Champ construit à partir de la toponymie avec hypothèse de continuité notée Hyp.	8 + 7 (Hyp).

[21] Description exhaustive des valeurs dans : Maigrot Jean-Louis. Document de travail. **Archéogéographique du Haut Val Suzon.** 2018. hal-01893583.

Figure 12. Exemple de valeurs.

Champ 3. Aspect de la valeur 3 « Haie ; alignement végétaux » : la haie s'est substituée au chemin.	Champ 3. Aspect de la valeur 7 « Sentier ». Chemin-sentier encore actif

Une fois la construction de la Base de Données (BD) terminée, il est alors possible de l'interroger. En fonction des questions posées, les tronçons apparaîtront soit comme relevant d'une seule valeur d'un Champ soit combinés à d'autres valeurs d'autres Champs (trois Champs au maximum). Chaque tronçon possède sa propre histoire qui n'est pas nécessairement celle de l'ensemble du tracé auquel il appartient (fig. 13).

Figure 13. Etat actuel des tronçons constitutifs (un seul Champ, Champ 3) du tracé de Fromenteau à Pasques.

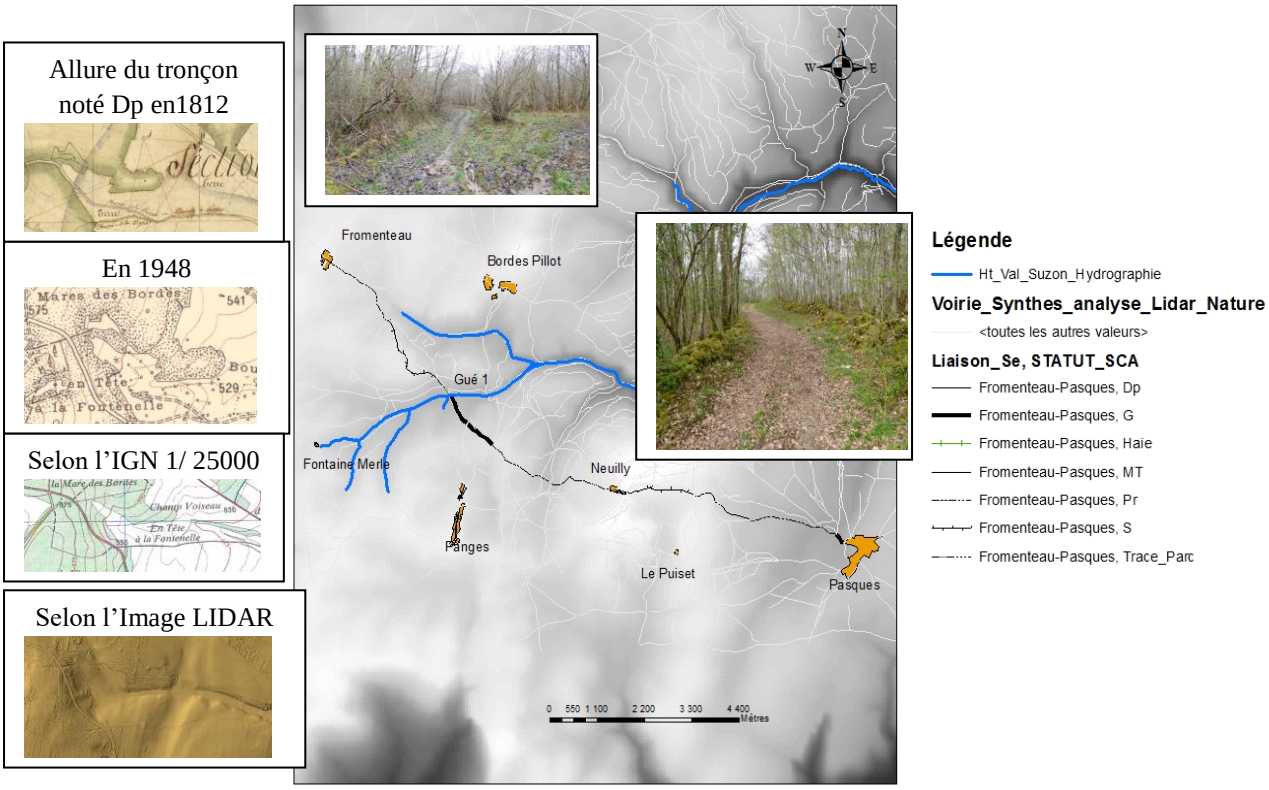

Si le tracé du chemin menant de Fromenteau à Pasques par le gué 1 et desservant Neuilly reste stable, son modelé s'est fortement transformé. Depuis Fromenteau, jusqu'au gué 1, il a la forme d'un chemin de desserte carrossable uniquement par les engins agricoles (Pr) sauf par place où il n'est praticable qu'à pied par temps de pluie. Depuis le pont qui a succédé au gué 1 dans la seconde moitié du XIXe siècle, le tracé se confond avec la route goudronnée(G) menant à Panges, qu'il quitte un peu avant le village en obliquant au sud-est vers Neuilly. Le chemin est dans cette partie encore carrossable par place. Puis arrivé vers le bois, le tronçon s'efface peu à peu (MT) jusqu'à disparaitre au niveau de la clairière de Neuilly (Dp). Le tracé de cette partie est encore bien indiqué sur la carte de 1948. Le chemin doublé par la départementale 10 à partir de la rente de Neuilly, subsiste sous la forme d'un sentier (S), réactualisé en chemin de randonnée, jusqu'à la RD10 qu'il recoupe au niveau de la Mare des Bordes laquelle est ignorée. Passé le bois, il ne subsiste plus en plaine, vers Pasques, qu'à travers des limites parcellaires (Trace_Parc) ou des haies et n'est plus visible ni au sol, ni sur les images LIDAR, conséquence des labours profonds. Encore bien mentionné en 1948, Ce tronçon en plaine a disparu complètement à partir des années 60.

Dans cet exemple, nous avons plusieurs modelés successifs pour un même tracé traduisant autant d'histoires singulières : reprise, abandon, continuité. La longévité d'un tronçon s'explique par sa réinsertion dans une dynamique des flux, reprise de flux après une phase d'abandon, réactivant ainsi d'anciens tracés tombés en déshérence.

3.4.2. Restitution du plan parcellaire napoléonien à l'échelle du Haut Val Suzon.

Ce sont 8254 polygones, correspondant à autant de parcelles cadastrales, qui ont dû être acquis pour construire le plan parcellaire napoléonien à l'échelle du bassin versant (fig. 14).

Les 34 sections cadastrales, avec leur parcellaire restitué, ont été « tuilées », c'est-à-dire intégrées dans un même fond agrégeant l'ensemble des données vectorielles dans un même système de coordonnées géographiques (qui est celui du réseau viaire en Lambert II degrees). Ce travail est plus ou moins précis selon la qualité de la géométrie de la donnée. Pour chaque section cadastrale, selon la procédure usuelle, nous avons créé un fichier de formes, défini des règles topologiques et créé des entités (fig. 15).

Figure 14. Les 8254 parcelles du cadastre napoléonien.

Figure 15. La carte parcellaire avec les limites des sections cadastrales et communales. *(En abréviation le nom de la commune et la lettre de la section. Exemple : Fr_d = Francheville section D).*

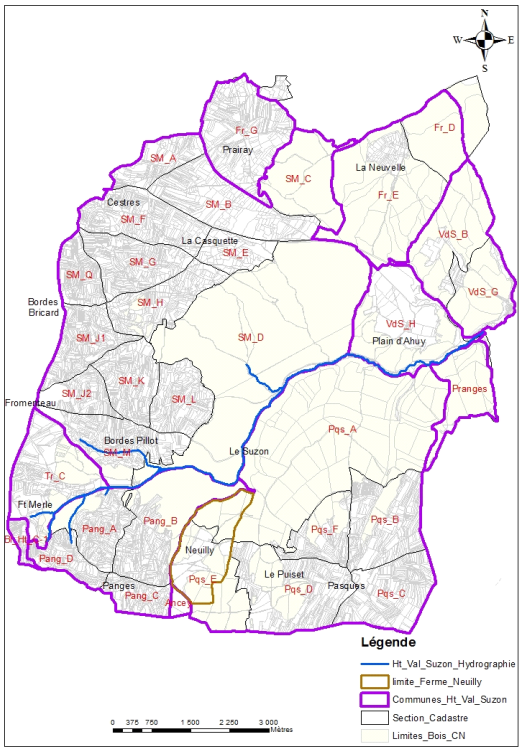

Un premier regard montre l'opposition entre les grandes parcelles des sections forestières et celles des sections de l'ager. La différence entre la rive nord (St Martin « SM ». Section D) et la rive sud du Suzon (Pasques « Pqs » Section A), traduit deux modes d'appropriation et de gestion distincts (abbaye de St Seine au Nord, et Marquisat au sud). Les fermes isolées situées dans des clairières, enclave cistercienne de Neuilly, clairière du Plain d'Ahuy et du Puiset (ou Poiset) et de Fontaine Merle (Trouhaut « Tr » Section C) présentent un parcellaire de taille supérieure à la moyenne. Les agers de Pasques, Panges, Cestres, Bordes Bricard et Bordes Pillot présentent un parcellaire dense et laniéré sauf par place aux confins forestiers. Seule anomalie non expliquée, la présence d'une grande parcelle à Fromenteau (« SM » Section J2). En 2020, les grandes orientations parcellaires des années 1800 ont été conservées.

Une table d'attributs associée a été renseignée. Cette table contient 8254 lignes correspondant à la totalité des parcelles cadastrales (polygones) inscrites au cadastre ancien. La table attributaire se décline en cinq champs thématiques, comprenant des valeurs :

*Le champ nature comportant 14 valeurs correspondant à la nature de culture selon les états de section napoléonien et dont il en a été déduit une carte d'usage et d'occupation des sols : par exemple la valeur « jardin » concerne 69 items sur 8254 (fig. 16).

*La superficie « S » comportant une valeur exprimée en mètres carrés ;

*Le périmètre, « P » comportant une valeur exprimée en mètres ;

*Le champ calculé, « *étirement* », l'étirement parcellaire (P^2/S), est une grandeur sans valeur traduisant un mode de travail du sol : une parcelle labourée est étirée pour minimiser les tournières ;

*Le champ « *toponyme*», dont les valeurs sont les noms de lieux-dits du finage inscrits au premier cadastre.

Les chemins figurent sur le plan parcellaire comme étant géométriquement des polygones distincts ne comportant que la valeur « chemin » au sein du champ thématique correspondant.

Figure 16. Cartographie de l'occupation des sols (1812-15) selon les définitions du cadastre sur fond Mission IGN de 2002.
Les « « Terres Labourables », représentant la majeure partie, avec la forêt, des superficies cadastrées, apparaissent en premier par défaut en orange.

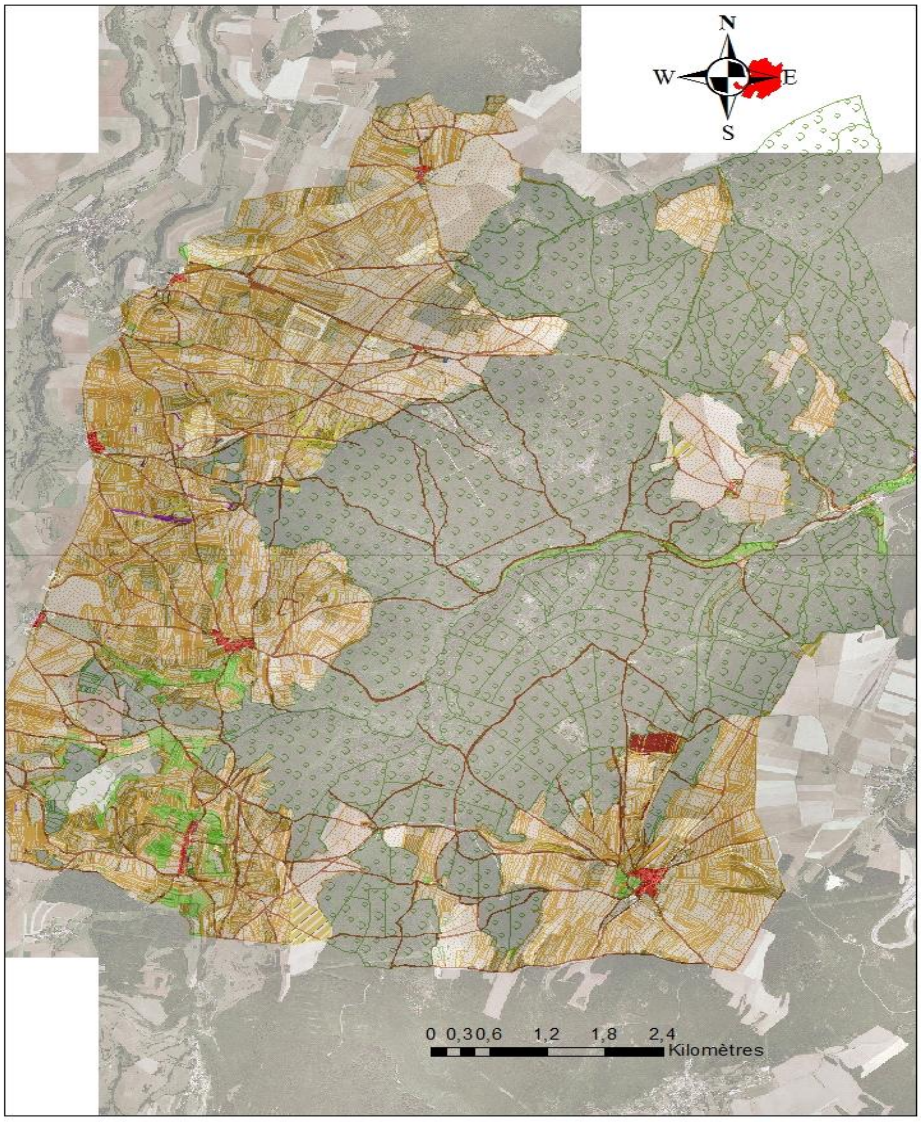

Les valeurs du champ« nature » *Les 6997 parcelles de Terres Labourables (84% de l'ensemble des parcelles) sont indiquées par défaut.*

- Bois
- Broussaille
- Bâti
- Carrière
- Chènevières
- Friche
- Jardin
- Mare
- Meurger
- Pature
- Pré
- Terre_Friche
- Voirie

La statistique issue de la table attributaire (tableau 4) montre, comme c'est le cas général des agricultures préindustrielles dans les régions du quart est de la France, la prédominance des terres labourables utilisées selon un mode d'assolement triennal : céréales nobles (culture d'hiver)-Céréales secondaire (en culture de printemps)[22]-sombres (jachère travaillée).

[22] Voir le dicton traditionnel : « A la saint Georges, (le 23 avril) quitte tes avoines pour semer ton orge ».

Tableau 4. Statistique (SIG) de la couche thématique « nature »[23].

Nature	% de la Superficie	Superficie Ha	Nb Parcelles	Moyenne Ha
Bois	50,56	3981,62	308	12,93
Bâti	0,48	37,79	78	0,48
Broussailles	0,01	1,02	6	0,17
Carrière	0,00	0,07	1	0,07
Chènevières	0,03	2,12	34	0,06
Friches	0,96	75,33	219	0,34
Jardins	0,05	3,62	69	0,05
Mares	0,01	0,59	9	0,07
Meurgers	0,07	5,34	59	0,09
Pâture	1,72	0,55	2	0,28
Prés	1,72	135,45	388	0,35
Terres-Friches	0,29	22,96	71	0,32
Voirie	2,13	167,62	13	12,89
Terres Labourables	43,70	3441,5	6997	0,49
Total	100,00	7875,58	8254	0,95

La différence entre les 8614 ha donnés par le cadastre (tableau 1) et les 7875 donné par le SIG est constituée par les superficies exonérées soit 739 hectares de places, de lavoirs communaux, de voies vicinales, etc.

Les zones humides, pour l'essentiel situées dans les vallées ou les pentes marno-argileuses, aux sols bruns lessivés plus ou moins hydromorphes, sont consacrées aux herbages. Les friches et autres terres vaines fréquemment sur des rendzines apparaissent réduites traduisant une pression démographique forte, ce qui est le cas au moment où le premier cadastre est confectionné. A la période moderne, dans la région, sur plateau calcaire dominant, on estime que 14-17 ha de terres (ici des « petites terres ») sont nécessaires pour faire vivre une famille de laboureur soit en mesure ancienne entre 40 et 50 journaux.
On remarquera la forte présence de zones déclarées sous couvert forestier. Celles-ci occupent au tout début du XIXe siècle la moitié de la superficie de la zone étudiée.

3.4.3. Cartes du relevé des « anomalies ».

L'exploitation exhaustive des images LIDAR a produit deux cartes compilées à partir de l'ensemble des formes repérées soit linéaires soit surfaciques. Nous avons relevé aussi bien les formes sous forêt que celles situées en plaine. Toutefois, en plaine, le remembrement et les labours profonds en ont fait fréquemment disparaître une bonne partie, comme l'atteste l'examen des missions aériennes du début des années 1950. Cependant, la microtopographie une fois confrontée aux missions aériennes anciennes de l'IGN, à la carte topographique au 1

[23] https://bofip.impots.gouv.fr/bofip/5359-PGP.html

20000e de 1948 et au cadastre ancien permet d'en repérer un bon nombre qui n'est plus visibles et que les cartes actuelles ne mentionnent plus.

La constitution de classes d'objets, (pour le SIG les valeurs), demande de définir au préalable les propriétés propres à chaque classe/valeur. Cela peut-être simple, par exemple au sein de la couche thématique « voirie » pour une valeur telle que « route goudronnée ». La propriété discriminante est dans ce cas le fait d'être goudronnée ou non. Cette propriété implique un comportement, dans cet exemple, être ou non carrossable pour un type donné de véhicule. Il en est de même pour les formes surfaciques et linéaires. La difficulté dans la classification provient des valeurs proches. Par exemple pour les valeurs surfaciques « creux régulier/creux irrégulier », la difficulté est plus grande. Il faut décider, à partir de quand, un « creux » cesse d'être régulier pour basculer dans l'irrégulier. Le même problème se pose pour les formes linéaires, par exemple à quel moment un cheminement non goudronné cesse d'être considéré comme carrossable ? Ce questionnement relève de la problématique des objets géographiques flous. En l'absence d'algorithmes, nous avons procédé intuitivement par agrégation successive autour d'un type idéal décidé comme étant au centre d'une distribution gaussienne parfaite. De chaque côté de ce type, se distribuent des formes de plus en plus éloignées du type l'archétypal.

Les formes Linéaires (il s'agit de formes auxquelles il est difficile d'affecter une épaisseur significative (fig. 17).

Les levées et murées observées sous forêt témoignent de travaux d'épierrements nécessités par la création d'espace agricole, soit pour des cultures soit pour des pâturages. C'est en ce sens que ces vestiges témoignent d'usages anciens en montrant la présence sous forêt d'ager disparu, la forêt jouant un rôle protecteur des formes ainsi fossilisées.

Figure 17. Carte compilée des formes linéaires

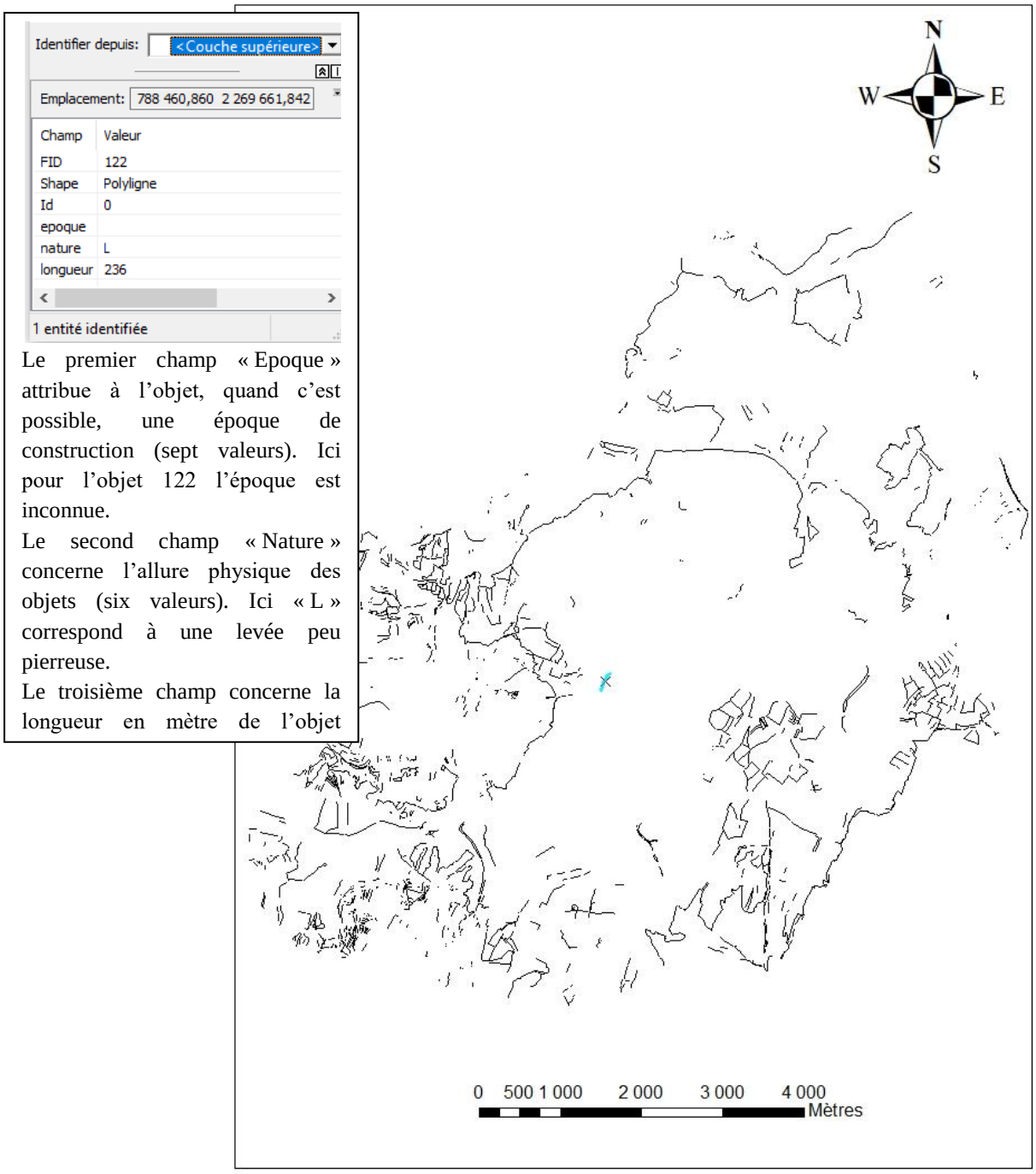

Le premier champ « Epoque » attribue à l'objet, quand c'est possible, une époque de construction (sept valeurs). Ici pour l'objet 122 l'époque est inconnue.

Le second champ « Nature » concerne l'allure physique des objets (six valeurs). Ici « L » correspond à une levée peu pierreuse.

Le troisième champ concerne la longueur en mètre de l'objet

En dehors des identifiants (FID et Id), la table attributaire associée comporte trois champs. Le second champ « nature » est déduit des observations de terrain. En dehors des six valeurs proposées, aucun autre cas n'a été observé, Nous avons ainsi :

Les levées au contour aplati et en général peu pierreuses, généralement sous forêt notées « L ». Il existe un risque de confusion entre ces dernières et la géomorphologie ;

Les levées au contour net et fortement pierreuses notées « M » (fig. 18);

Figure 18. Exemple de levée pierreuse (M) derrière Neuilly et image LIDAR correspondante.

En général, les levées régulières, une fois mises en perspective, montrent des connexions révélatrices de parcellaires anciens.

Les meurgers, ou les levées pierreuses, recouverts ou non de végétation (haie, fruticée, ..) ou non sont notés « Mg ». En plaine, ces derniers sont parfois fort anciens et pour nombre d'entre eux, soulignent l'ancien parcellaire cadastral napoléonien qui en l'absence de remembrement, comme à Panges jusqu'en 2017 (fig. 19), présente par endroit des espaces restés quasi-inchangés. Parfois, c'est leur importance même qui les a préservés ou alors l'orientation technico-économique (OTEX) de l'exploitation : les OTEX élevage sont moins destructeurs.
Si la forêt les protège, en plaine les meurgers sont souvent des héritages menacés. Mais ils constituent aussi des objets archéologiques dans la mesure où ils résultent de l'épierrement séculaire des parcelles des petites terres des plateaux calcaires et soulignent le découpage parcellaire ancien (fig. 20). Cet épierrement s'appuie parfois sur des formes tumulaires préexistantes indiquant des occupations du sol plus anciennes.

Figure 19. Un milieu en évolution rapide : traces de meurgers à l'est de Panges, sur un territoire en cours de regroupement parcellaire (2017).

Figure 20. Extrait du cadastre napoléonien de Panges et meurgers actuels (en vert sur la figure et en sursis sur le terrain).

Les murées de bordure (MB) qui sont le plus souvent associé à un fossé et qui matérialise une limite juridique entre le bois et la plaine (fig. 21 et 22).

Figure 21. Requête portant sur la valeur « MB » (221 relevés, 5977 mètres) faisant ressortir les 1es murets délimitant les espaces forestiers.

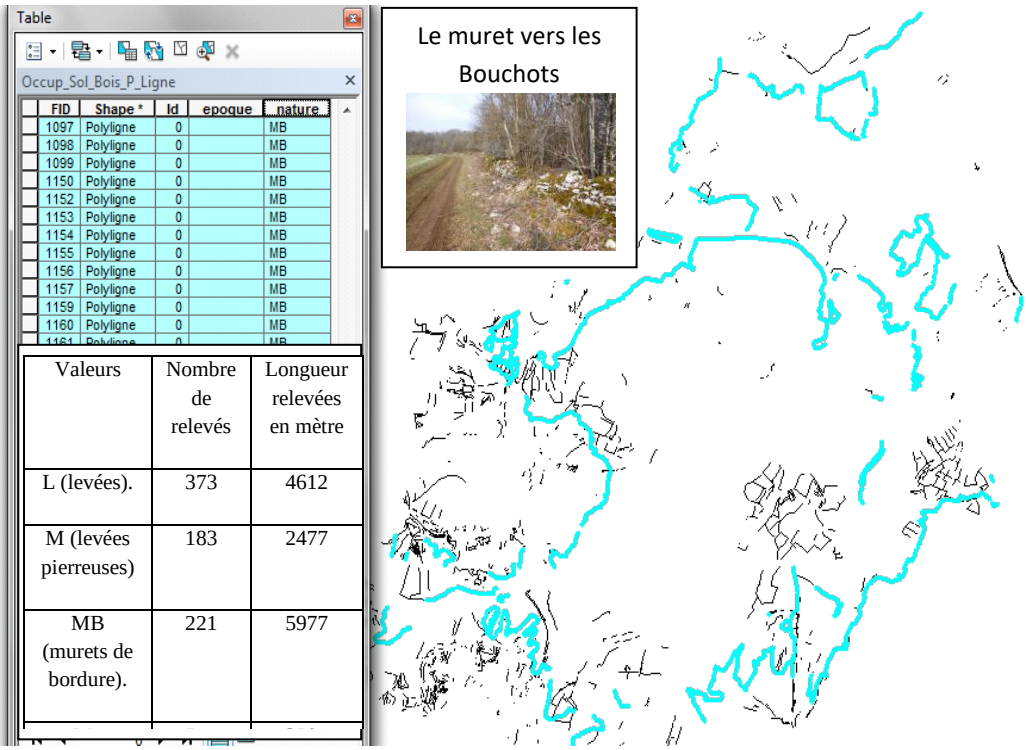

Valeurs	Nombre de relevés	Longueur relevées en mètre
L (levées).	373	4612
M (levées pierreuses)	183	2477
MB (murets de bordure).	221	5977

Figure 22. Le muret bordant le Bois de Panges (Image LIDAR) et vue actuelle de ce muret.

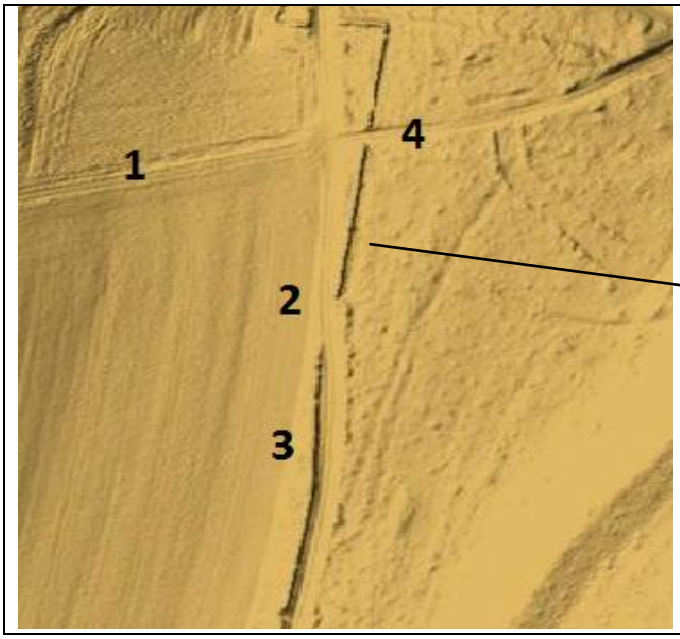

Un chemin récent (1) perce le muret (4), alors que l'ancien chemin (3) pénètre dans le bois par un aménagement (2).

Deux autres valeurs un peu particulières ont été notées, pour mémoire, « Bief » concernant les aménagements hydrauliques du Suzon, et « Tr » pour de possibles tranchées militaires de 1870, au-dessus de Val Suzon.

Les formes surfaciques.

2600 objets ont été relevés (fig.23).

Figure 23. Carte de la distribution dans le haut Val Suzon des formes surfaciques relevées.

Le thème « formes surfaciques » est illustré par deux champs.

*Un Champ à une valeur, la superficie en m^2 ;

*Un Champ qui décrit, depuis ce qui a été observé *in situ*, la forme physique décliné en dix valeurs [24]:

1. Les formes en creux irrégulières isolées « C » ;
Ces formes toujours irrégulières peuvent correspondre à d'anciennes carrières ou encore à des mares, ou bien plus simplement à la géomorphologie locale.
2. Ensemble de formes en creux irrégulières, « EC » ;
3. Les formes en creux isolées très régulières « CR » (fig. 24) ;

[24] Description exhaustive des valeurs dans : Maigrot Jean-Louis. Document de travail**. Archéogéographique du Haut Val Suzon.** 2018. hal-01893583.

Figure 24. Creux régulier avec levées sur «Baribœuf» au sud des Bordes Pillot et vue correspondante.

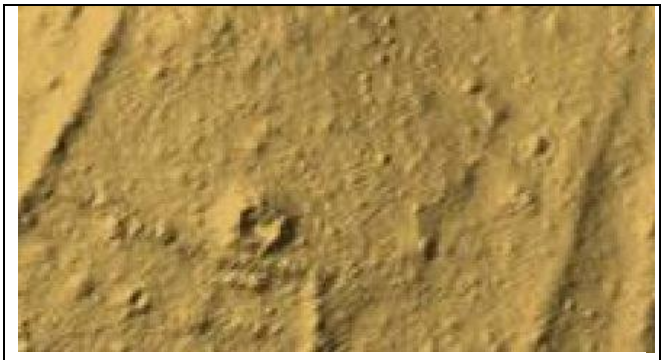

Aucun cas d'ensemble de forme régulière n'a été observé dans la zone d'étude.

4. Formes en creux mélangée avec des formes en « tas », « CT » ;
Dans la zone d'étude, ce type de signal indique des terrains bouleversés, comme des dépôts d'ordures sur d'anciennes carrières, ou encore d'ancienne lavières, ou tout autre objet de ce type (fig. 25);

Figure 25. Formes bouleversées (ancienne lavière) à l'entrée du bois de Pasques le long du chemin du moulin du Val Courbe, dans une ancienne parcelle bordée de murets.

5. Les charbonnières « Ch » (fig. 26) ;

La proximité de Dijon de même qu'une activité métallurgique non négligeable (les forges de Val Suzon au milieu du XIXe siècle), ont induit une activité de charbonnage importante. Nous avons dénombré 1553 places à feu, toutes époques confondues (fig. 26 et 27). Pour des commodités d'évacuation du charbon de bois, les charbonnières sont localisées principalement sur les pentes, le long des combes qui débouchent sur le Suzon ;

Figure 26. Localisation des places à feu, les charbonnières « Ch ».

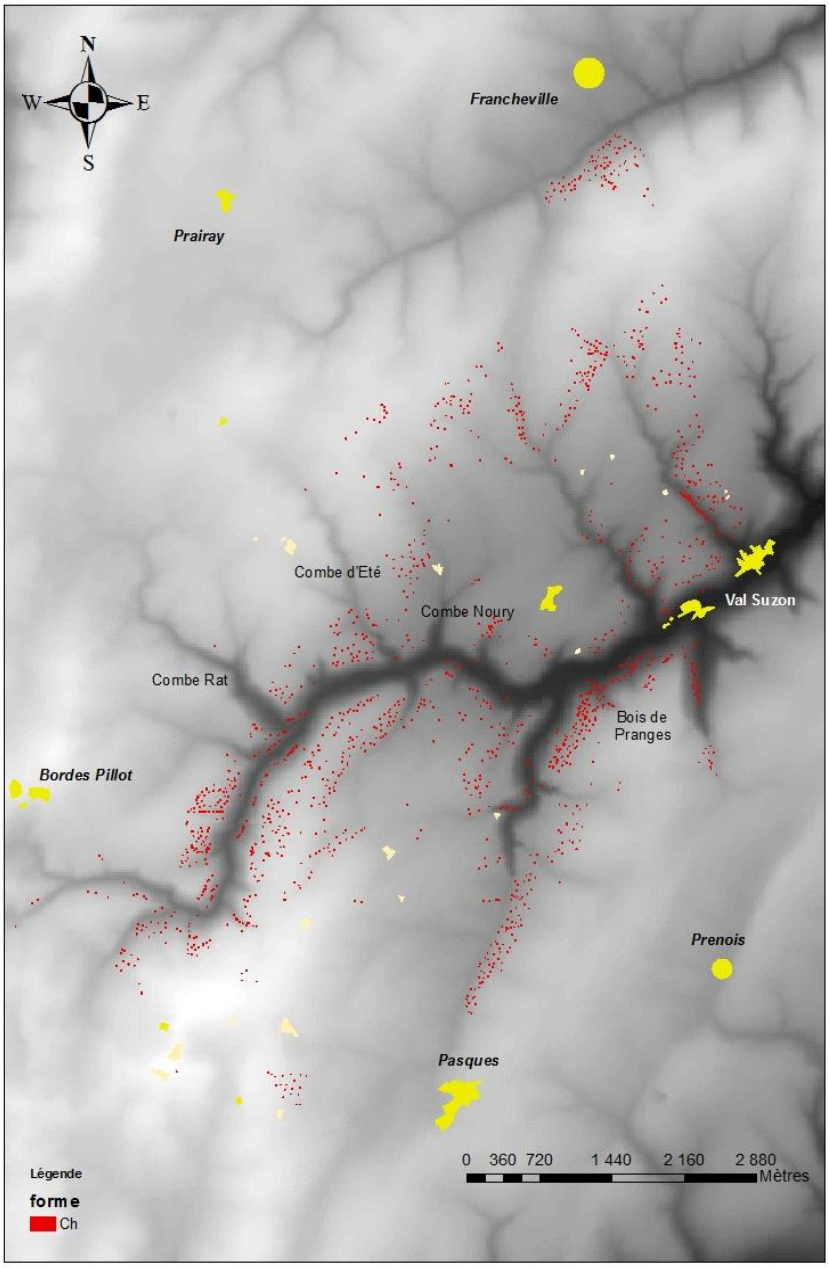

Figure 27. Une charbonnière récente (2017) en bois de Moloy.

Quelques chiffres.
Selon les travaux de Landois (2021[25]) sur une année, une place à feu devait pouvoir disposer selon la productivité du milieu d'une aire d'approvisionnement d'environ 0,30 à 0,50 ha de taillis, préférentiellement du charme et du chêne coupé à l'âge de 10/15 ans. Calculée pour l'aval du Val Suzon, sur la base de pixel de 100m X 100 m, RL estime la densité des places à feu variant d'environ 0,4/ha à 2/ha, avec une moyenne au alentour de 1,15 à 1,43/ha. Selon le milieu, les places sont espacées de 25 m sur replat construit et de 30 à 50 m sur plateaux. La surface potentiellement impactée par le charbonnage, toutes époques confondues (les dates des charbonnières nous sont inconnues) à été estimée à environ 20% de la surface boisée totale du Haut Val Suzon laquelle aurait ainsi subi à un moment ou à un autre l'action des charbonniers. Ce n'est pas sans conséquence sur le sol et le paysage végétal car le charbonnage tend à privilégier le taillis de charme avec des rotations courtes. Les places à charbon et les environs se signalent par un sol très noir. Pour le XIXe siècle, on peut émettre l'hypothèse que la délocalisation des forges de Lamargelles à Val Suzon entre 1824 et 1872 expliquerait la présence le long de la vallée du Suzon d'un nombre élevé de charbonnières lesquelles seraient alors assez récentes.

[25] Landois R. 2021. **Paysages et traces d'activités humaines préservés sous forêt : l'espace forestier du Val Suzon (Côte d'Or) sur le temps long**. Thèse pour obtenir le grade de Docteur de l'Université de Bourgogne Franche-Comté. Discipline : Archéologie. Université de Bourgogne Franche-Comté. Ecole doctorale SEPT : Sociétés, Espace, Pratiques, Temps. 2 Juillet 2021. 2 Volumes. Les Charbonnières pages 157 à 195 Volume 1 et Figure 80 à 101 Volume 2.

6. Four à chaux, « EC_F » (fig. 28);

Figure 28. Four à Chaux en Bois de Pasques vers la «Lisière de Cîteaux».

L'allure de l'image LIDAR des fours à chaux est très régulière et prête peu à confusion : un cercle régulier ayant une carrière adjacente ou très proche[26].

7. Lapiaz, « EC_L » ;
8. Forme tumulaire isolée, en tertre « T » (fig. 29) ;

Figure 29. Forme tumulaire isolée en Bois des Bouchots sur Saint-Martin-du-Mont

[26] Certain de ces fours peuvent être récents. Ainsi en 1841, la municipalité de Panges autorise un particulier à « établir un four à cuire la chaux sur le territoire de la commune de Panges ». E dépôt 476. Archives Départementales de la Côte d'Or.

9. Ensemble de tas de pierre, « ET » (1 seul cas, fig. 30) ;

Figure 30. Alignements de tas de pierre de formes tumulaires et parcellaires en Bois de Pranges (Prenois) et vue de l'un d'entre eux.

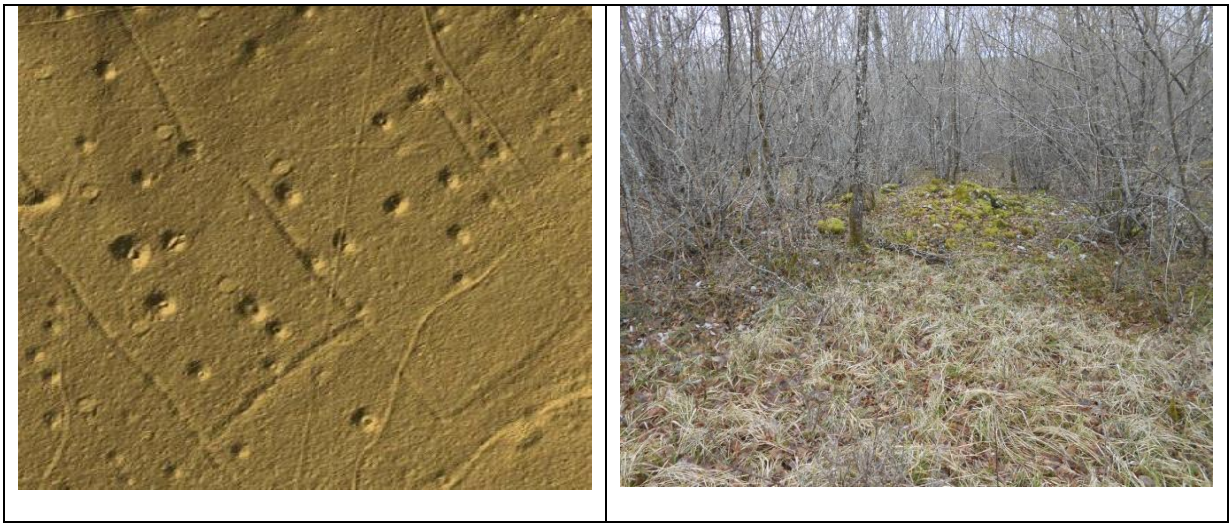

Dans ce cas particulier, il pourrait s'agir de tas d'épierrement, probablement protohistorique, davantage qu'une nécropole tumulaire[27]

10. L'emprise des sites désertés (et sondés) comportant le bâti *stricto sensu* et les annexes parcellaires (enclos) qui lui sont strictement adjacentes.

4. Le contexte édaphique général[28].

4.1. Les sols

La faille principale à l'est du horst inverse de Saint-Seine, orientée nord-sud, Panges-Bordes Pillot-La Casquette, coupe le bassin-versant du haut Val Suzon en deux parties. C'est cette faille qui est à l'origine de l'affleurement des marnes et argiles à l'ouest du bassin et qui explique la position de la source du Suzon ainsi que la présence de la matière première nécessaire au travail du potier (fig. 31). Il y avait un atelier de potier antique à Fontaine Merle et une tuilerie à Panges. Pour le reste le substrat calcaire est dominant.
Les UCS (Unités Cartographiques de Sol), de la zone sont majoritairement sur substrat calcaire (fig. 32).

[27] Carte Archéologique de la Gaule. La Côte d'Or, 21/3.P. 507 et communication personnelle Y. Pautrat Service Régional de l'Archéologie. Dijon 2009.

[28] Actualisé selon diverses modalités, selon les sociétés et les moyens disponibles, le milieu édaphique ne porte en lui-même aucun projet, sans pour autant être neutre vis-à-vis de l'utilisation qui en est faite. C'est aussi une interface milieu-société.

Figure 31. Contexte général géomorphologique (Rat. P. (Dir.) 1986. Bourgogne Morvan. Guides Géologiques Régionaux. Masson Ed. p. 57)

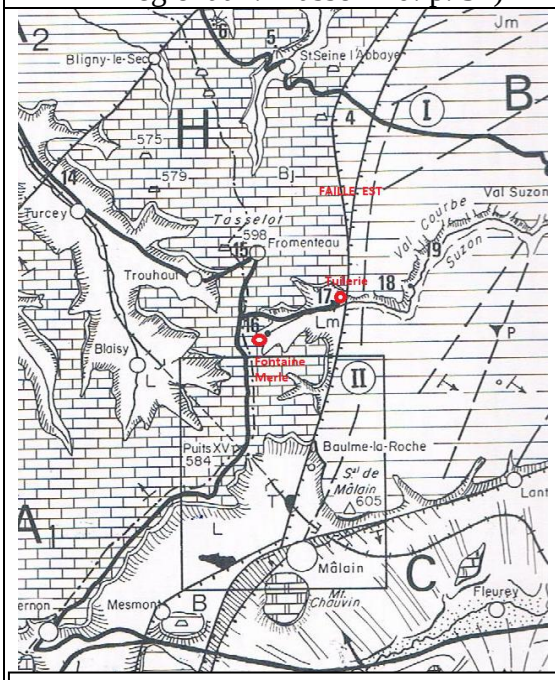

Terrains : S. Socle cristallin. – TL. Série Trias-Lias à dominante marneuse. – Bj. Plateaux dont la surface est formée essentiellement par les calcaires à entroques du Bajocien (compartiment A1-H). – Bjs. Plateaux où les calcaires à entroques, qui affleurent sur les bords ou les fonds de vallées, sont ailleurs recouverts par le Bajocien supérieur et la base du Bathonien. – Jm. Plateaux formés par le calcaire de Comblanchien et la Dalle nacrée. – Js. Buttes de calcaires du Jurassique supérieur. – Al. Alluvions de la vallée de l'Ouche.

Structure : F. Failles délimitant les grands compartiments. — f. Failles de second ordre. – A. Compartiments amorçant la descente vers Paris. – B. Premiers gradins descendant vers le fossé de la Saône (dans B1 la descente est retardée par des failles contraires). – C. Compartiment effondré de Mâlain. – H. Extrémité du compartiment A1, structuralement surélevée entre A2 et B1 (horst, ou voussoir de St-Seine).

Morphologie : a. Cuesta ou corniche des calcaires bajociens sur les marnes liasiques. – b. Buttes (tasselots) formés par le Bajocien supérieur et la base du Bathonien sur les plateaux de calcaire à entroques. – c. Versants calcaires couronnés par la falaise du calcaire du Comblanchien. – d. Glacis d'érosion au-dessus de la vallée actuelle de l'Ouche. – e. Ligne de faîte entre le Bassin de la Seine et celui de la Saône.

Figure 32. Les Unités Cartographiques de Sol (UCS).

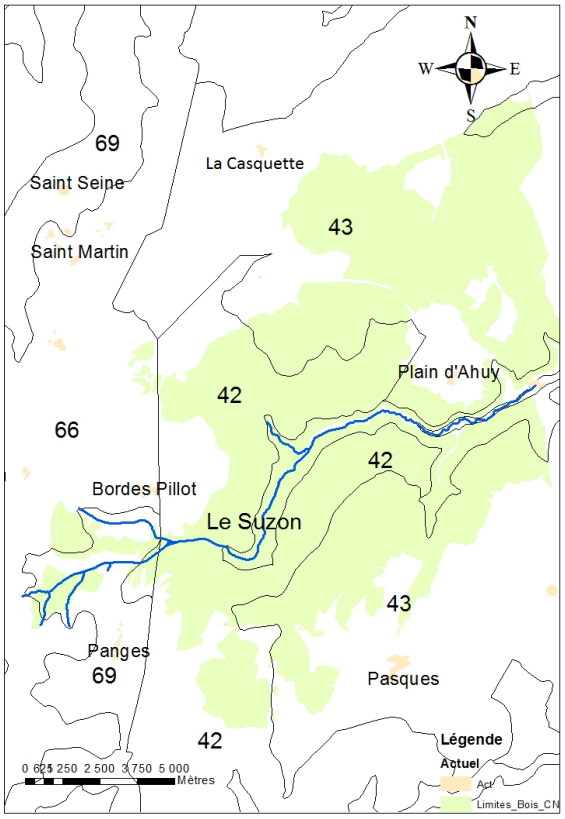

Les sols du Haut Val Suzon relèvent majoritairement de ce que l'on nomme les « petites terres » ou « terres à cailloux » des plateaux calcaires[29] caractérisées principalement par une faible réserve en eau et une forte pierrosité qui de nos jours, est contournée par le broyage ce qui n'était pas le cas avant les années 1970, quand il fallait dépierrer manuellement[30] créant ou consolidant ainsi des meurgers .

A l'est, le bois de Cestres, de Panges et de la bordure du bois de Pasques sont le domaine de l'UCS 42[31] comportant deux Unités de Type de Sols (UTS) (fig. 33 et 34) :

[29] Collectif Chambre d'Agriculture de Haute-Marne. 1988. **Les terres à cailloux des plateaux calcaires du Barrois et de Bourgogne.**
[30] Observation faite sur les parcelles expérimentales du Lycée Agricole de Chaumont (52000)
[31] Chrétien J. 2000. **Référentiel Pédologique de Bourgogne à 1/250 000. Régions naturelles, pédopaysages et sol de la Côte d'OR.** INRA Orléans.

*Des sols forestiers très superficiels, argileux, humifères, très riches en MO, non caillouteux, des Rendisols[32], avec comme contrainte une faible réserve en eau et une difficile pénétration racinaire,
*En bois de Pasques, de Cestres, de la Bicaine (et aussi en plaine) des Rendosol, sols superficiel argilo-limoneux, caillouteux, riches en MO, ayant pour défaut une très faible réserve en eau et un excès de pierrosité pouvant constituer un obstacle au travail du sol.

Figure 33. Sol en bois de Cestres (UC 42 ; rendzine forestière, type Rendisols).

[32] Rendisol sol décarbonaté ; Rendosol sol carbonaté idem pour calcisol et calcosol. La décarbonatation précède la décalcification.

Figure 34. Sol superficiel sous pelouse sèche (UC 42. Type Rendzine, Rendo/Rendisol[33]).

Plus en altitude, vers l'est domine l'UC 43 comportant trois UTS,
* Des rendisols forestier argileux non caillouteux riches en MO[34] mais ayant un défaut de profondeur, de réserve en eau et connaissant des difficultés de pénétration racinaire ;
* En plaine, les mêmes petites terres à cailloux, argileuses, peu calcaires, ayant les mêmes contraintes que précédemment. On trouve par plages autour des villages, des sols caractérisés par une grande richesse en MO qui les distingue des autres Rendosols et Rendisols cultivés. Nous y voyons là un héritage de longues pratiques culturales d'épandage de fumier sur les terres les moins éloignées des lieux de production.
*Dans certains paléochenaux se développent des terres à cailloux profondes, ce sont des Colluviosols argilo-caillouteux, (sol développé sur apport colluvial).
D'une manière générale, en l'absence d'utilisation humaine, les rendzines portent naturellement des pelouses xérophiles puis des fruticées avant le stade forestier et le développement de sols plus profonds.

L'ouest de la faille est le domaine de l'UCS 66 comportant cinq types dont trois sont attesté ici. Cette unité est le domaine des cultures, et ce depuis déjà quelques siècles. On y trouve :
*Des terres argileuses moyennement profondes peu caillouteuses, des calcisols argileux (sol brun calcique),
*Des petites terres argilo-caillouteuses des rendosols argilo caillouteux (fig. 35),
*Des Calcisols luviques, terres profondes peu caillouteuses, limono-argileuses, sans contrainte particulière[35], des paléochenaux et autres vallons secs, aboutissant en général en bordure de plateau sur les amonts des vallons qui incisent les pentes liasiques.

[33] La différence entre les deux est que les rendisols sont décarbonatés et les randosols sont carbonatés.
[34] Matière Organique.
[35] Relative aux pratiques agricoles actuelles

Figure 35. Sol en plaine vers Cestres (UC66). Sol superficiel, petite terre de type Rendosols avec poche d'argile de décalcification.

L'amont du val Suzon est le domaine de l'UC 69 qui doit sa présence, à cet endroit, à la faille est du horst inverse de Saint Seine. Ce sont des sols souvent en pente développés sur les marnes et argiles du Toarcien. Ici nous avons principalement des sols argileux, calcisols argileux colluvionnés en surface présentant souvent des mouillères et traditionnellement occupé par des herbages La figure qui montre la pente sous Bordes Pillot en offre une bonne illustration (fig. 36).

Figure 36. Allure des pentes liasiques (calcisols argileux) sous Bordes-Pillot. Décrochement caractéristique des sols sur substrats marneux et argileux. Traces de limites d'anciennes parcelles.

Hormis la partie ou affleure le Toarcien, une des conséquences de ce contexte caractérisé par une faible réserve en eau, un défaut de profondeur et une pénétration racinaire difficile, est une croissance lente des ligneux en milieux forestiers comme ne manque pas de la préciser les procès-verbaux de visite des bois[36] (fig. 36).

Figure 37. Un taillis sur « Mauvais fond[37]».

4.2. L'eau dans le Haut Val Suzon.

La présence pérenne de l'eau dans le bassin du Haut Val Suzon correspond à trois nappes phréatiques : de haut en bas, la nappe des marnes à Digonelle, puis celle plus importante des marnes à Ostréa *acuminata* puis celle du toit du Toarcien qui donne naissance, vers Fontaine Merle, au Suzon et aux ruisseaux qui l'alimente. Les points d'eaux correspondent sur le plateau à des sources de débordement, souvent temporaires qui se situent dans les intercalaires marneux des couches calcaires, comme les marnes à *Eudesia* et les marnes à *Digonelles* du Bathonien supérieur-callovien. Les failles largement existantes dans la zone « bathono-callovo-oxfordienne », (accident de Panges/Bordes-Pillot, zone fracturée de Pasques/Val Suzon, accident de Val Suzon), peuvent avoir mis ponctuellement en contact des niveaux marneux imperméables avec des niveaux calcaires, créant ainsi des petites sources. Autrement

[36] Procès Verbal de la visite des bois indivis de Saint Seine et de Saint Martin. 1756. Archives départementales de la Cote d'Or (A.D.C.O.). E dépôt 562-37.
[37] Qualificatif employé dans le PV de visite de 1756.

les sources se situent dans les pentes au niveau des marnes à Ostrea *acuminata* du bajocien supérieur (fig.38) ou alors au sommet du Toarcien marneux[38]

Figure 38. Source correspondant au niveau des marnes à Ostrea dans la pente du Val Suzon sur Pasques.

Pasques compte un point d'eau important situé à une distance moyenne d'espace/temps de 2km/30 minutes des habitats désertés. Par comparaison avec les communautés préindustrielles actuelles, on peut considérer qu'une telle distance de 30 minutes reste très acceptable pour aller se ravitailler en eau à des fins domestiques. Actuellement les besoins journaliers moyen d'un européen sont estimé à un peu près à 25/30 litres/jour. Les besoins d'un homme des XIVe/XVe siècles auraient été de 6 litres/jour. Par contre pour un troupeau ovin il faut aller vers l'eau et non l'inverse comme pour les humains, mais une seule fois par jour, (le besoin moyen d'un ovin étant estimé de 3 litres à 10 litres /jour selon l'état du troupeau et de la végétation, et la destination[39]). A cet égard l'accès au Suzon par des chemins (comme celui de la Grande Mange déjà mentionné en 1678), présentant la même distance/temps que pour accéder au village, offre une solution. Donc la position géographique des sites désertés, à mi-chemin du village et du Suzon, permet d'alimenter en eau les hommes et le bétail. Ces chemins d'accès, sauf celui du moulin, s'arrêtent tous au Suzon et ne permettent pas d'accéder à la rive nord.

[38] Chalmin P. 1994**. Les sources de la vallée du Suzon**. Lyonnaise des eaux. DESS « Espace Rural et Environnement ». Université de Bourgogne.
[39] Estimation basée sur un poids allant de 30 à 50Kg pour les brebis

En dehors du Suzon, sur le plateau, trois points d'eaux aménagés ont été observés (fig. 39 et 40). Ils correspondent au niveau marneux du Bathonien supérieur-Callovien (marnes à *Eudesia* ou marnes à *Digonelles).*

Figure 39. Le puits Gaillard après sa fouille en bois de Cestres.

Figure 40. Le « puits » près des « Grands Charmeaux ».

En l'absence de toutes autres observations, on peut imaginer que les sites auraient pu posséder des puits citernes que les seuls sondages n'ont pu mettre en évidence. En outre l'époque où les sites étaient actifs correspond au début d'une péjoration connue sous le nom de « petit âge glaciaire », et le régime des pluies était probablement différent de l'actuel et les précipitations devaient être alors plus abondantes.
Mais en tout état de cause, eu égard à l'épaisseur des calcaires qu'il aurait fallu traverser, 60/65 mètres de calcaire compact comblanchien, puis 16-18 mètres de calcaires oolithiques avant d'atteindre le niveau des marnes à Ostrea, il est improbable que le creusement d'un puits puisse être envisagé.

La présence ponctuelles de placages argileux et/ou/ limoneux peuvent aussi expliquer la présence de mares plus ou moins pérennes (fig. 41). Sont elles contemporaines des sites et ont elles pu servir à abreuver les bêtes ? En l'absence d'éléments datants, la réponse s'avère hors de portée.

Figure 41. Une mare près des Cermandets.

La mare qui se situe le long du chemin menant au « Grands Charmeaux » (fig. 42) a la même origine. Elle est située sur un chemin ayant été utilisé par des troupeaux ovins. Toutefois des indices chimiques écartent l'hypothèse d'une présence animale régulière. Cette petite mare assez vite asséchée est probablement postérieure à l'utilisation du chemin[40] et ne correspond pas à un point d'abreuvage.

[40] S'agirait-il d'un aménagement cynégétique ?

Figure 42. Position de la Mare des « Grands Charmeaux ».

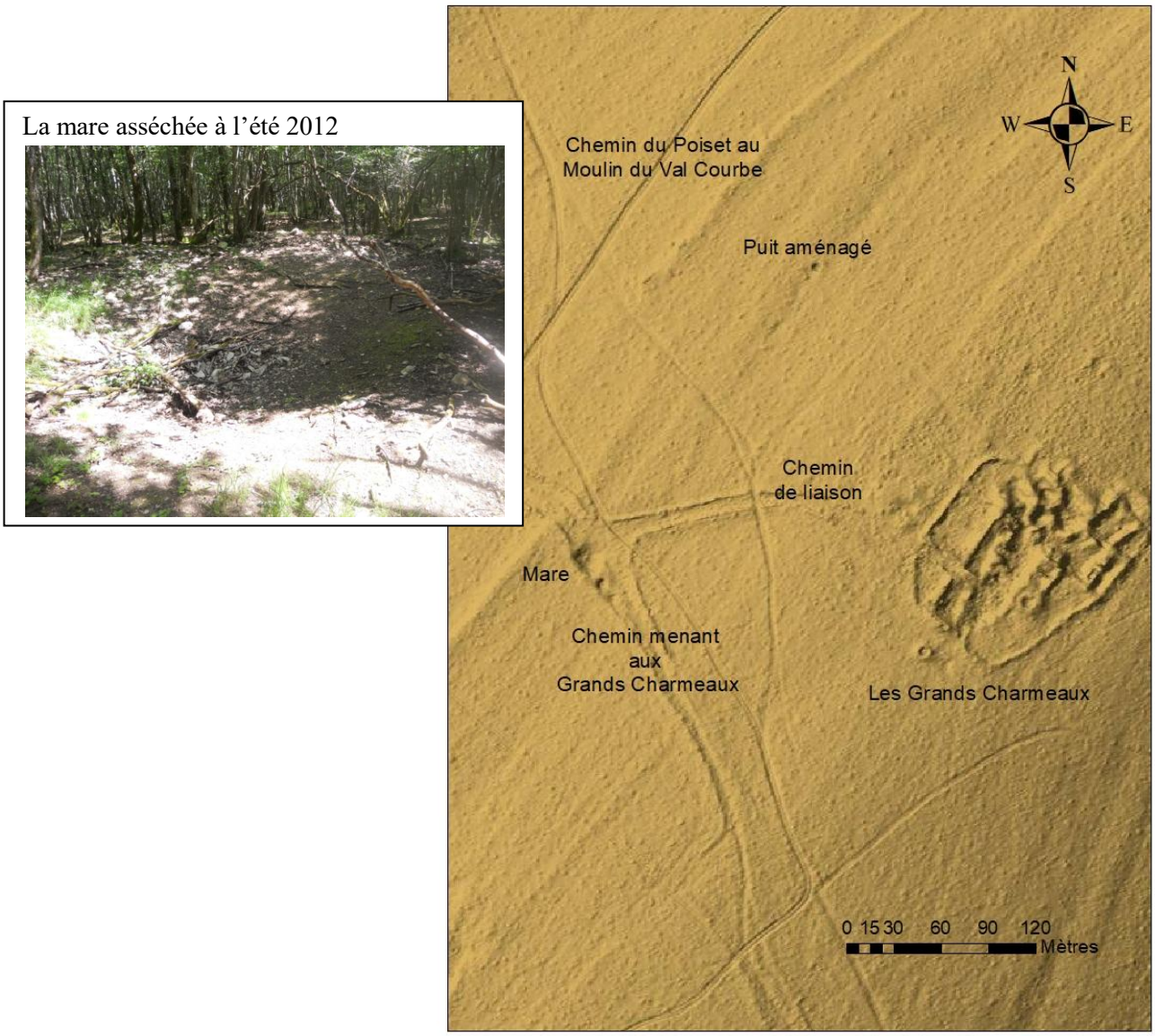

5. Structures et flux.

5.1. Les liaisons entre habitats à la fin de l'ancien régime, reflet des époques antérieures.

La plus ancienne et précise connaissance que nous ayons de la distribution des habitats et des liaisons qui existent entre ceux-ci, est postérieure à la seconde moitié du XVIIe siècle. Toutefois, si nous acceptons que les dynamiques territoriales observées à un instant t

s'inscrivent dans un continuum spatial et temporel, leur connaissance permet de déduire par raisonnement régressif des hypothèses de travail robustes quant aux dynamiques ayant antérieurement affecté le haut Val Suzon. Dans le cadre du même continuum de temps, les évolutions observées entre la fin du XVIIIe siècle et l'actuel reflètent des dynamiques antérieures qui se poursuivent par-delà la rupture des années 1950/60. Cette connaissance est d'autant moins hypothétique qu'elle s'appuie non seulement sur une cartographie précise, mais aussi sur les traces matérielles laissées par l'activité humaine, dont la voirie et les traces parcellaires.

La reconstitution cartographique des communications anciennes inter-habitats utilise aussi la toponymie du cadastre ancien qui aide à les qualifier. Si la toponymie reflète le statut, alors elle permet de mettre en évidence, de la desserte à la « grand route », la hiérarchisation des chemins, telle que l'on perçu au début du XIXe siècle les concepteurs du premier cadastre (Tableau 3). Cette hiérarchisation se traduit par l'affectation d'un toponyme à un lieu de départ et d'arrivée aux tronçons successifs d'un chemin. Ainsi se forme une hiérarchie depuis la « grande route de … à… », Jusqu'au chemin anonyme en passant par le « chemin de desserte ».

Les questions sont alors : qu'ont ils desservi au moment où on les a nommés et que desservent-ils encore ? Quelle aspect avaient-ils et que sont ils devenus ? Comment a évolué, à partir de ces chemins, la structuration du territoire? La réponse passe par la visualisation de cet ordonnancement donc par sa cartographie. Celle-ci peut être traitée comme un graphe, modèle pour représenter des relations, (les chemins), et des objets (habitats, clairière, parcelles)[41].

Une première requête, nous montre l'état des liaisons inter-habitats antérieures aux années 1820 et probablement très valables pour les deux derniers siècles de l'ancien régime; (fig. 43).

Les chemins de fond de combe portent en général le nom de la combe concernée sans autres mentions. La toponymie n'indique pas que les combes débouchant sur le Suzon puissent être des voies menant d'un habitat à un autre, mais plutôt de simples chemins desservant un lieu-dit : « Chemin de la Combe d'Eté », « Chemin de la Combe Rat ». Toutefois, les chemins qui sur le plateau se raccordent à ceux de fond de combe présentent souvent des tronçons dont le nom les raccorde directement à Val Suzon. En conséquence, les chemins de fond de combe sont considérés comme des liaisons entre deux sites. Par exemple, lorsque sur le tracé menant de Bordes-Bricard au Moulin du Val Courbe on a sur un premier tronçon le nom de « Chemin de la Combe Rat au Moulin du Val Courbe » suivi par un tronçon nommé « Chemin de la Combe Rat » on considérera qu'il s'agit du même tracé menant de Bordes-Bricard au Moulin.

[41] Kaufmann A. 1968. Des points et des flèches, la théorie des graphes. Dunod

Figure 43. Les liaisons entre habitats au cadastre napoléonien.

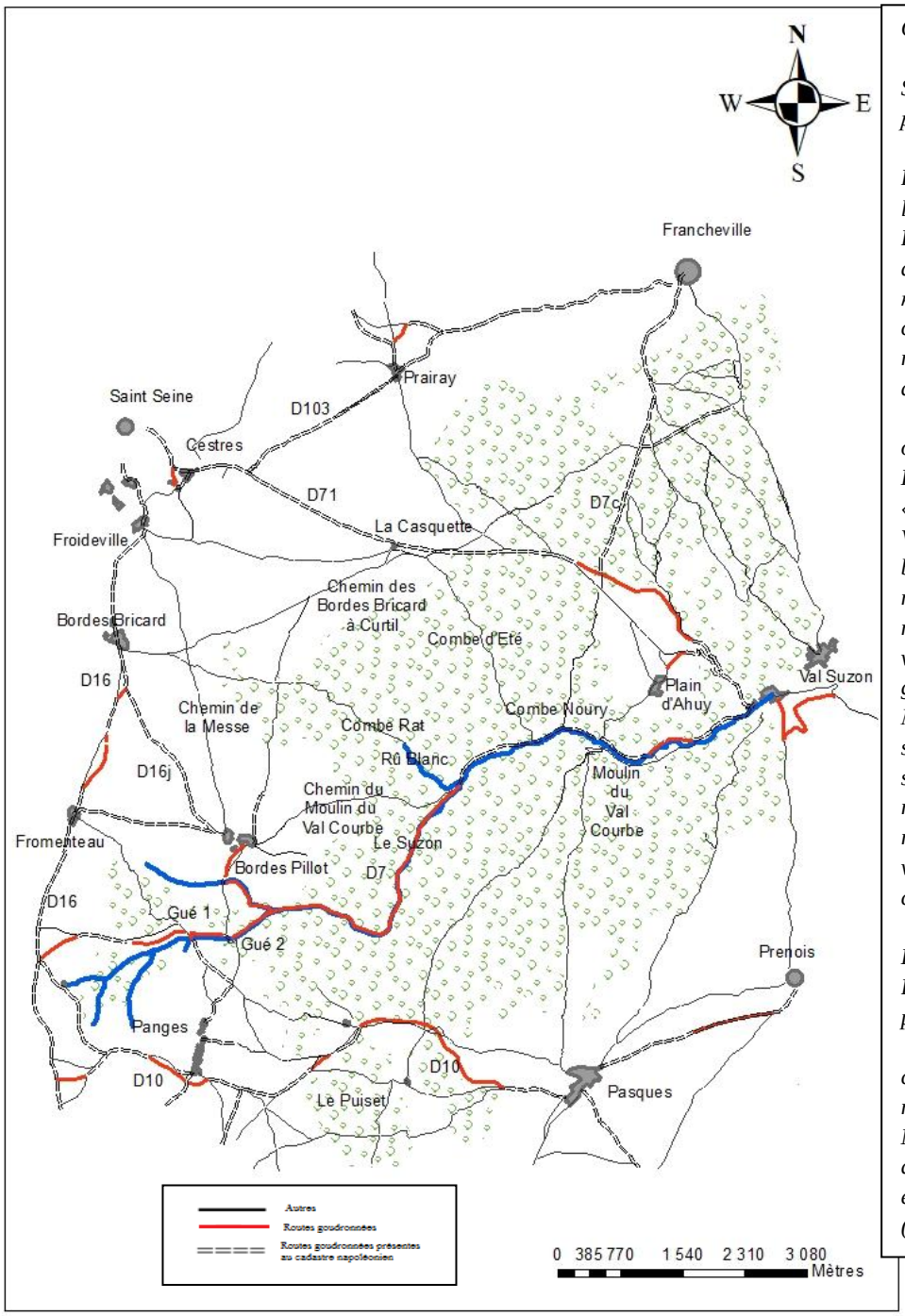

Quelques tracés particuliers.

**Le grand chemin de Val Suzon Bas à Francheville ne se pratique plus qu'à pied (fig. 3).*

**Le grand chemin de Bordes Bricard à Curtil St Seine, par la Casquette, est entre les Bordes Bricard et la Casquette déclassé en desserte agricole, et disparait au niveau de la Casquette jusqu'au croisement avec la RD7c où il réapparait, se confondant dès lors avec cette dernière.*

**Un des trois itinéraires orientés Nord-Sud, l'itinéraire Pasques-Francheville, nommé le « Chemin de Pasques au Moulin du Val Courbe » dans sa traversée du bois de Pasques, est toujours actif mais difficilement carrossable car non asphalté et a le statut de chemin vicinal. De là, son tracé gagne la grande Route de Paris par la combe Noury, et s'efface à partir du sommet de cette dernière ne se signalant plus que par un sentier résiduel. Puis du croisement avec la route de Paris il se dirige plein nord vers Francheville, son tracé se confondant avec la RD 7c ;*

**Au sud du finage de Pasques, le chemin direct menant à Beaume la Roche est déclassé au profit du nouveau tracé de la RD10.*

**Assez emblématique de cette évolution, le chemin direct menant de Froideville (et Saint-Martin-du-Mont) aux Bordes Pillot dit « Chemin de la Messe » se scinde en tronçons aux destinées diverses (fig. 9).*

D'une manière générale, avant la motorisation, le tracé des chemins privilégie la plus courte distance, comme par exemple le tracé aujourd'hui en partie délaissé Bordes-Bricard – Curtil

par la Casquette ou encore Panges-Bordes-Pillot par le gué 2 ou Bordes Pillot-Moulin du Val Courbe.

Le quadrillage de l'espace du Haut Val Suzon par les chemins est régulier et traduit un maillage dense du territoire. A l'échelle du bassin versant, hormis l'ouverture à la circulation du haut Val Suzon[42], les itinéraires sont restés stables. L'itinéraire nord-sud, (l'actuelle RD16) est pérennisé et la route de Paris qui lui est postérieure, emprunte la combe de Saint-Seine au lieu de passer au Plain d'Ahuy (fig. 8). Les autres tracés mentionnés au cadastre napoléonien sont pour la plupart déclassés.

La géométrie des tracés traduit aussi l'état des moyens de communication, à pied ou à cheval, qui antérieurement au XXe siècle ne nécessitaient pas des infrastructures très élaborées. On remarque aussi sur le graphe (fig. 44), à l'échelle de la fenêtre d'étude, trois lieux centraux[43], la Casquette, Bordes Pillot, le Moulin du Val Courbe, ce dernier étant le plus important (n=7).

Figure 44. Graphe du système de communication à l'échelle du Bassin du Haut Val Suzon à l'époque moderne (les distances entre deux sommets sont en mètres).

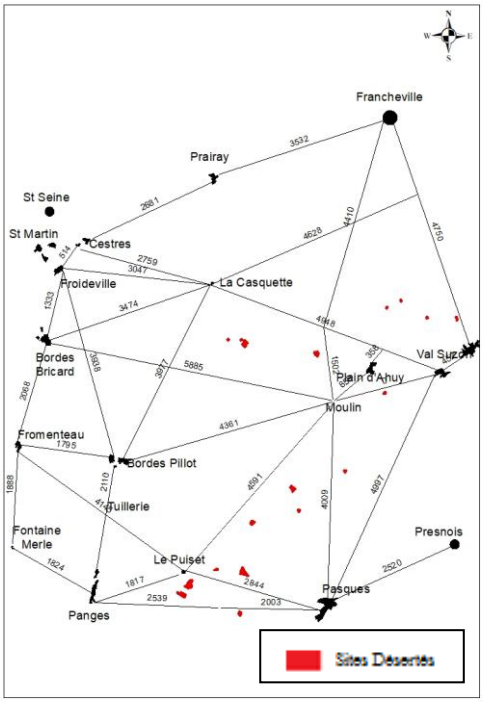

A part quelques cas, comme les Espitiaux–Brosse, le Bas des Vignes, Champ Bas ou le Moulin du Val Courbe, les habitats désertés se trouvent à l'intérieur des mailles. Ceci sera interprété comme l'appartenance soit à une temporalité différente, soit à un niveau d'organisation inférieur, le finage. En se situant dans les espaces intercalaires, ils sont donc, à l'échelle du bassin versant, exclus de la dynamique territoriale générale.

[42] Les dossiers d'expropriations sont consultables aux Archives Départementales de la Côte d'Or (ADCO) Série E Panges.

[43] La théorie des lieux centraux s'efforce de rendre compte de l'espacement et de l'organisation spatiale et hiérarchique des habitats, entre autre par leurs fonctions économiques. Initialement énoncée par Christaller (1933) et Lösch (1940).

5.2. A l'échelle du bassin versant : Le Suzon un élément structurant géographiquement central (fig. 45).

Figure 45. Centralité de la vallée du Suzon.

La val Suzon vers Vaux de Roche

Les bois de Saint Seine, Cestres et Pasques constituent le cœur boisé du haut Val Suzon. Le Suzon le traverse dans le sens ouest-est en son milieu.

Les falaises bordant le Suzon

La vallée du Suzon occupe une place particulière, physiquement contraignante, fréquemment bordée de falaises. Elle constitue un réel obstacle. Lors du petit âge glaciaire, le Suzon, dans la partie resserrée de son cours, en amont du Rû Blanc, devait avoir un cours torrentiel et occupait selon toute vraisemblance l'ensemble de la vallée ce qui s'observe encore de nos jours lors de précipitations importantes (fig. 46), expliquant ainsi l'absence, antérieurement au XIXe siècle, de voie de communication.

Figure 46. Le Suzon en amont du Rû Blanc lors des hivers 2016 et 2017.
(Turbidité hivernale importante résultant d'un cours torrentiel).

C’était également une limite juridique (donc de droits d’usage) entre des terres monastiques au nord et des terres relevant du duché au sud.
Antérieurement à l’établissement de la D7 qui ouvre à partir du Rû Blanc, le Haut Val Suzon à la circulation dans le sens est-ouest, les communications entre finages se faisaient dans le sens nord-sud par deux gués, par le gué 1 (liaison Fromenteau-Neuilly-Pasques, fig.13) remplacé lors de la construction de la D7, par un pont et par le gué 2 (liaison Bordes-Pillot-Panges par la Tuillerie) désormais abandonné (fig. 47 et 48). En amont de la confluence du Rû Blanc, il n’y a eu pendant longtemps aucun passage possible dans le sens ouest-est.

Figure 47. Passage du Suzon par le gué 2 en amont du Rû Blanc.

Figure 48. Le nouveau tracé par le Suzon (en rouge) avec la carte IGN 1 : 20 000 de 1948 de l'ancien chemin direct et photographie de l'état actuel de ce chemin.

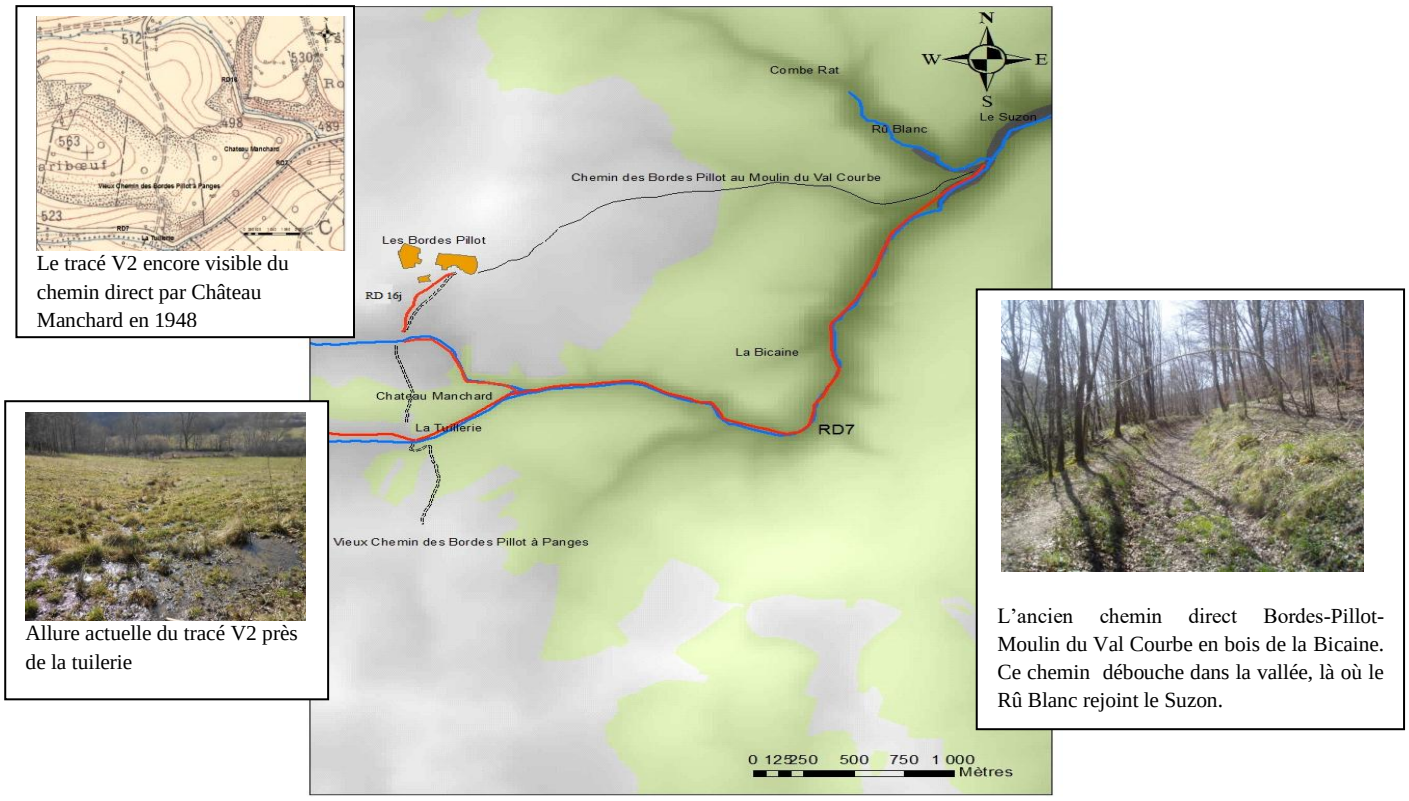

5.3. Les formes du Paysage : Analyse morphologique.

5.3.1. L'espace polarisé :

A l'échelle du finage : La voirie rayonnante[44]

L'observation de l'organisation des finages du nord et de l'est de la France, réalisée déjà depuis plus d'un siècle, a été modélisée[45] à travers la théorie des lieux centraux[46]. Parmi ces modèles citons le plus connu, le modèle de localisation de l'activité agricole de von Thünen. (Par exemple, ici, il rend compte de l'existence d'une forte teneur des sols en MO autour des villages actuels, suffisante pour définir une UTS distincte[47]). Il est admis que la voirie de

[44] Robert S. 1996. **Etude morphologique du parcellaire et de la voirie de la région de Beaugency (Loiret, Loir-et-Cher)**. In Chouquer G. Les formes des paysages. Tome 1. Etudes sur les parcellaires. Ed Errance.
[45] Collectif. 1990. **Gestion de l'espace rural, des pratiques aux modèles**. Mappemonde 90-4. INRA RECLUS. Maison de la Géographie. Montpellier.
[46] Brunet G., Dollfus O. 1990. **De la production à l'organisation de l'espace.** Le déchiffrement du monde. Géographie Universelle. Livre premier. Hachette, RECLUS.
[47] MO matière Organique. UTS Unité de Type de Sol. Ici la couverture pédologique est décrite comme résultant de l'action humaine et non comme indépendante de son action.

l'openfield adopte, depuis un centre d'habitat, une forme rayonnante[48] et que, le régime des champs ouverts auquel on associe l'assolement en 3 soles[49], est consubstantiel à cette structure rayonnante. Nous retrouvons naturellement cette organisation dans la partie non forestière du haut Val Suzon (fig. 49).

Figure 49. Relevé de la structure rayonnante au départ des communes actuelles.
Seule la partie est des finages de Fromenteau, Bordes Bricard, Froideville et Cestres est prise en compte

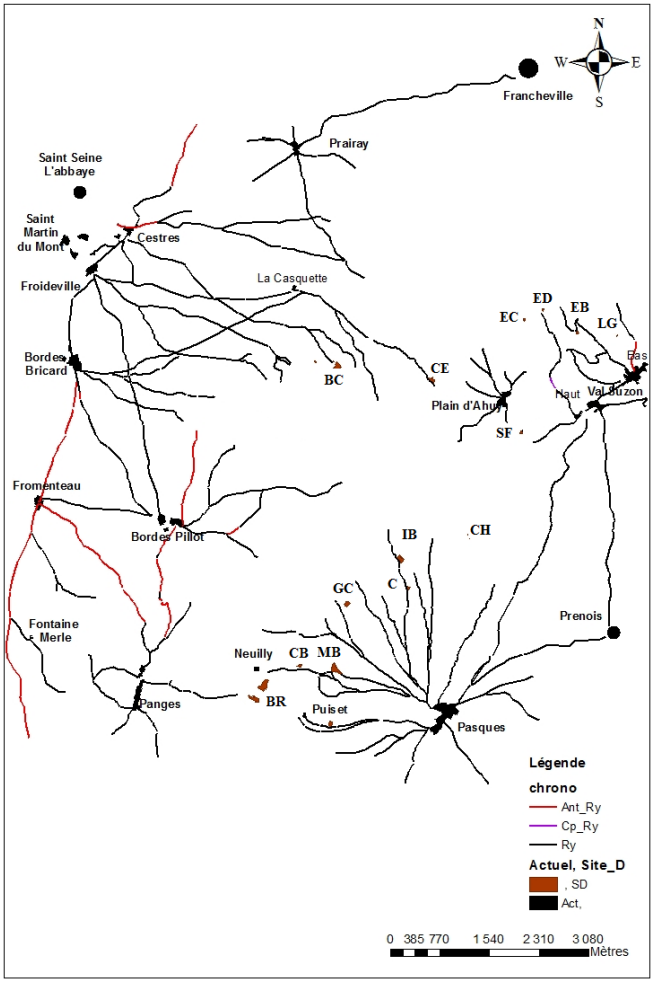

Cette organisation du finage est habituellement attribuée à l'époque médiévale, les chemins prenant naissance dans un village (ou tout autre habitat groupé) de cette époque, situé en position centrale par rapport à un ager. La voirie correspondante peut toutefois réutiliser des

[48] La littérature relative à ce sujet est abondante aussi nous renvoyons, dans les bases de données, aux mots clefs « Openfield », « voirie ». Voir également : Etudes Rurales, **Objets en crise, objets recomposés, transmissions et transformations des espaces historiques**. 2004. Etudes Rurales. No 167-168. Ed. EHESS. Paris

[49] Paillet A. 2005. **Archéologie de l'agriculture moderne**. Page 129/130 « Les rotations culturales ».. Ed. Errance.

tronçons plus anciens, (hybridation) mais qui s'insèrent bien dans le dispositif général, ce qui les pérennise[50]. Les planifications ultérieures se coulent parfaitement dans cette organisation. Ici nous connaissons la date des premières mentions de l'existence des villages[51] (fig. 50), points de départ du réseau viaire, toutes comprises entre le XIe et le XIIIe siècle. Seul Cestres (et en limite de l'étude, Presnois) est antérieur. Fontaine Merle est une création récente, du début de l'époque moderne.

Figure 50.Voirie rayonnante, habitats médiévaux et créations modernes avec la date de la première mention.

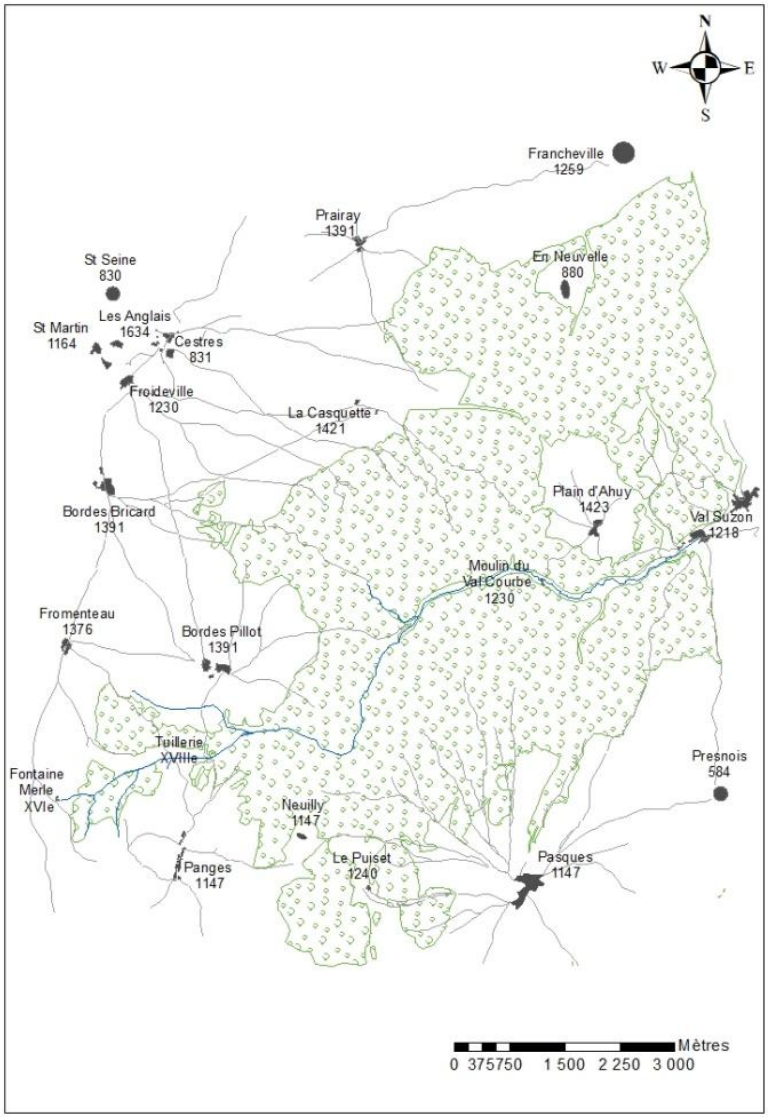

Finalement nous retrouvons pour l'ensemble des finages du Haut Val Suzon un modèle très classique de l'organisation des territoires agricoles d'openfield, la trilogie agraire, mainte fois

[50]Robert S. 2004. **Comment les formes du passé se transmettent-elles ?** Etudes Rurales, No 167-168. Pages 115-132.

[51] Cf. Partie 1. La première mention ne doit pas être confondue avec la date d'apparition.

décrite, et dont l'architecture, et les orientations principales, se sont maintenues malgré le remembrement

Les sites désertés apparus au XIVe siècle sont localisés aux marges des finages et sont directement reliés aux villages. Aucun de ces habitats désertés n'a généré un quelconque ager autour de lui et donc il n'y a aucun cheminement qui parte de ces habitats pour desservir un quelconque finage.

A l'échelle du bassin versant, le Moulin du Val Courbe (fig. 51).

Figure 51. Une polarité disparue, le Moulin du Val Courbe vers 1900 et en 2012.

Après sa destruction, aspect du Moulin du Val Courbe en octobre 2012	Le moulin vers 1900 (coll. Couturier Val Suzon ; Communication de Jean Yves Dupont). Seul subsiste le bas de la façade du bâtiment en arrière plan faisant face.

Le moulin constitue un centre d'attraction majeur : il polarise les voies de communication et organise à l'échelle du bassin versant l'espace du Haut Val Suzon ceci depuis sa création vers le XIIe siècle (fig. 52).

Figure 52. Les liaisons anciennes directes avec le Moulin du Val Courbe et graphe de l'espace polarisé avec une zone tampon de 4000m = 1heure de marche (distances en mètres).

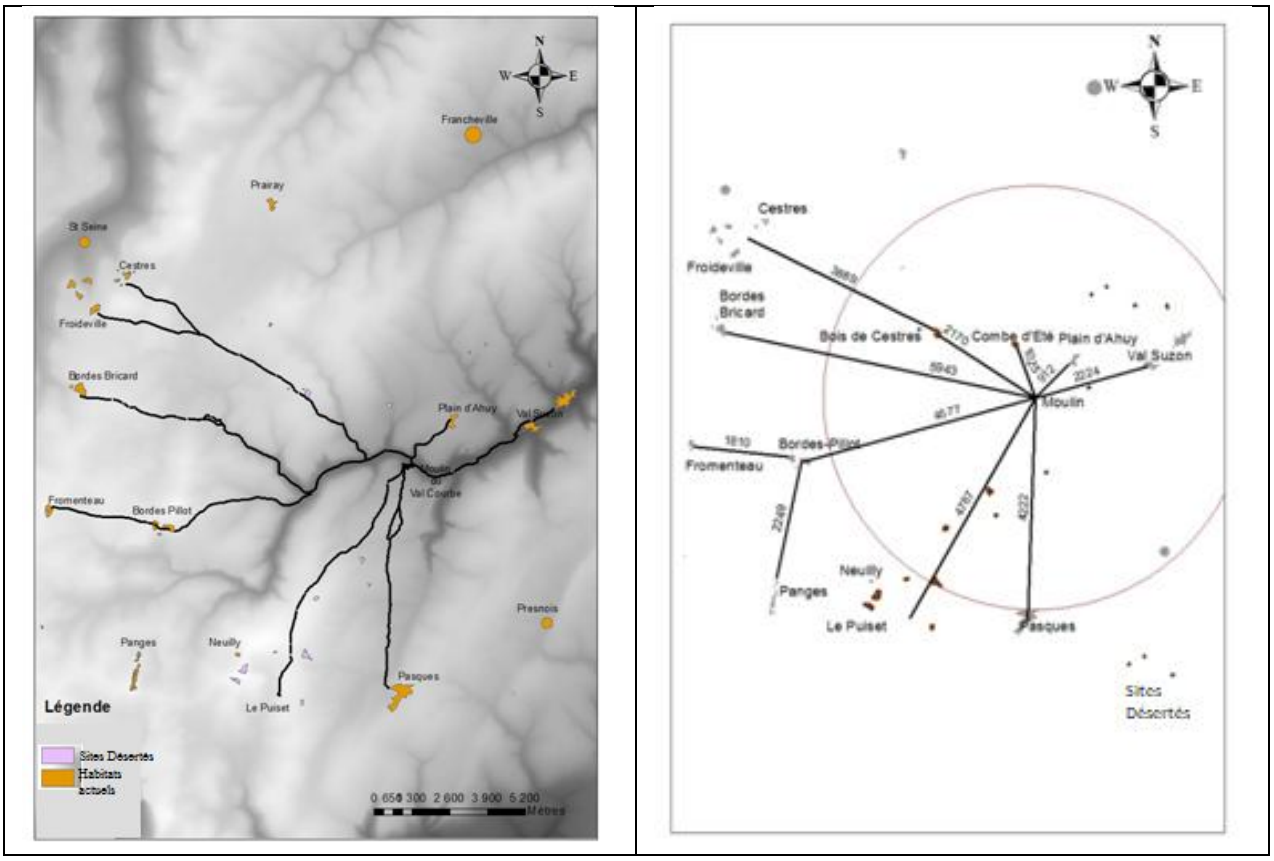

Il existait un moulin au bas de Saint Martin au lieu dit « Les Anglais »[52] qui devait moudre pour Saint Martin et probablement pour Cestres et Froideville, mais rien ne l'indique si ce n'est la proximité et l'appartenance à un même ensemble juridique.

Panges n'apparait pas directement relié au moulin, tout comme la rente de Neuilly, sauf à faire un détour par les Bordes Pillot avec la contrainte de traverser le Suzon par un gué. Les sites désertés comme habitats intercalaires ne sont pas connectés au moulin. Ces derniers peuvent évidemment se raccorder à des axes de dessertes préexistants, comme les sites des bois de Pasques, mais ils ne font pas partie de la logique d'accès direct au moulin. C'est le cas du site du Bois de Cestres, le chemin venant de Cestres et Froideville, dit « Le Chemin des Vaches », allant au moulin via la combe d'été, passe un peu à l'écart du site déserté, qu'il ignore[53], et n'apparait donc pas contemporain[54], mais postérieur. Le site du Bois de Cestres

[52] C 4817 – Procès verbal de la visite des feux et communautés dépendantes du bailliage de la Montagne – 1646

[53] Beck P., Faucher F., Maigrot JL. (Sous la direction de). 2018. **Elevage et Forêt sur la Montagne Dijonnaise à la fin du Moyen-âge. Deux établissements forestiers d'éleveurs en Terre de Saint-Seine Saint-Martin-du-Mont (Côte d'Or)**. Ed Mergoil. Page 171.

n'aurait pas été relié au moulin. Le site de la Combe d'Eté qui est très proche, y est connecté par la Combe Noury.
Bordes-Bricard peut joindre directement le moulin en empruntant le chemin de la combe Rat et dont la partie forestière, au-dessus de la combe, est actuellement abandonné. L'actuel chemin qui emprunte l'ancien ballast du « tacot »[55] n'existant pas à l'époque (fig. 53). De là, le chemin rejoint celui venant de Bordes Pillot et longe le Suzon jusqu'au moulin.

Figure 53. L'ancien tracé direct Bordes Bricard-Moulin du Val Suzon.

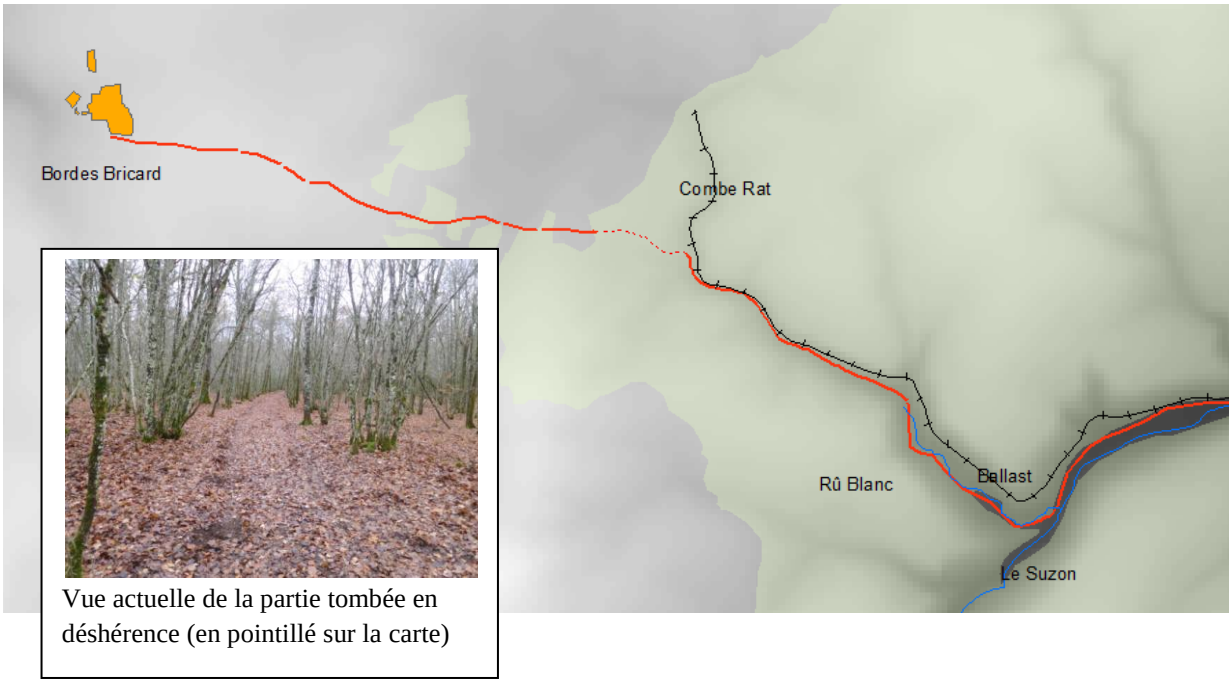

La rente du Puiset (ou Poiset) est reliée directement au moulin du Val Courbe par un chemin particulier, mentionné en 1678, lequel ignore Pasques. Actuellement, son tracé en bois de Pasques, s'efface à partir du Brelis, au deux tiers de son parcours, au profit d'un tronçon récent orienté nord-ouest-sud-est rejoignant le chemin de Pasques au Moulin (fig. 54). Ce chemin constitue la limite entre les bois communaux et les bois privés.

[54] Il passe par-dessus le chemin qui relie le site au puits Gaillard.
[55] Ligne départementale Dijon-Chatillon sur Seine 1903-1950.

Figure 54. Les deux dessertes directes depuis Pasques et Le Puiset au Moulin du Val Courbe

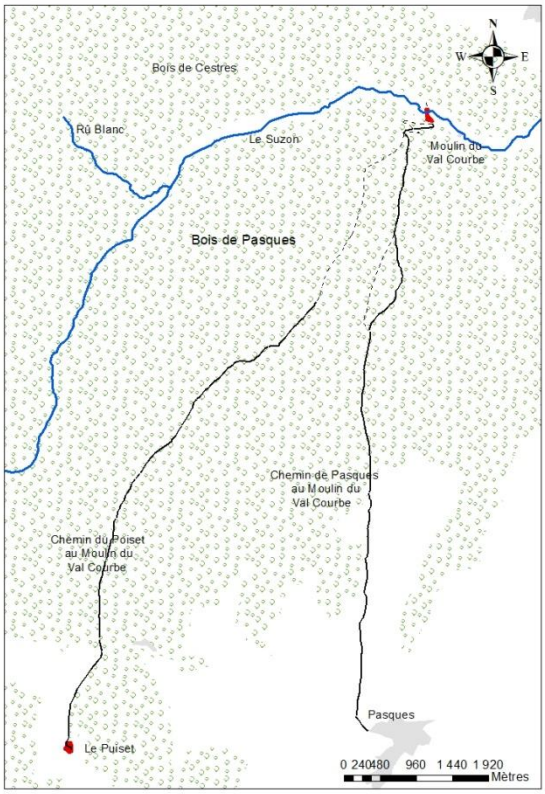

Le chemin de Pasques au moulin (2012)

On remarquera dans la pente du moulin, l'intrication des deux cheminements, l'un venant du Puiset, l'autre de Pasques. Seul celui de venant de Pasques est encore actif, l'autre venant du Puiset n'est plus perceptible que par la microtopographie. Le tracé issu de Pasques serait postérieur au tracé issu du Puiset ? C'est ce que suggère l'image LIDAR (fig. 55).

Figure 55. Arrivée des deux chemins venant de Pasques et du Puiset.[56]

Le chemin de Pasques au Moulin. On devine à gauche la trace de celui venant du Puiset.

Allure de l'amorce, au dessus du moulin, du chemin disparu venant du Puiset.

[56] L'entrée dans le bois du chemin de « Pasques au Moulin du Val Courbe » n'a pas pu être identifiée (*in situ*) mais ce chemin est, tout comme le moulin qu'il dessert, antérieur au XIVe siècle (installation des sites désertés)

A l'échelle du bassin versant, un changement de polarité (fig. 56)[57].

L'observation du réseau viaire à l'échelle du bassin versant montre qu'entre la fin de l'antiquité et la période médiévale, l'orientation des tracés des grandes voies de circulation se sont radicalement modifiés. Un nouveau tracé structurant est apparu, orienté est-ouest. Venant de Dijon, il relie localement Val Suzon à Saint Seine l'Abbaye, étape sur le grand chemin allant de Dijon à Chatillon sur Seine et Troyes. Il traduit l'apparition d'une nouvelle polarité, l'attraction de Troyes et de ses foires médiévales et Paris. Localement les anciens tracés orientés nord-sud, V1 et V2 connaissent des évolutions différentes, V1 est pérennisé, à travers la D 16, reliant la vallée de l'Ouche à St Seine, qui était un centre religieux important, quand à V2 il se trouve déclassé puis sera abandonné au XIXe siècle avec la prolongation de l'actuelle D7 (Figure 57).

Figure 56. Bascule des grands itinéraires

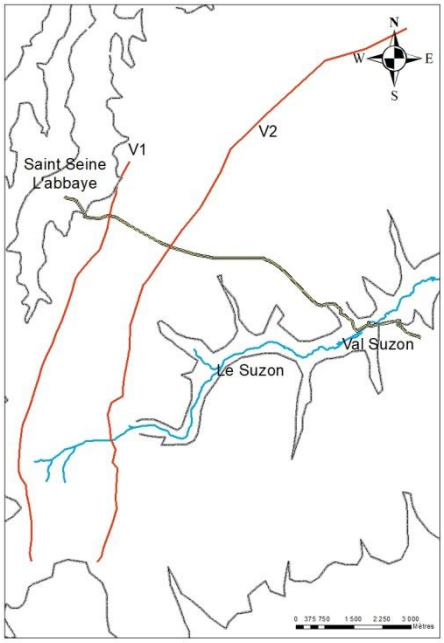

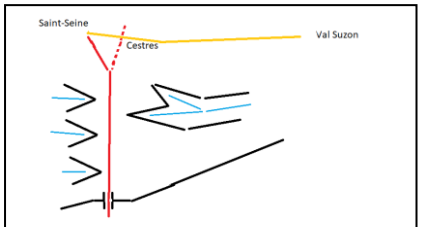

Changement radical d'orientation induit par de nouvelles polarités.

5.3.2. L'espace Quadrillé[58].

Les formes quadrillées s'observent uniquement sur la partie ouest du haut Val Suzon principalement sur les finages de Prairay, Cestres-Froideville, Bordes Bricard, et Fromenteau[59] (fig. 57). Ce type de parcellaire ne concerne pratiquement que le plateau ouest.

[57] Groupe de recherche fmr « Flux, Matrices ; Réseaux ». https://groupefmr.hypotheses.org/
[58] Sandrine R. 1996. Opus Citatum.
[59] Opus citatum. Beck P., Faucher F., **Maigrot JL**., (Sous la direction de) 2018. Page 199 et suivante. **Carte Archéologique de la Gaule. La Côte d'Or**. 21/1. 2009. Page 244.

Figure 57. Relevé des traces d'un quadrillage orthonormé sur Saint Martin du Mont[60].
(En noir les établissements anté-médiéval).

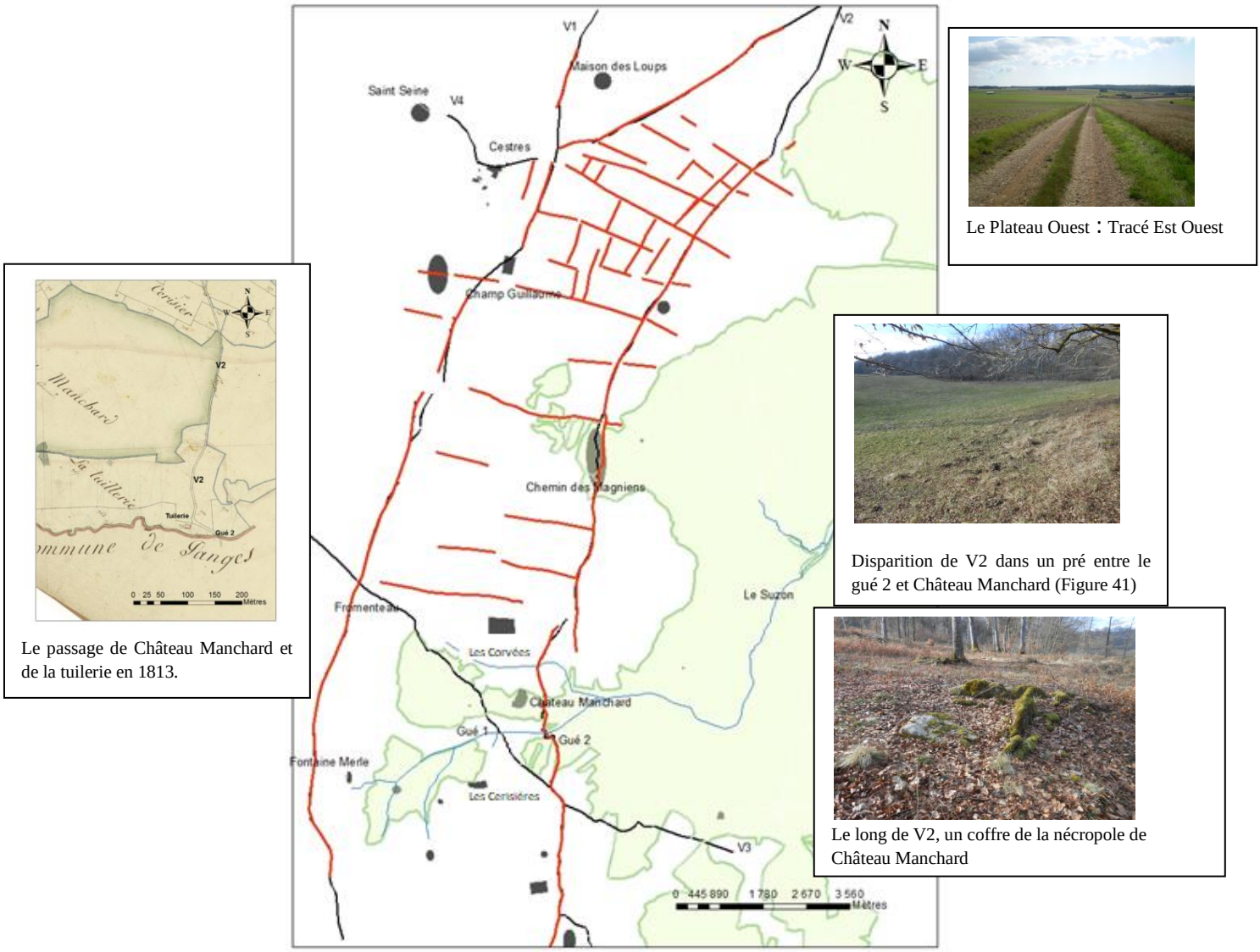

Les traces de parcellaires orthonormés (en rouge sur la figure) s'appuient sur deux tracés, V1 et V2, orientés nord-sud et attribués[61] à l'antiquité, voire à la protohistoire pour V2. On remarquera le nombre important, signalés par la Carte Archéologique, de sites antiques et protohistorique qui bordent ces tracés dont celui de Château Manchard de la villa gallo-romaine de « Champs Guillaume[62] » et des établissements des « Corvées » et « Cerisières » [63].

[60] Il est à noter que pour une agriculture antique, le milieu ne présente pratiquement pas de contraintes agronomiques

[61] Chassignet Ph. 2007. **Les Voies Romaines en Cote d'Or et dans l'Auxois**. Mémoire de Master 1 et **Les voies Romaines en territoire Lingons, un état des lieux**. Mémoire de Master 2. Mondes Anciens et Médiévaux. Université de Bourgogne. Voir également Mangin M. et Benard J. Chouquer G. in La Côte d'OR : Carte Archéologique de la Gaule (CAG) 2009. (Dir. Provost M.) **Archéogéographie des trames planimétriques en Côte d'Or.** CAG Tome1. Pages 243-247.Service de la carte archéologique. Service Régional de l'Archéologie SRA. Dijon.

[62] Fouillé avant guerre.

[63] Service Régional de l'Archéologie Dijon. Site 21.561.0009. Saint Martin du Mont.

La partie comprise entre Bordes Bricard et « La Maison des Loups » de V1 n'est plus perceptible autrement que par le dessin parcellaire napoléonien. Toutefois son amorce un peu avant Bordes-Bricard est matérialisée par une haie. Une partie du hérisson antique a été mise à jour lors des labours (Section F « Les vieux Prés ») confirmant son existence et sa direction (fig. 58).

Figure 58. Haie arborée et traces parcellaires (1813) soulignant V1 quittant le tracé de l'actuelle D16, un peu avant Bordes Bricard, en direction du nord.

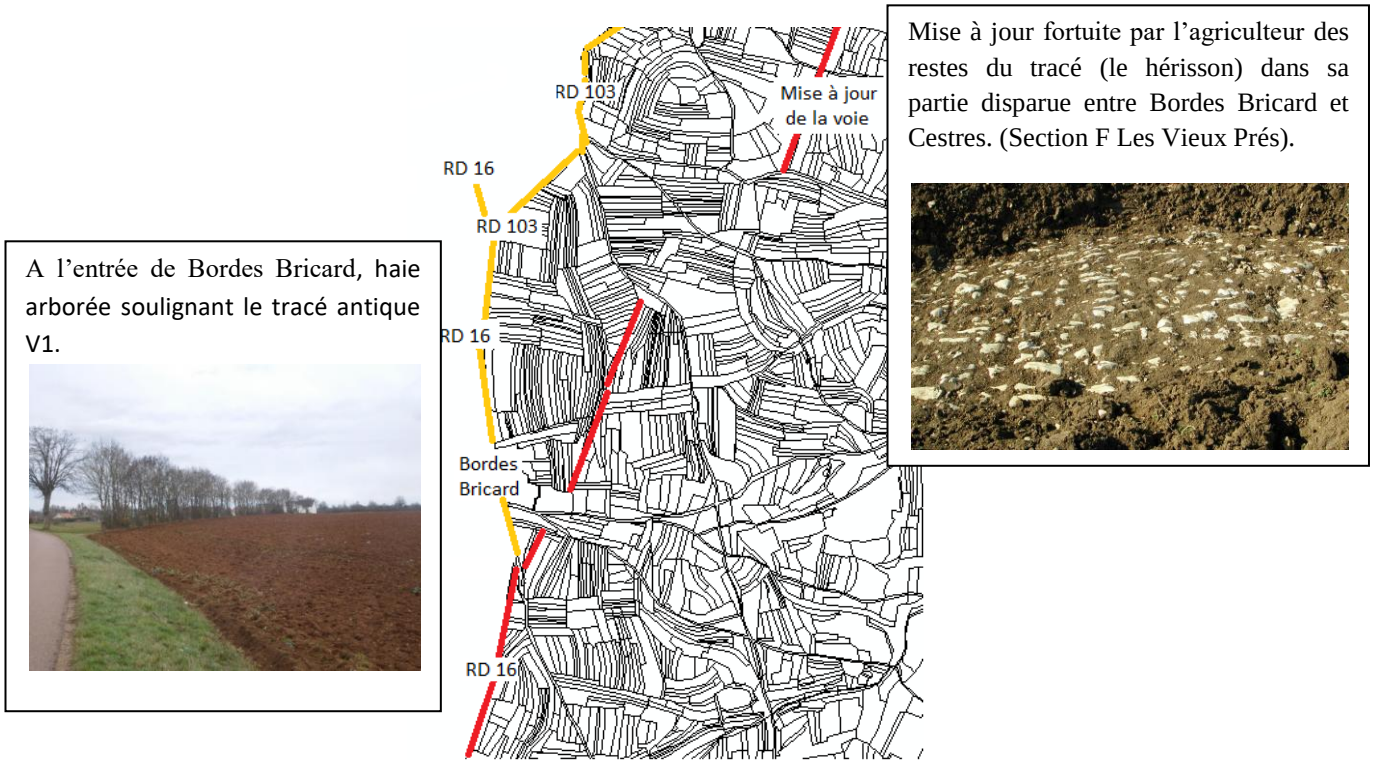

La trame parcellaire semble structurée sur une base quadrillée non rigoureusement orthogonale. La recherche des alignements remarquables permet de suggérer un dessin parcellaire par quartiers à l'intérieur desquels on distingue des subdivisions en plus petites unités de type plus marqueté que laniéré. Les quartiers présentent un dessin parcellaire isocline à la trame de deux axes, voies anté-médiévales qui pourraient avoir dans un premier temps structuré ce parcellaire : celle passant par Fromenteau, Borde Bricard et Cestres (V1), qui fait limite à l'ouest, et l'autre qui lui est parallèle à l'est (V2). On peut admettre que les deux voies sont un des déterminants forts de la construction du parcellaire en bandes dans cette partie du territoire.

On remarquera que le remembrement a conservé les orientations principales de ce parcellaire. Sa géométrie nous suggère de lui donner une origine antique en tout cas antérieure aux formes rayonnantes attribuées à la période médiévale.

5.3.3. Hybridation des chemins rayonnants et quadrillés

En rencontrant le treillage antérieur, les formes rayonnantes créent des parcelles triangulaires très caractéristiques (fig. 59).

Figure 59. Création de formes triangulaires dues à la surimposition du réseau viaire rayonnant et d'axes antérieurs orthonormés (Selon le tableau d'assemblage du cadastre napoléonien).

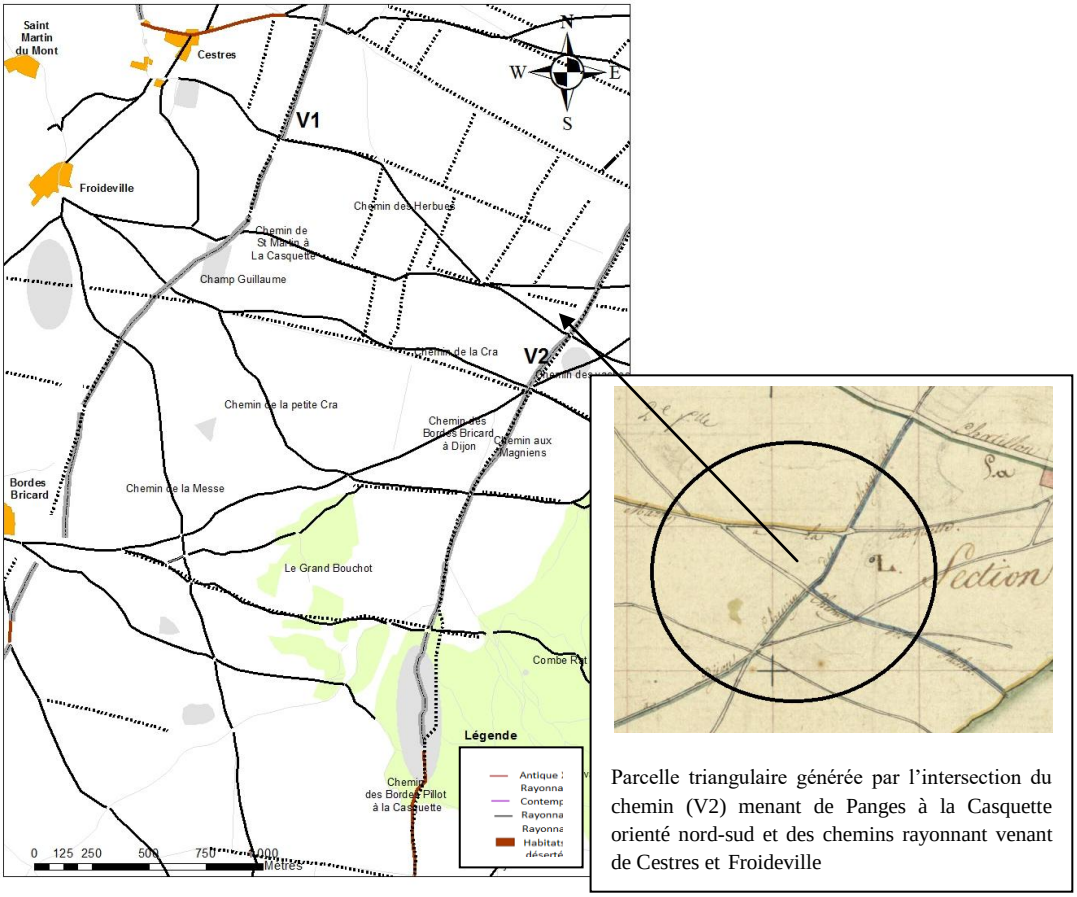

On peut parler d'hybridation entre structures rayonnantes et quadrillées. Les formes orthonormées et planifiées en s'hybridant donnent naissance à des parcelles triangulaires caractéristiques qui sont une contrainte pour les systèmes de culture actuels. Sur les finages de Pasques et Panges un réseau orthonormé n'a été observé que très ponctuellement. Le réseau parcellaire radial observé en fonction des divers pôles connus existants est censé renvoyer à un état ancien de l'habitat, grosso modo au moins médiéval, avec présomption de plus grande ancienneté encore pour certains pôles, comme Cestres et Fromenteau. Le relevé met tout de suite en évidence le fait que les éléments rectilignes utilisés pour restituer la trame quadrillée sont en discordance avec ces réseaux étoilés ou radiaux, et qu'ils se comportent donc comme des anomalies du réseau radial. Rares sont les exemples où il peut y avoir hésitation sur le fait de classer un tronçon dans l'un ou l'autre de ces deux cas. Nous sommes donc bien en

présence d'un réseau de type radio-quadrillé élaboré par les pratiques du territoire sur le temps très long (de l'ordre du millénaire)[64].
La carte est donc essentielle pour prendre la mesure de l'autonomie morphologique des deux trames, radiale et quadrillée. Autonomie toute relative puisque les deux formes sont en permanence imbriquées et hybridées, pour construire la forme d'ensemble.
Les finages de Bordes Pillot, Pasques et Panges apparaissent comme des constructions post-antiques (post réseau quadrillé), dans le dessin desquelles on devine la clairière initiale. En outre le parcellaire orthonormé concerne principalement le finage actuel de Saint Martin, laissant à penser à une certaine antériorité de ce dernier par rapport aux autres finages.

5.3.4. L'espace planifié.

Ces formes parcellaires caractérisées par de longues bandes parallèles ne sont observées que sur Bordes Pillot (fig. 60). Les clairières culturales, au dessin plus ou moins dégradé, de Pasques et Panges en sont dépourvues.

Figure 60. Relevé des formes parcellaires planifiées : projections des tracés lanièrés sur la photographie aérienne de 2002 et le parcellaire napoléonien.

[64] Watteaux M. 2003. Le plan radio-quadrillé des terroirs non planifiés. In Etudes Rurales 167-168. Pages 187-214.

Le parcellaire de la partie est du hameau des Bordes Pillot présente une allure particulière. La consultation du plan cadastral de Bordes-Pillot de 1813 montre que la section K du plan correspond, pour l'essentiel à un parcellaire lanièré en longues lanières ou bandes ondulantes orientées du nord au sud, soit l'inverse de la disposition ouest-est de la trame décrite précédemment. Le relevé de cette organisation planimétrique permet de restituer de longues bandes dont la largeur n'excède pas quelques dizaines de mètres et dont la longueur peut atteindre 1000 m environ pour les plus développées. Cette forme s'interrompt lorsque des contraintes fortes l'emportent : talwegs marqués et pentes. Mais l'organisation d'ensemble est répétitive, scandée par la duplication de la bande. L'orientation est donnée par un axe (le chemin allant des Bordes Pillot à la Casquette, tracé V2) qui fait en partie la limite entre les sections K et L du plan cadastral de Saint Martin. Dans le détail, sur le cadastre du XIXe siècle, on voit une adaptation de la structure en bandes parallèle à la voie[65].
Pour l'interprétation, on peut suggérer que ces bandes correspondent à des planifications médiévales[66] et leur développement en une trame très localisée sur les finages de Saint-Martin (Bordes-Pillot) renforce la présomption d'une intervention médiévale. On propose donc d'associer cette morphologie à l'habitat des Bordes Pillot. Comme leur existence est mentionnée pour la première fois en 1391, on pourrait avoir là un indice de datation.

5.3.5. Hybridation des parcellaires avec le milieu physique : buttes (Tasselots) et paléochenaux, vallées.

La rencontre entre pratiques culturales et topographie donne naissance à des styles parcellaires particuliers liés à des contraintes physiques difficiles à lever. Ces styles parcellaires apparaissent pleinement dans le dessin du cadastre napoléonien. La transmission des formes agraires joue aussi sur la mémoire des formes dites « naturelles » et elle provoque des hybridations dans l'espace et le temps entre du physique (la tête du bassin versant et ses chenaux digités) et du social à travers des pratiques culturales (par exemple la transformation de ces espaces en parcelles de culture en « corridor »). Il est intéressant de noter que ces formes, pour denses qu'elles soient dans la partie méridionale de l'espace cartographié, n'interrompent pas la trame radio-quadrillée.

Les Corridors parcellaires montrent l'existence, sur Pasques, Panges, Bordes-Bricard, Froideville-Cestres, d'un paléo-réseau hydrographique très développé et subdivisé, qui constitue la tête d'un petit bassin-versant sur le plateau ouest, celui du Rû Blanc, lui-même affluent du Suzon et sur Pasques celui qui mène aux Creux Percé et à la combe de Vaux-de-Roche. La transmission porte cette fois sur le couple ruisseau-parcellaire et crée un réseau de corridors parcellaires correspondant à l'ancienne circulation des eaux de surface : la « corridorisation » étant systématique. On a donc production de formes hybrides fluvio-parcellaires, où se développent aujourd'hui des parcelles allongées suivant les vallées sèches (fig. 61)

[65] Traces discutables.
[66] Lavigne C. *2002*. **Essai sur la planification agraire au Moyen Âge *:* les paysages neufs de la Gascogne médiévale (XIIIe-XIVe siècle)**. Bordeaux, Ausonius-Publications. 299 p.

Figure 61. Un corridor fluvio-parcellaire sur le finage de Bordes Bricard en 2018 et le parcellaire correspondant en 1813.

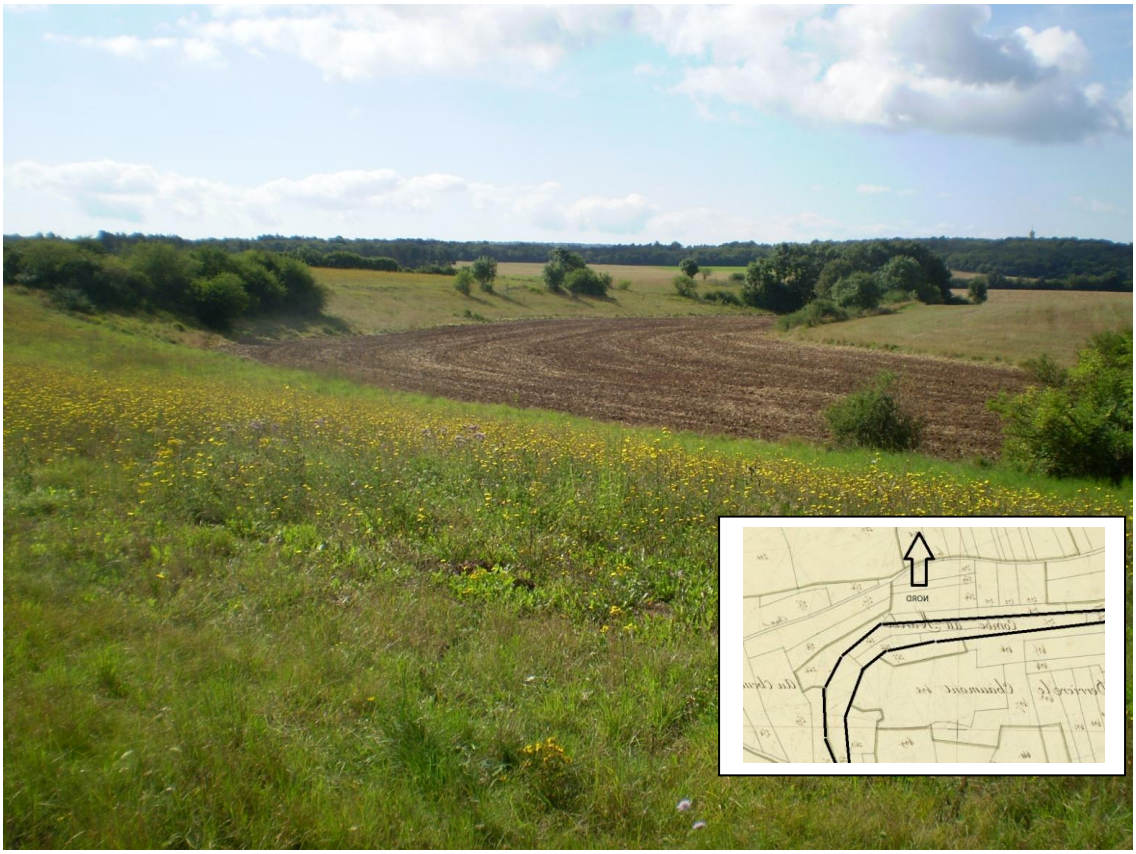

D'origine périglaciaire Les corridors fluvio-parcellaires[67], présentent des sols ayant d'autres aptitudes agricoles que les sols alentours (Cf. Supra UCS 66, des calcisols luviques).

Les « Tasselots » (butte-témoin), aux parcellaires de forme curviligne suggérant le relief (fig. 62),

[67] Robert S.2011. Opus Citatum. Partie 1. **Sources et technique de l'Archéogéographie**. Foucault M. Pinoteau C. 2003. Association de formes et de dynamiques dans le bassin-versant de l'Aubrières (Indre et Loire). Etudes Rurales 167-168. Pages 263-284.

Figure 62. Le Tasselot de « Champ Toillon » à Bordes Pillot avec le parcellaire correspondant de 1813.

Les parcellaire de pentes et de vallées, aux aptitudes agrologiques particulières (supra), prennent en compte l'orientation et l'intensité de la pente et l'importance de l'hydromorphies, (les mouillères). Du fait des difficultés à mécaniser, hormis les fonds de vallée, ils sont souvent classés hors du périmètre de remembrement et ainsi ont parfois conservé le découpage napoléonien (fig. 63 et 64). Les parcellaires de fond de vallées adoptent des formes plus ou moins carrées à parallélipédiques souvent perpendiculaires au cours d'eau. De petites tailles, situés en zone inondable, ils sont traditionnellement consacrés majoritairement aux herbages. Ici ce parcellaire ne concerne que le ruisseau des Bordes-Pillot.

Figure 63. La vallée du ruisseau de Borde Pillot.
Présence (sur la gauche de la photo) en haut de pente d'un petit parcellaire resté pratiquement inchangé depuis la confection du cadastre napoléonien.

Figure 64. La chaîne parcellaire du plateau à la vallée au cadastre napoléonien de Saint Martin du Mont (Section M2).

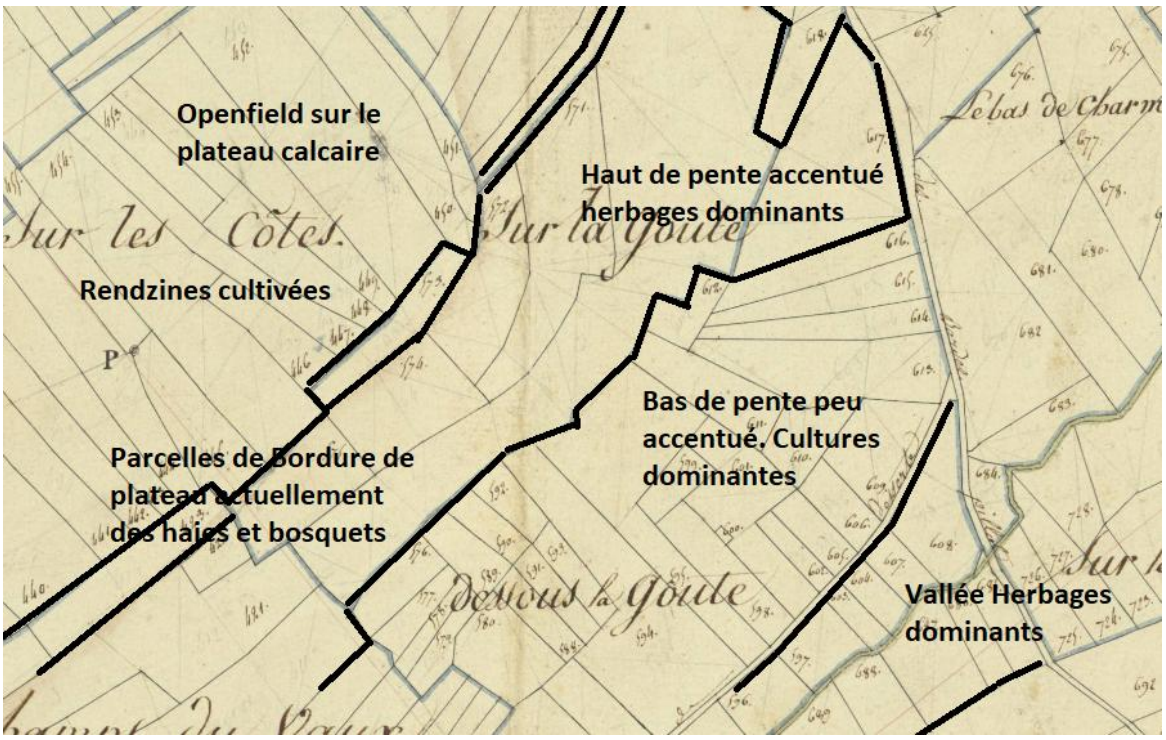

6. Des espaces différenciés.

6.1. Entre forêt et Ager des espaces mouvants[68] : Clairières et Saltus (fig. 65).

Figure 65. Position relative des clairières et du Saltus mouvant dans le haut Val Suzon.

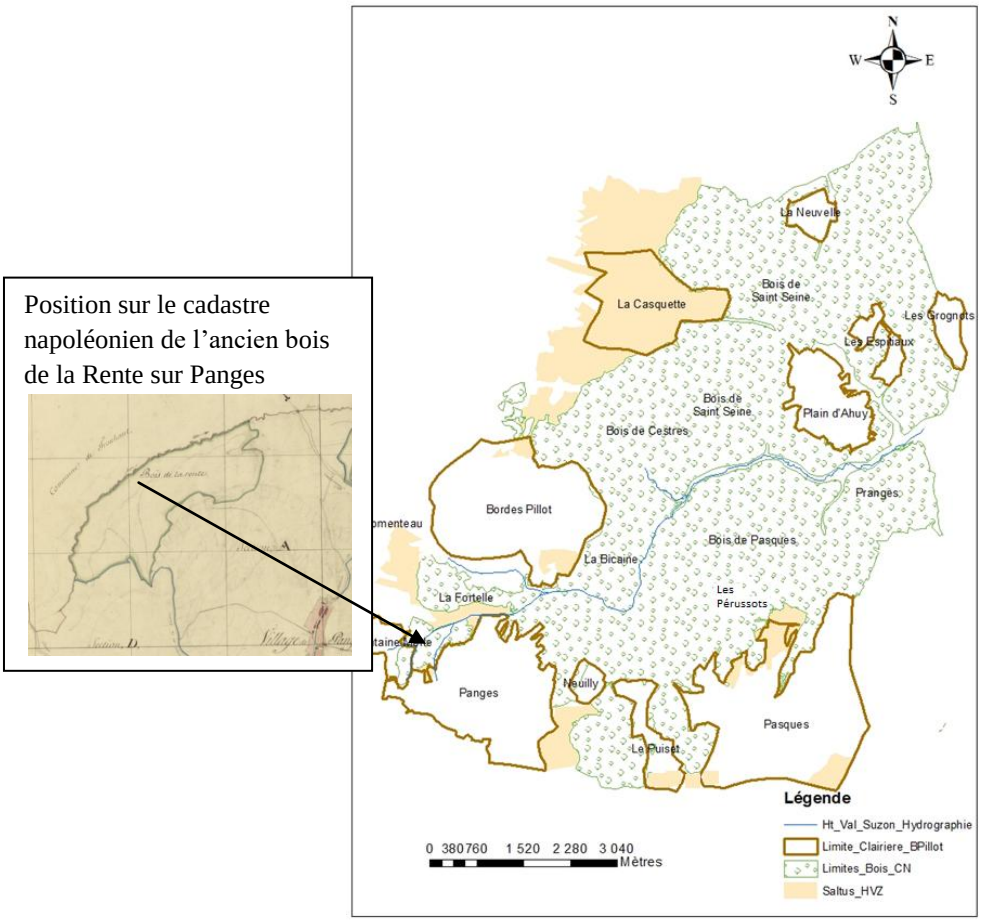

Dans un espace où la forêt occupe plus de 50% de la superficie totale, les clairières constituent un élément structurant fort et témoignent de l'existence passée de surfaces boisées plus importantes ou alors réparties différemment.

Dans le haut Val Suzon seule la partie ouest du plateau entre Prairay et Fontaine Merle correspond à un espace ouvert d'openfield, la « plaine ». Le reste du haut Val Suzon est le domaine de la forêt. Celle-ci est mitée par des clairières intra-forestières *stricto sensu* et aux marges par trois finages, anciennes clairières, initialement fermées. Maintenant ouvertes sur un openfield, elles correspondent à trois habitats groupés, à peu près contemporains, Pasques, Panges et Bordes-Pillot. A ces habitats s'ajoutent deux écarts installés postérieurement sur des

[68] Beck P., Irhis-UMR 8529-CNRS-Université de Lille 3 ; Faucher F. Service Régional de l'Archéologie ; Maigrot J-L., Artehis-UMR 6298-CNRS-Université de Bourgogne. Avec la coll. De E. Dambrine, J-L Dupouey INRA ; J-P Garcia Artehis-UMR 6298, E. Poil. 2012**. Friches et lisières forestières mobiles en pays de Saint-Seine (Bourgogne, XIIe-XXe siècles)**. Colloque de l'Association d'Histoire des Sociétés Rurales en partenariat avec l'Université de Valenciennes et le Conseil Général du Nord. Parc départemental de l'Abbaye de Liessies, 59740 Liessies. 22 et 23 septembre 2011.Revue du Nord. No 18-2013. Hors série. Pages 10-15.

confins, en bordure du massif forestier, Bariboeuf-La Casquette et plus tardivement Fontaine Merle.

6. 1. 1. Descriptions des clairières

Les contextes parcellaires, viaire et végétal des clairières installées aux marges du massif forestier, Panges, Bordes Pillot, Pasques suggèrent des créations intervenues dans un environnement alors massivement forestier, ce dernier ayant pu initialement cerner complètement les trois finages primitifs. Actuellement ces anciennes clairières débouchent partiellement sur l'openfield, mais le parcellaire napoléonien de même que les misions aériennes des années 1940 donnent encore à voir l'état premier. Le dernier épisode d'agrandissement à affecter Panges est le défrichement total au XIXe siècle du Bois de la Rente dont il subsiste plus que le toponyme et les traces cadastrales [69](fig. 65).
Dans la même contrée, l'écart de Fontaine Merle, de création moderne, très probablement au XVIe siècle, n'échappe pas à la règle. Il a été établi aux marges de trois finages, Panges, Fromenteau et Trouhaut, et le plan cadastral de 1813 montre le découpage en grandes parcelles crées en même temps que l'écart (fig. 66). On retrouve la même chose avec les fermes de Champcourt établies à la même époque à l'ouest du finage de Saint Martin[70].

Figure 66. Le finage probable de Fontaine Merle sur la mission IGN 2002.

[69] Les archives sont muettes quant aux circonstances de ce défrichement.
[70] Maigrot JL. 2009. **Archéogéographie du finage de la commune de Saint-Martin-du-Mont (Côte d'Or)**. UMR ARTeHIS **AR**chéologie **Te**rre **HI**storie **S**ociétés. Dijon. 100 pages + 38 cartes; 24 photographies ; 5 tableaux ; 12 figures ; Graphiques ; schémas. *www.archeogeographie.org*.

Les grands blocs parcellaires en 1813 de Fontaine Merle sont cernés par les parcelles lanièrées de l'openfield. La zone potentiellement défrichée pour l'installation de la ferme est entourée en blanc. On remarquera les haies maintenues, qui en 2002, soulignent encore les parcelles de 1813 disparues.

La clairière de La Casquette-Bariboeuf évoque la situation géographique de Fontaine Merle. Elle a été installée sur une zone de saltus à l'extrémité nord-est du finage de Saint-Martin-du-Mont et présente aussi de grandes parcelles. Tout comme Fontaine Merle, cet établissement n'a pas construit de finage structuré.
La clairière de Bordes-Pillot a une origine médiévale et développe une forme circulaire presque parfaite (fig. 67 et 68) et a, par contre, développé un finage à structure rayonnante.

Figure 67. Parcellaire napoléonien projeté sur la mission IGN 1953.

Le parcellaire napoléonien est encore bien présent en 1940. La limite nord-ouest de la clairière initiale est encore bien soulignée par un ensemble de meurgers et de haies sur meurgers combinée à la présence d'un paléochenal. La planification médiévale est en rouge.

Figure 68. Le nord-est de la clairière des Bordes-Pillot.

A l'est du finage de Bordes Pillot, au contact du bois de la Bicaine s'observe quatre styles parcellaires : un parcellaire régulier orienté nord-sud, classique de l'openfield (1), correspondant à la planification médiévale déjà évoquée. Lui succède vers l'est, deux auréoles pouvant suggérer des défrichements ultérieurs (2 et 3), les parcelles sont plus carrées et légèrement plus grandes qu'à l'ouest. La forme courbe des parcelles n'est pas générée par la topographie, contrairement à ce que l'on observe en 5 (butte témoin, Tasselot. Fig. 62) et partiellement en 2 (Figure 69). Enfin on remarque en 4, la présence de grandes parcelles dans le bois de la Bicaine au contact des blocs parcellaires 2 et 3. La clairière des Bordes Pillot a-t-elle été plus étendue vers le nord-est ? Ces levées sont elles antérieures ?

Figure 69. La zone 2 de la figure 68 depuis le chemin des Bordes-Pillot à la Casquette en direction du nord-est.
Grand parcellaire de défrichement actuellement plutôt orienté vers l'élevage. On a un paysage peu modifié depuis 1953.

Les clairières intra-forestières actuelles ont vraisemblablement été créées dans des espaces forestiers réputés encore vierges (du moins au moment de leur installation car il peut aussi s'agir de réinstallation en des lieux précédemment occupés).
Dans le haut Val Suzon on évoquera plutôt des « essarts ». Les clairières de Neuilly, du Plain d'Ahuy et du Puiset, comportent des habitats toujours actifs et sont contemporains des sites désertés du XIVe siècle. Les trois sites des clairières des Espitiaux sont désertés, seul le site des Grognots est non caractérisé et est difficilement rattachable à la clairière contigüe. Quant à la clairière de la Neuvelle, qui ne comporte pas d'habitat, est peut-être ancienne, à l'instar du Plain d'Ahuy, au moins du haut Moyen-âge si l'on en croit les découvertes archéologiques

qui y ont été faites[71], ce qui ne signifie pas que cet espace ait été continûment ouvert depuis cette époque[72] (fig. 70).

Figure 70. Pancarte située un peu en dessous de la clairière de « Neuvelle » évoquant un possible habitat.

La clairière du Plain d'Ahuy est probablement ancienne. La prospection aérienne y a reconnu un établissement antique, (fig. 71). En outre, sur la bordure sud du Plain, dominant le Suzon, un site déserté contemporain de ceux du bois de Pasques a été reconnu et à proximité de ce site se trouve une source aménagée nommée « Source aux Fées » (fig. 72). Une légende y est associée selon laquelle elle était hantée par des fées qui travaillaient chaque nuit à construire des chemins. Renardet[73] y a observé à proximité une croix révélatrice, selon lui, d'un culte

[71] Service Régional de l'Archéologie Dijon. Site 21.284.002.01. Il s'agit d'une nécropole du haut Moyen-âge. Description du site et de son environnement dans la Carte Archéologique de la Gaule. 21/2. Page 361.
[72] Courteépée en 1775 l'évoque dans sa Description générale et particulière du Duché de Bourgogne. (ReEd. 1848 Tome 4 : page 268) : « Neuvelle, nova Villa autre hameau qui subsistait au XIIe siècle, détruit, et qui n'était plus qu'un bois appelé la Charme de Neuvelle en 1495 »
[73] Renardet E. 1970. **Légendes, contes et traditions du Pays Lingon.** Ed. F.E.R.N. Librairie Guénégaud. Paris.

des eaux antérieur au christianisme[74]. L'ancienneté de cette clairière qui aurait connu trois peuplements successifs certains, antique, XIVe siècle et moderne, avec à chaque fois un déplacement de l'habitat, va dans le sens d'un espace continûment ouvert.

Figure 71. Vue de l'établissement antique du Plain d'Ahuy (R. Goguet)

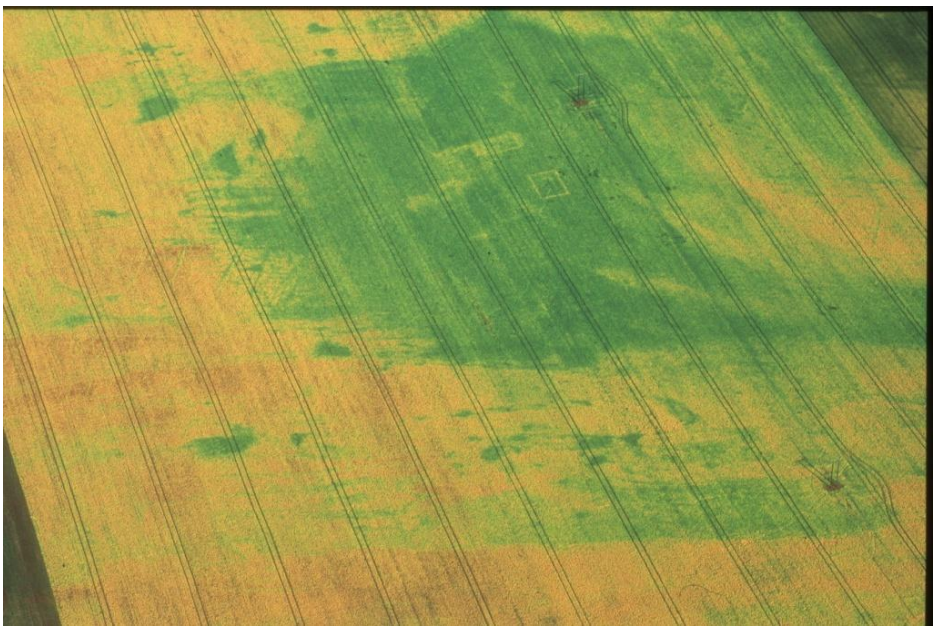

(Communication du service des archives départementales de la Côte d'Or)

Figure 72. La « Source aux Fées » en 2018.

[74] Drioux G. 1934. **Cultes indigènes des Lingons. Essai sur les traditions religieuses d'une cité gallo-romaine avant le triomphe du Christianisme.** A. Picard Paris.

Une autre caractéristique propre aux clairières intra-forestière, que l'on retrouve aussi dans les créations plus récentes, concerne la grande taille des parcelles et de forme plutôt massive. Cette spécificité attribuée à un écart lors de sa création peut être imputée à la volonté d'échapper, à travers ce choix initial, aux règles agraires collectives toujours contraignantes et de gagner ainsi une certaine autonomie par rapport à la communauté villageoise voisine.
La Rente de Neuilly, Le Puiset[75], Fontaine Merle, Le plain d'Ahuy ou bien la clairière des Espitiaux où se trouvent des habitats disparus, présentent ces grandes parcelles parallélipédiques caractéristiques des écarts, qui tranchent avec le parcellaire lanièré de l'openfield[76] (fig. 73 et 74).

Figure 73. Les grands parcellaires des « Espitiaux Dessus ».
Habitat déserté.

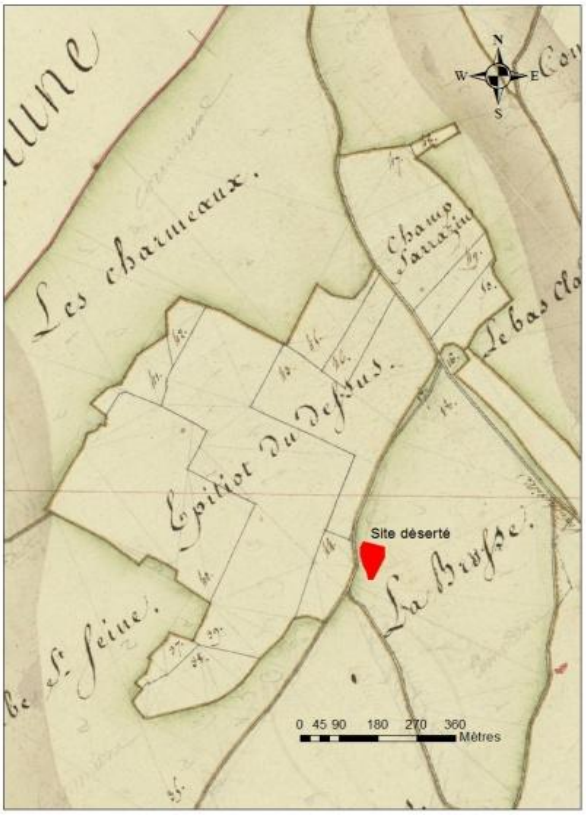

Figure 74. Les grands parcellaires du Plain d'Ahuy.
Toujours actif.

[75] Etablissement ancien antérieur au XVIe siècle (Cf Supra)
[76] Caractérisque générale qui les fait exclure du périmètre à remembrer comme j'ai pu le constater lors des réunions des commissions de remembrement au sein desquelles je siégeais au début des années 1980.

6. 1. 2. Les marges, le saltus (fig. 75).

Figure 75. Evocation des marges.

Un confin actuel : Aspect du saltus sur Panges dans les années 1990. Les haies sur meurgers qui cloisonnent l'espace sont encore provisoirement présentes	Usage traditionnel des marges. Pâturage sur Saint Martin du Mont dans les années 1900 (photo Chaussier ferme de Champcourt).
La contrée des « Pérussot ». Parcelles entourées de murets retournant à un état boisés.	Depuis la limite sud du finage de Pasques : retour de la pelouse après une période de mise en culture.

Il s'agit des zones de confins, où l'on passait insensiblement, par gradient, d'un peuplement végétal à un autre. Le saltus est l'espace qui se trouve entre deux couverts bien définis et caractérisés : le bois et l'ager[77]. Ce sont des marges économiquement et socialement nécessaires, géographiquement éloignées des centres d'habitat ou située en un lieu « difficile ». Elle laisse « de la marge » à la production agricole[78] qui peut toujours s'y

[77] C'est l'équivalent de la Surface Agricole Utilisée actuelle.

[78] Maigrot JL. 2015. **Agriculture et paysage aux temps préindustriels : une évocation du paysage rural préindustriel des plateaux calcaires à travers le cadastre napoléonien (Haute-Marne, Côte d'Or)**. Revue scientifique Bourgogne-Nature. 20-2014. Pages 187-201.

installer ou s'y réinstaller car, dans les agricultures préindustrielles la croissance de la production passe par l'extension des emblavures, ce qui explique l'enjeu des défrichements[79]. Délaissé par les cultures le saltus redevient des terres de parcours, des « terres vagues » souvent appropriées collectivement, ayant pu occuper des étendues importantes et appelées localement des « chaumes ». C'est le saltus des géographes, les pelouses puis fruticées des phytosociologues, les friches des cultivateurs ou encore les pâtis et pâquis pour le troupeau communal (fig. 76).

Figure 76. Modèle d'évolution du sol et du couvert végétal sur substrat calcaire[80].

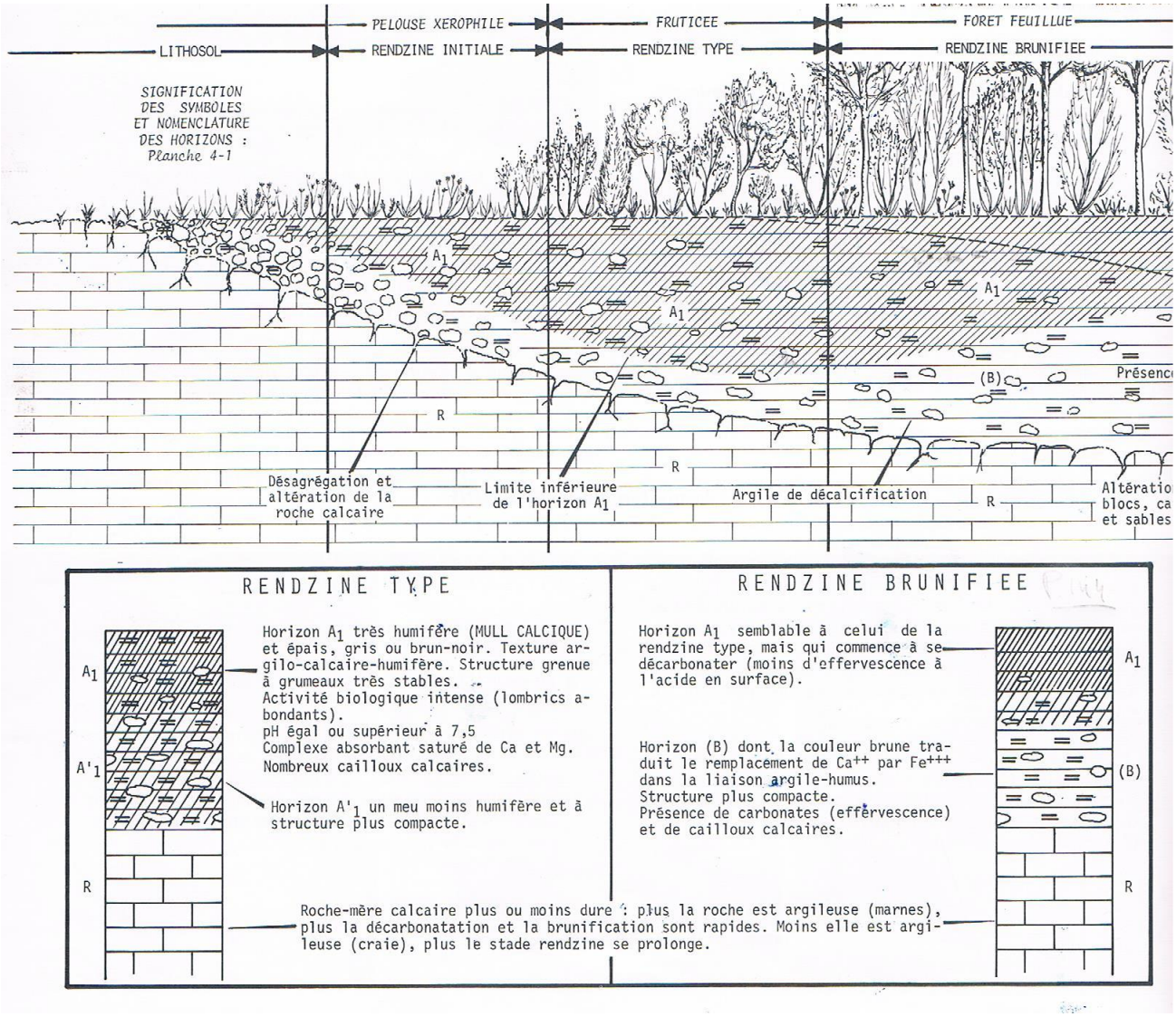

[79] L'ancien régime n'a cessé de les encourager par des avantages fiscaux. Par exemple la Déclaration du Roi du 13 août 1766 sur le défrichement des terres incultes. Il s'agit « d'ouvrir des terres qui n'ont jamais été cultivées et de rétablir la culture de celles qui sont en friche par l'abandon que les anciens possesseurs en ont fait ». In Abbé Rozier F. Cours complet d'agriculture. Paris 10 tomes. 1785-1805.

[80] Soltner D. 1981. **Formation et évolution des sols sur roches calcaires. Les bases de la production végétale.** Tome II. Sciences et techniques agricoles. Page 102.

Actuellement ces zones historiques de confins tendent à disparaitre sous les effets de la pression agricole induite par la mécanisation et aussi du fait de la disparition dans les années 50, des usages agraires traditionnels. Ces espaces entre ager et sylve[81] sont caractérisés par un grand parcellaire plutôt parallélipédique rappelant celui des écarts et sont au cadastre catégorisés comme friches, pâtis, landes ou terres incultes. Ils ont été décrits[82] et leur histoire, leur extension-rétraction, renvoie, dans un contexte de faibles rendements agricoles qui ne peuvent être augmentés, aux variations de population intervenues aux époques préindustrielles, lorsque la croissance de la population demandait d'accroitre les emblavures et inversement. Dans le Haut Val Suzon ces espaces de flux et reflux de la friche ont été identifiés[83] (Fig. 65). On peut évoquer la lisière des bois de Cestres, la lisière est de la clairière de Borde Pillot, le pourtour de la clairière de Panges dont une partie était encore boisée en 1815, (Le Bois de la Rente entre Panges et Fontaine Merle) zone à laquelle on peut raccorder le sud de la clairière de Neuilly. Sur Pasques se retrouvent également ces mêmes marges situées en bordures de bois, parfois anciennes parcelles de culture momentanément délaissées. On peut aussi y adjoindre l'ensemble des « Perrusots » dont le figuré sur la carte de 1730 est bien différent de celui du bois (Fig. 10) et au nord duquel se situe d'anciennes parcelles de chènevières actuellement en milieu boisé[84]. Le sud du finage de Pasques peut-être inclus dans les marges éloignées du centre d'habitat (fig. 77).

---

[81] Tout les groupements boisés quel qu'ils soient.

[82] Beck P., Irhis-UMR 8529-CNRS-Université de Lille 3 ; Faucher F. Service Régional de l'Archéologie ; Maigrot J-L., Artehis-UMR 6298-CNRS-Université de Bourgogne. Avec la coll. De E. Dambrine, J-L Dupouey INRA ; J-P Garcia Artehis-UMR 6298, E. Poil. 2012. **Friches et lisières forestières mobiles en pays de Saint-Seine (Bourgogne, XIIe-XXe siècles**). Colloque de l'Association d'Histoire des Sociétés Rurales en partenariat avec l'Université de Valenciennes et le Conseil Général du Nord. Parc départemental de l'Abbaye de Liessies, 59740 Liessies. 22 et 23 septembre 2011.Revue du Nord. No 18-2013. Hors série. Pages 10-15.
Cardot E. 1905. **Les friches de la Haute-Marne.** Paris. Ministère de l'Agriculture. Société d'Aménagement des Friches et Taillis de l'Est. (SAFE). 1960. Département de la Côte d'Or. **Inventaire accéléré des friches et des forêts**. Dactylographié 33 pages.

[83] Beck P., Faucher F., Maigrot JL., (Sous la direction de) 2018. **Elevage et Forêt sur la Montagne Dijonnaise à la fin du Moyen-âge. Deux établissements forestiers d'éleveurs en Terre de Saint-Seine Saint-Martin-du-Mont** (Côte d'Or). 284 p. ISBN : 978-2-35518-072-9.

[84] Combe du Creux Percé ». IGN 3022ET Val Suzon. Le figuré des Perrusots sur la carte de 1730 le distingue nettement du bois de Pasques et évoquerait un taillis-friche.

Figure 77. Vieilles friches ou pâtis ou terres incultes donnant sur le bois aux confins sud du finage de Pasques et remis en culture dans les années 80.
Cadastre de 1812 et mission aérienne IGN 1940 (Géoportail http://remonterletemps.ign.fr).

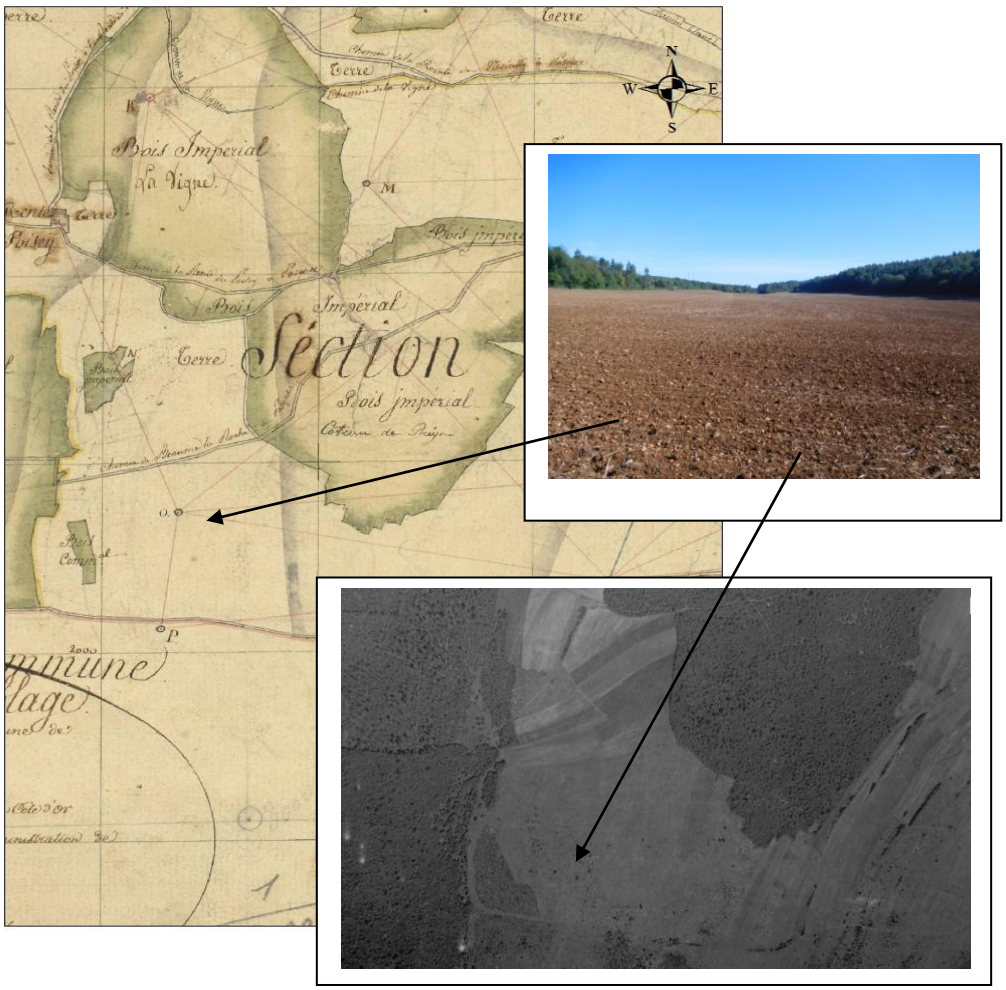

Un confin, une évolution commune au quart nord-est de la France : le sud de la clairière culturale du Puiset. Terres cultivées en 1812 et probablement jusqu'au second tiers du XIXe siècle. Saltus probable aux périodes de reflux de l'ager, comme dans les années1918- 1940 pendant laquelle cette contrée a été délaissée et a vu une pelouse sèche s'y installer. Dans les années 1970, les parcelles ont été défrichées et dans les années 1980 cette contrée a été remise en culture.

6.2. Les bois du Haut Val Suzon.

6. 2.1. L'accès aux bois.

Depuis la confection du cadastre napoléonien, les limites des bois de Cestres, Saint-Seine, Panges et Pasques sont restées globalement stables. Ceci est probablement vrai pour les deux siècles précédents. Pendant longtemps la limite entre le saltus et la forêt n'a pas fait l'objet d'une inscription physique au sol. Actuellement la limite est marquée par un muret assez dégradé par endroits, précédé par un petit fossé, qui enclos entièrement les bois. La présence

de ce muret peut s'expliquer par la volonté à un moment donné de bien séparer saltus et forêt car soumis probablement à des prescriptions agraires différentes. Parfois le muret est légèrement à l'intérieur du bois actuel, mais le cadastre et la composition de la flore[85] montre que la partie boisée située du coté de la plaine est récente et qu'il s'agit simplement d'une reconquête postérieure, dont l'avancée est alors facile à mesurer. Les chemins qui desservent les sites abandonnés, sauf s'ils étaient encore fonctionnels lors de l'édification du muret d'entourage, viennent actuellement buter sur celui-ci. Ce dernier est donc postérieur à l'abandon des sites. Le muret entourant les blocs forestiers au nord et au sud du Suzon était d'une hauteur moyenne de 1m50, et était continu sur environ 7km linéaire, dont 5,9 km sont encore visibles. Le Suzon servait de limite aux deux parties nord et sud, Là où il n'y pas de murets (fig. 78).

Figure 78. Les parties encore en élévation du muret en 2019.

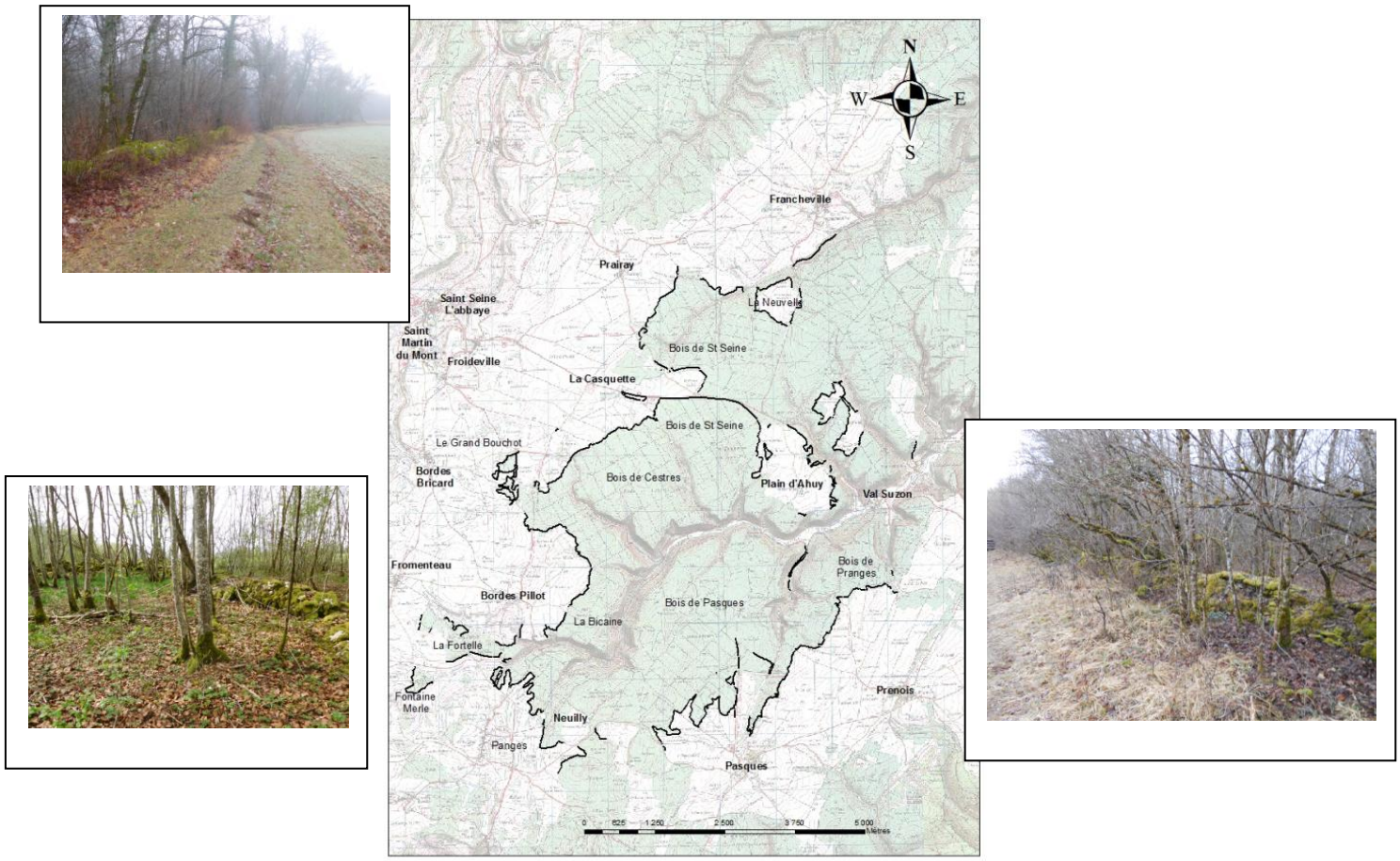

L'aspect des entrées dans le bois, depuis l'ager, permet d'établir une chronologie relative des chemins et des lieux desservis (fig. 79). A partir des observations de terrain, en dehors du cas où l'entrée a subi une destruction (Dt), trois cas sont observés :

* Le chemin allant ou venant du bois se heurte au muret, (BM) il lui est donc antérieur. C'est le cas de la plupart des chemins desservant les sites abandonnés. En plaine ils

[85] Maigrot JL, Rameau Cl. 1984. **Essai d'utilisation de la phytosociologie en archéologie du paysage, analyse d'une limite forestière le bois du Prachay**. Bulletin de la Société des Sciences Naturelles et d'Archéologie de la Haute Marne tome CC fasc. 5 No 44. Pages 84/88.

ont parfois disparu ou ils subsistent sous une forme très dégradée alors que le bois les a protégés,

* Le chemin venant de l'ager et du village ignore le muret et le coupe en passant par-dessus (Enj), ce qui se traduit par un bosselage. C'est le cas de nombre de chemin de desserte actuellement en usage. Le chemin est alors postérieur a l'établissement du muret,

* Le chemin rentre dans le bois par un aménagement spécifique, ce qui se traduit par la présence d'un pied-droit (Drt) terminant le muret et/ou un aménagement ayant une allure de chicane (Chcn). Dans ce cas soit le chemin était déjà là au moment de la construction et il a été respecté car utilisé, soit il a été construit en même temps que le muret.

Figure 79. Les entrées actuelles dans les bois de Cestres et de Pasques et les sites désertés (Les entrées principales sont notées « E »).

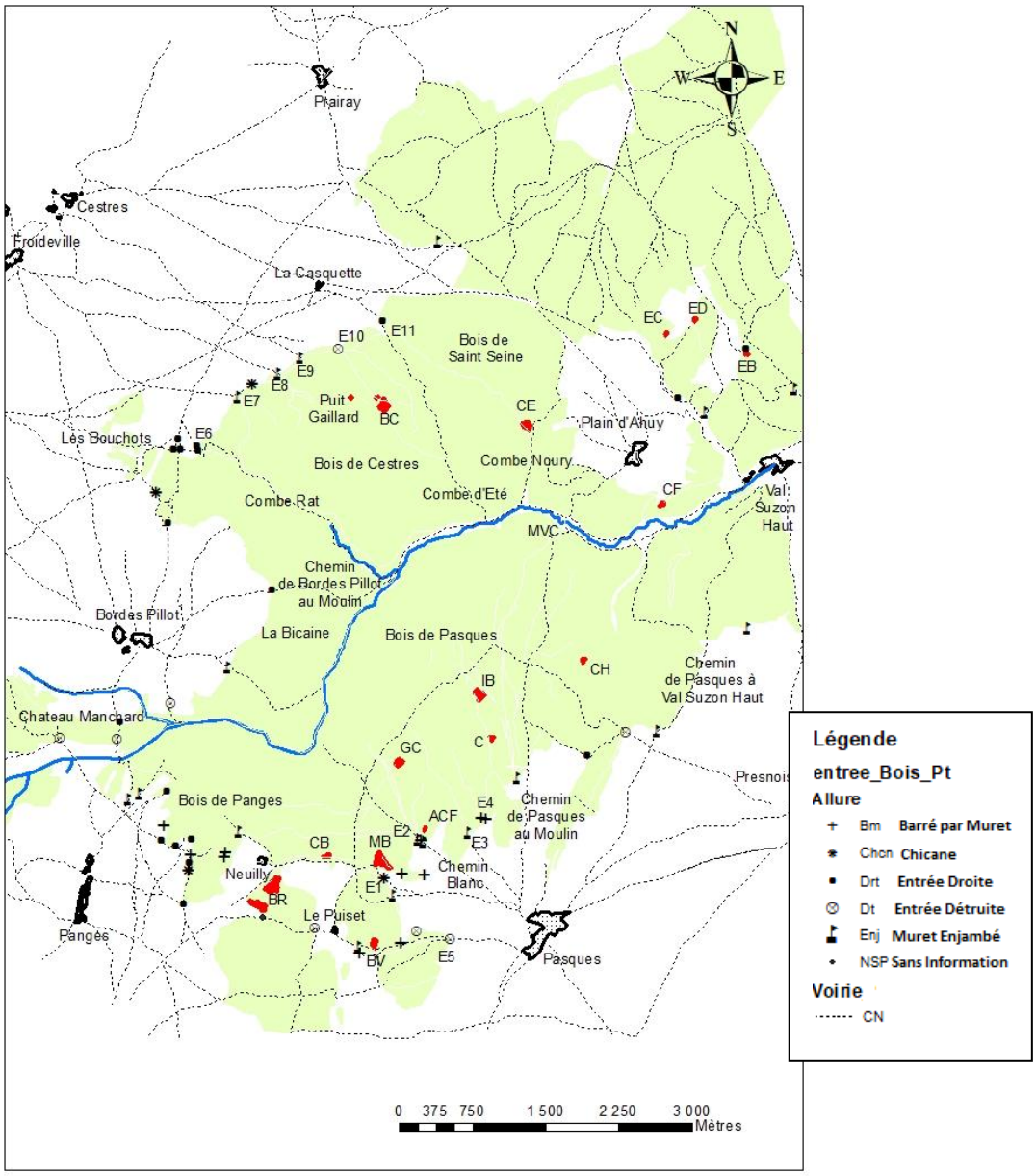

Au nord, E6 concerne deux entrées qui se rejoignent peu après avoir pénétré dans le bois, et desservent la Combe Rat depuis Bordes Bricard et le Chemin des Bordes Pillot à la Casquette. Les deux entrées sont aménagées et on observe encore deux pieds-droits. L'actuel ballast du « Tacot » empruntant la Combe Rat n'existe pas. En contre bas du ballast du tacot, la combe se termine par une barre rocheuse de 2-3 mètres de hauteur qui ne présente aucun passage. L'entrée dans le bois se fait, par le chemin venant de Bordes Bricard et Froideville, par une chicane en E7 (fig. 80 et 81), contemporaine de l'édification du muret. Avant la construction du ballast du Tacot l'accès à la Combe Rat se faisait par cette entrée.

Figure 80. La desserte de la Combe Rat depuis Bordes-Bricard au cadastre napoléonien.

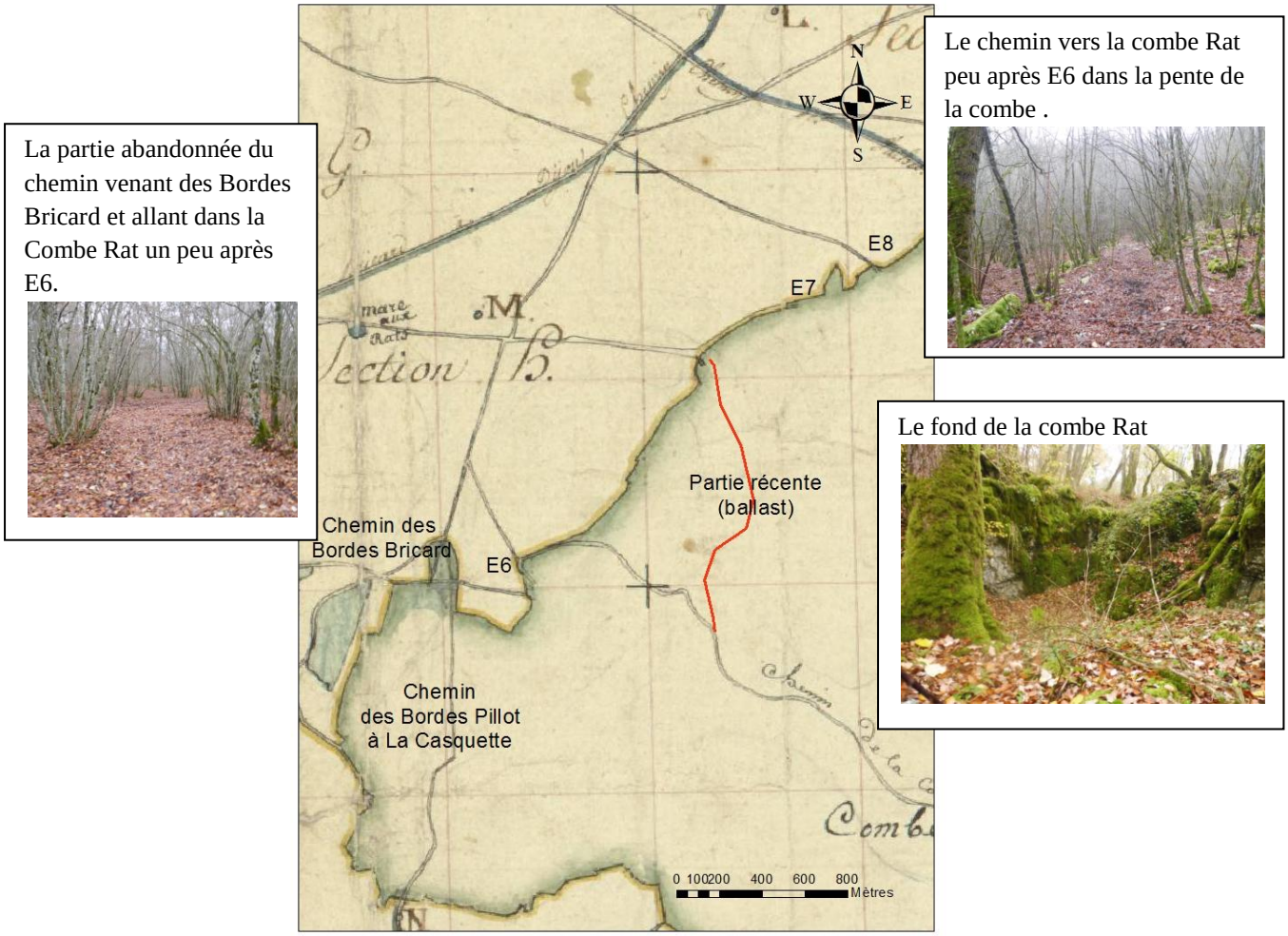

Figure 81. La chicane d'entrée en Bois de Cestres (E7) et plan cadastral correspondant de 1813.

En E9, le « Chemin des Vaches » passe par-dessus le muret (fig. 82) et dessert le puits Gaillard avant de rejoindre la Combe d'Eté. Ce chemin ignore le site déserté du Bois de Cestres.

Figure 82. L'entrée du « Chemin des Vaches » en bois de Cestres.

Le chemin passe par-dessus le muret ce qui est cohérent avec l'ignorance du site déserté.

L'entrée E10 qui desservait le site du Bois de Cestres à partir du « Chemin des Vaches », et dont l'amorce est encore indiquée sur le cadastre napoléonien a été détruit par la construction d'une route forestière.
L'entrée E11 (fig. 83) qui permet depuis Bariboeuf-La Casquette d'accéder à la combe d'Eté et au second site en Bois de Saint Seine est aménagée et probablement antérieure à la construction du muret d'entourage, ce qui est le cas en général des chemins de fond de combe. Ces derniers sont la plupart du temps anciens, car c'est tout simplement le meilleur itinéraire possible pour accéder au Val.

Figure 83. L'entrée E11.

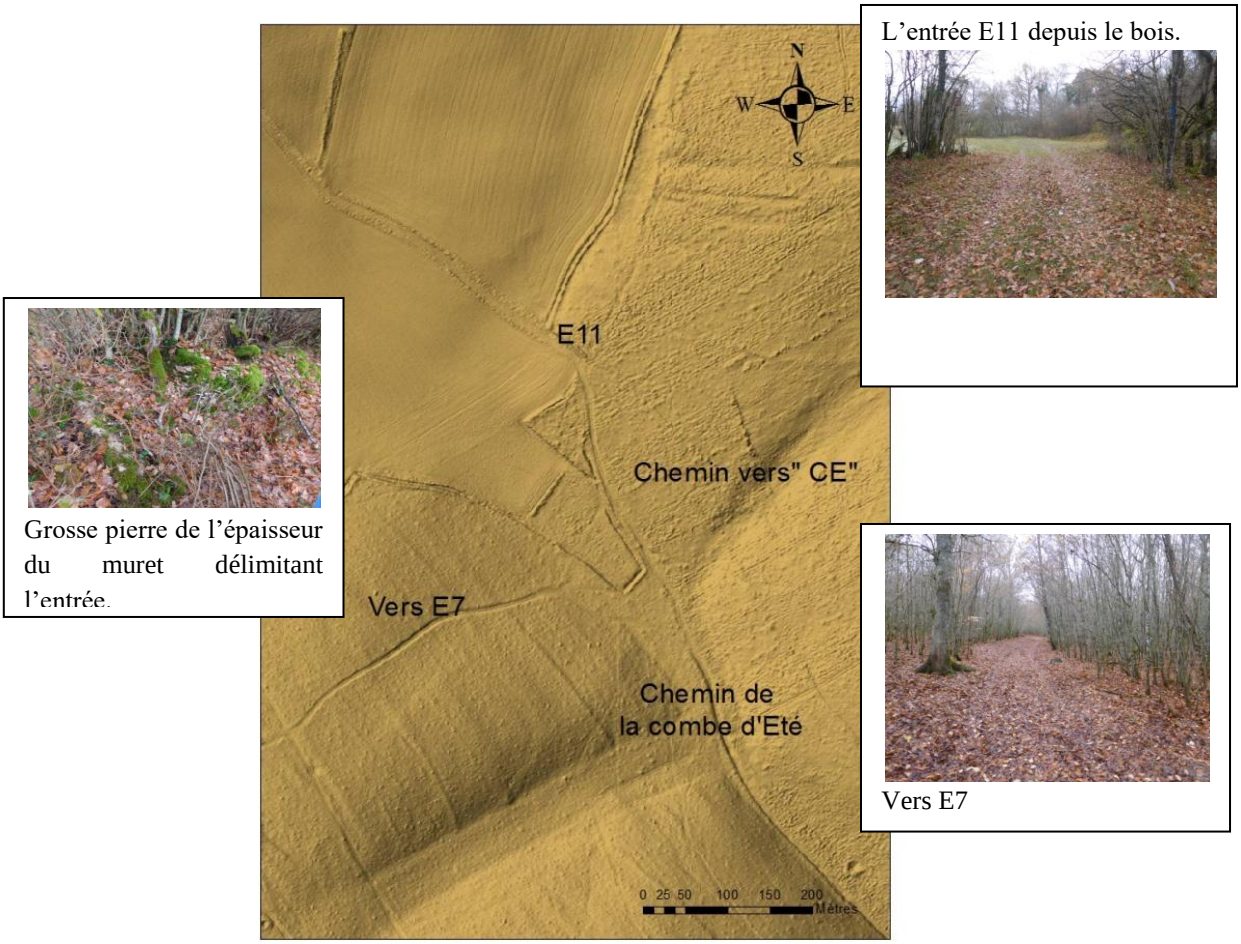

Un accès au bois est aussi possible depuis le chemin du fond de la Combe Rat. Au niveau de la source du Rû Blanc un chemin emprunte une petite combe à la pente assez raide et au sommet entaille une petite falaise, pour atteindre le Bois de Cestres (fig. 84).

Figure 84. L'accès aménagé au Bois de Cestres depuis la source du Rû Blanc.

Au sud, l'entrée du chemin du Moulin n'a pas pu être bien identifiée du fait des nombreux remaniements ayant affecté ce chemin vicinal cadastré et encore très fréquenté. L'entrée E4 du chemin menant aux Cermandets et à l'Issard Barodet est coupée par le muret. En plaine le tracé du chemin des Cermandets reste matérialisé par une haie (fig. 12). D'autres chemins d'importance, clairement attestés pour la période 1678-1820, la « Charrière de Vauraison » en E3 et le « Chemin Blanc » en E2, passent pardessus le muret ce qui se traduit par une légère bosse, sont postérieurs à l'édification de ce dernier et ne desservent aucuns sites désertés.
E1, est l'entrée du chemin de « Chamba » (fig. 85) en direction de Neuilly et du site de Champs Bas (= Chamba). Son tracé ignore la Mare des Bordes qui a une desserte particulière et rentre dans le bois par une chicane aménagée. La contemporanéité de cette entrée avec le muret paraît évidente.

Figure 85. L'entrée en E1 du chemin de « Chamba » (1678) ou de la « Rente de Neuilly » (1812) sur l'image LIDAR et sur fond cadastral de 1812

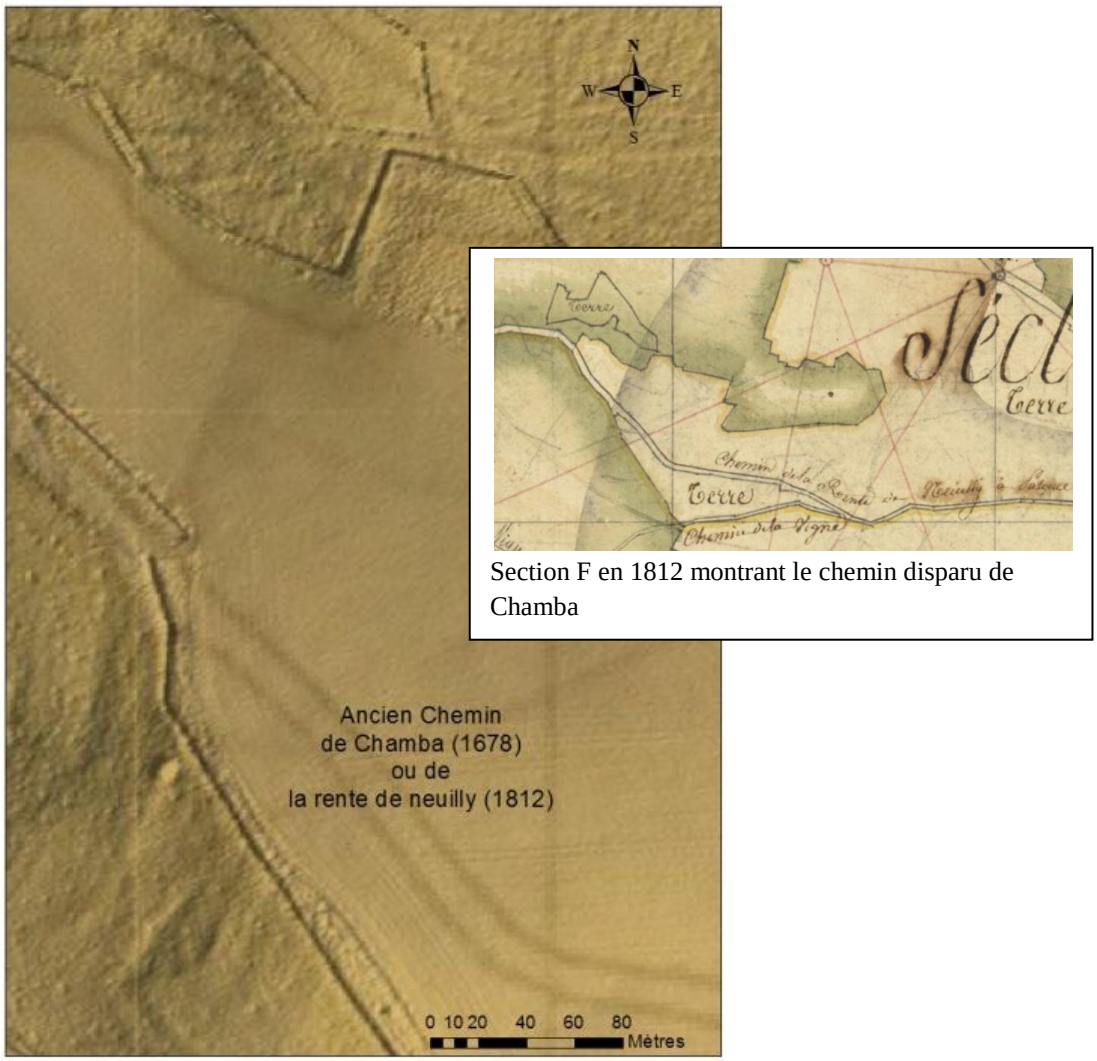

L'entrée E5 du chemin desservant actuellement le « Bas des Vignes » puis le Poiset a été bouleversé par des travaux ultérieurs et n'est donc pas interprétable.

On retrouve un aménagement pour l'entrée du « Chemin de Presnois au creux de la Louére » à l'est de Pasques. Ce chemin qui mène aussi à Château Hurpot et au lieu-dit « Creux de la Louére » en bois de Pasques est probablement bien antérieur au muret. Celui-ci l'a respecté lors de sa construction, comme les accès au chemin de fond de combe. Presnois est préexistant à Pasques, à Château Hurpot et aux sites désertés.

Nous donnerons comme antérieures au muret, les entrées des chemins de fond de combe et du chemin du Creux de la Louére-Château Hurpot, et comme contemporaines les entrées en chicane.

6.2.2. Les « chaumots ».

Les Chaumots : définition.

Le terme chaumots, est une appellation vernaculaire qui désigne des espaces ouverts en milieu forestier. Ils sont désignés sous le vocable d'habitat associé (à la forêt) ou encore de pelouses intraforestières pour bien indiquer leur dépendance à leur environnement végétal. Leur origine reste discutée[86], anthropique, semi-naturelle ou naturelle selon les auteurs.
Pour certains le contexte édaphique constitue le facteur dominant. Un sol squelettique, un microclimat particulier, une topographie accidentée, comme un rebord de corniche, une pression animale suffisante, telle que celle produite par les lapins avant l'apparition de la myxomatose au début des années 1950 ou bien actuellement la pression des grands ongulés (fig. 86), tout facteur auquel s'ajoute l'absence de toutes traces pouvant révéler une quelconque intervention humaine, constituent autant de variables explicatives pour avancer une origine « naturelle ». C'est probablement le cas lorsque les chaumots sont présents en des lieux peu accessibles. Mais dans ce cas leur développement est souvent linéaire et limité (fig. 87 et 88). Pour d'autres les chaumots résulteraient de la pratique du pâturage en forêt (fig. 89) à partir de lieux défrichés dans ce but, ou encore ils témoigneraient de la présence de cultures intraforestières disparues (fig. 90).

Figure 86. Trace de place de repos d'un grand ongulé dans un chaumot moyennement stable en en bois de Pasques. Sol de type calcisol sur placage limoneux.

[86] Ce qui constitue une question discutée chez les naturalistes. Voir : ONF, Conservatoire des sites naturels Bourguignons. 2003. Synthèse des études et travaux réalisés sur les forêts et les habitats associés. Programme LIFE « Forêts et habitats associés de la Bourgogne calcaire ». 84 Pages. Dijon. Voir également les travaux de Laclos E. (de), 1987-2003. ONF Dijon et de Royer JM.

Figure 87. Chaumots en voie de fermeture très lente sur la corniche surplombant « Vaux de Roche ». *Les conditions environnementales expliquent la lenteur de la fermeture d'un chaumot qui reste toujours desservi par un chemin.*

Figure 88. Un chaumot probablement « naturel » (primaire) sur sol squelettique au-dessus de la vallée du Suzon, difficile d'accès et seulement par un chemin de randonnée récent.

Figure 89. Réglementation de la vaine pâture en bois de Pasques en 1859.

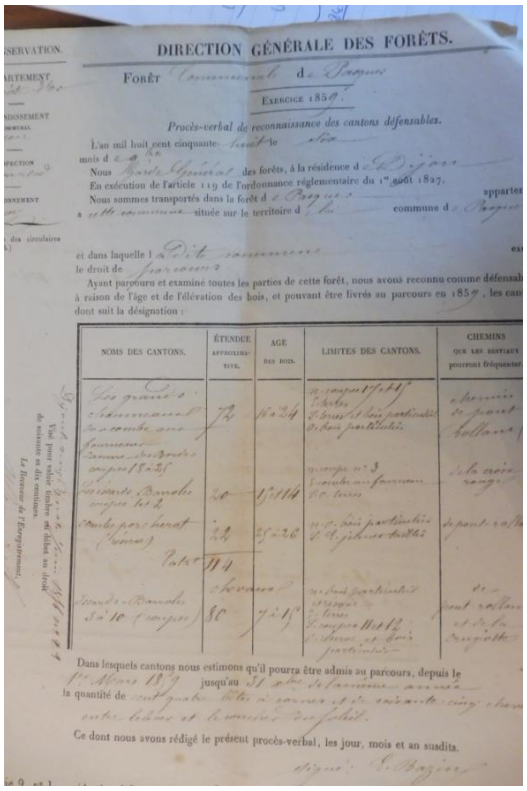

DIRECTION GÉNÉRALE DES FORÊTS.

FORÊT Communale de Pasques

EXERCICE 1859.

Procès-verbal de reconnaissance des cantons défensables.

L'an mil huit cent cinquante-neuf le

mois de

Nous Garde Général des forêts, à la résidence de Dijon

En exécution de l'article 119 de l'ordonnance réglementaire du 1er août 1827.

Nous sommes transportés dans la forêt de Pasques

à cette commune située sur le territoire de commune de

et dans laquelle le droit de parcours

Ayant parcouru et examiné toutes les parties de cette forêt, nous avons reconnu comme défensables à raison de l'âge et de l'élévation des bois, et pouvant être livrés au parcours en 1859, les cantons dont suit la désignation :

NOMS DES CANTONS.	ÉTENDUE APPROXIMATIVE.	AGE DES BOIS.	LIMITES DES CANTONS.	CHEMINS QUE LES BESTIAUX pourront fréquenter
Les grands chaumeaux	7 h	16 à 24	N. vaugrenier, Plaites, E. bois particulier, S. bois particulier	chemin de pont Gallant
Les combes aux Fournes				
Combe des Bandes coupes 1 à 2				
Les combes Bandes coupes 1 et 2	20	1 à 14	N. coupe n° 3, E. combe aux fournes, S. O. taillis	de la croix rouge
Combe perchirat (suite)	24	25 à 28	N. O. bois particulier, E. S. gibier taillis	de pont rollan
Total	114			
Combe Bandes 3 à 10 (coupes)	80	7 à 17	N. bois particulier, O. taillis, S. coupe 1 et 2, E. chemin et bois particulier	de pont rollan et de la croix rouge

Dans lesquels cantons nous estimons qu'il pourra être admis au parcours, depuis le 1er Mars 1859 jusqu'au 31 de la même année la quantité de cent quatre têtes à cornes et de cinquante cinq chevaux entre bélier et bourrique du fait.

Ce dont nous avons rédigé le présent procès-verbal, les jour, mois et an susdits.

signé : E. Bazier

Figure 90. Un chaumot au « Brelis » en un lieu désigné en 1835 comme le « Champ des Plaintets »[87] actuellement en bois ». *Lente avancée du bois : recolonisation par noyaux d'épineux. Sol de type rendzine*.

[87] Toponyme à l'orthographe variable selon les époques et les documents.

Des espaces ouverts, peuvent se rencontrer également à proximité de la bordure du bois, mais il s'agit là de reliques d'un l'ager plus étendu. Celui-ci s'étant reboisé, l'avancée du bois a laissé derrière elle des espaces ouverts relictuels (fig. 91).

Figure 91. Ouverture relictuelle après le reboisement de la zone des Perussot anciennement cultivée. (Pasques).

Géographie des chaumots.

Assez inégalement répartis, la superficie totale des chaumots, en dehors des 20 ha de terres-friches (fig. 92) situés à l'entrée du bois de Pasques le long du chemin du moulin du Val Courbe et qui constituent un cas particulier[88], était, estimée à 45 ha contre 8 ha en 2002[89] soit une diminution d'à peu près 37 ha en une soixantaine d'année (tableau 5).

[88] Il s'agit d'un ensemble de parcelles lanièrées très étroites (8-9 m en moyenne) et longues (plus de 200m) toutes orientées nord-sud en prolongement de l'ager actuel, situées au-delà du muret du bois, et déclarée « terres-friches » au premier cadastre. Nous n'avons trouvé aucune indication de la place de ces « terres-friches » dans l'assolement. Actuellement partiellement enrésinée les missions IGN montrent un milieu très ouvert jusque dans les années 1960.

[89] Selon notre dépouillement des missions aériennes IGN. Les ouvertures trop petites ayant pu échapper au recensement des chaumots.

Figure 92. Le parcellaire des « Terres-Friches » au cadastre de 1813, surimposé à la photo aérienne 2002.

Tableau 5. Les zones ouvertes en 1940 et 2002

	Ouvertures recensées	Superficie (ha)	Moyenne (ares)
Nord Suzon 1940	76	7	9
Sud Suzon 1940	142	38	27
Nord Suzon 2002	4	0,20	5
Sud Suzon 2002	106	7,7	7

La statistique, toute grossière qu'elle puisse être, indique une tendance et quantifie la différence observée dans la distribution géographique des chaumots, entre le nord et le sud du Suzon, suggérant deux passés agropastoraux différents. Les chaumots de la partie nord sont cantonnés à la première rangée parcellaire du bois alors que les chaumots de la partie sud se déploient dans la profondeur du bois (fig. 93). La partie nord, et singulièrement le Bois de Cestres aurait été moins systématiquement pâturée en profondeur à l'inverse du Bois de Pasques, ce qui pourrait renvoyer à deux régimes socio-juridiques différents : la partie nord (et Panges aux sources du Suzon) relevait de l'Abbaye de Saint Seine et Pasques relevait du marquisat de Lantenay (fig. 7).

On rappellera que c'est entre les deux guerres que les pratiques agropastorales en forêt se sont éteintes, pratiques étant réapparues ponctuellement lors de la sécheresse de 1976[90]. Il faut rappeler également que c'est à partir des années 1950 que la myxomatose[91], commença à décimer les lapins, lesquels contribuaient à maintenir des espaces ouverts.
A partir des photographies aériennes de 1940, on peut distinguer quatre groupes de chaumots (fig. 93), distinction encore valable aujourd'hui, auxquels s'ajoutent quelques ouvertures de petites tailles disséminées, surtout au nord du Suzon.

Figure 93: Les quatre groupes de Chaumot en 1940 dans le haut Val Suzon.

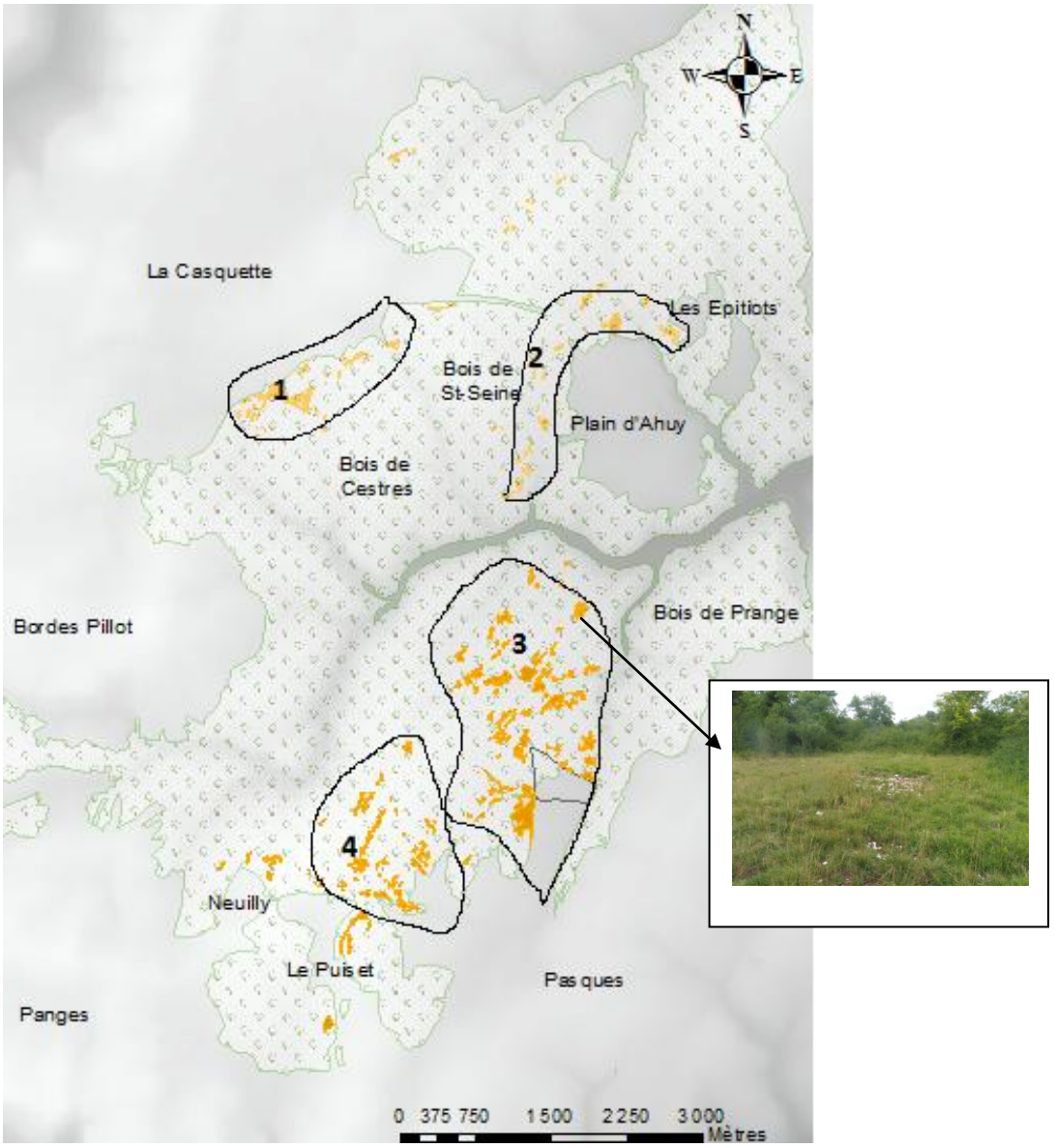

[90] Au sujet des pratiques agropastorales voir : Perreney P. 1901. **Les usages locaux de la Côte-d'Or**. Dijon Voir en particulier « Parcours et Vaine Pâture » et « Enlèvement des bois mort dans les forêts, partage des affouages ». Il faut rappeler qu'il y a peu l'usage lors des affouages l'usage était de brûler sur place le petit bois.
[91] Le virus de la myxomatose, fut introduit en France en 1952 par un particulier qui voulait diminuer la population de lapins sur sa propriété. Manifestement le résultat dépassa ses espérances, les lapins ayant failli disparaître.

Le groupe 1 se rattache aux finages de Froideville Cestres et Bordes Bricard et se situe en bordure d'ager.
Le groupe 2 borde la clairière du Plain d'Ahuy au nord, nord-ouest sans qu'il soit possible de le rattacher formellement à la dite clairière, sauf à imaginer une extension plus développée de cette dernière. La clairière du Plain d'Ahuy est par ailleurs antique et a pu avoir des limites différentes (fig. 72). La partie la plus au nord du groupe 2 dépend de la clairière des Espitiaux.
Les groupes 3 et 4 sont dépendants de Pasques ayant chacun un axe d'accès.
Les petits groupes de chaumots situés à proximité des clairières du Puiset et de Neuilly sont attribués à ces deux derniers établissements à partir du critère de proximité, un des critères retenus pour regrouper les chaumots étant celui de la proximité d'un espace ouvert important et les possibles variations de l'extension de ce dernier.

Au nord, (groupe 1, fig. 94) en bordure des bois de Cestres nous avons un ensemble de chaumots concentrés à proximité de l'ager dans la première ligne des parcelles forestières. Il a été démontré[92] que cette disposition avait pour origine les fluctuations démographiques d'ancien régime, générant des variations de la pression foncière et donc des fluctuations de la limite boisée. Ces chaumots peuvent alors être interprétés comme les témoins d'épisodes anciens de très forte pression foncière s'exerçant sur les espaces boisés (aux XIIe-XIVe siècle et aux XVIIIe-XIXe Siècle) et peut-être entretenus par le pâturage en forêt, (et les lapins) maintenant disparus. Leur origine a été discutée précédemment (Cf. Entre forêt et ager des espaces mouvants).
Actuellement ces chaumots sont en voie de fermeture. La pression des ongulés sauvages est insuffisante à les maintenir dans leur emprise antérieure (fig. 95), mais cependant pouvant en ralentir la fermeture.

[92] . Beck P., Irhis-UMR 8529-CNRS-Université de Lille 3 ; Faucher F. Service Régional de l'Archéologie ; Maigrot J-L., Artehis-UMR 6298-CNRS-Université de Bourgogne. Avec la coll. De E. Dambrine, J-L Dupouey INRA ; J-P Garcia Artehis-UMR 6298, E. Poil. 2012. **Friches et lisières forestières mobiles en pays de Saint-Seine (Bourgogne, XIIe-XXe siècles)**. Colloque de l'Association d'Histoire des Sociétés Rurales en partenariat avec l'Université de Valenciennes et le Conseil Général du Nord. Parc départemental de l'Abbaye de Liessies, 59740 Liessies. 22 et 23 septembre 2011.Revue du Nord. No 18-2013. Hors série. Pages 10-15.

Figure 94. Selon les missions aériennes IG N 1940 et 2002, desserte des chaumots nord avec la zone de battance du saltus.

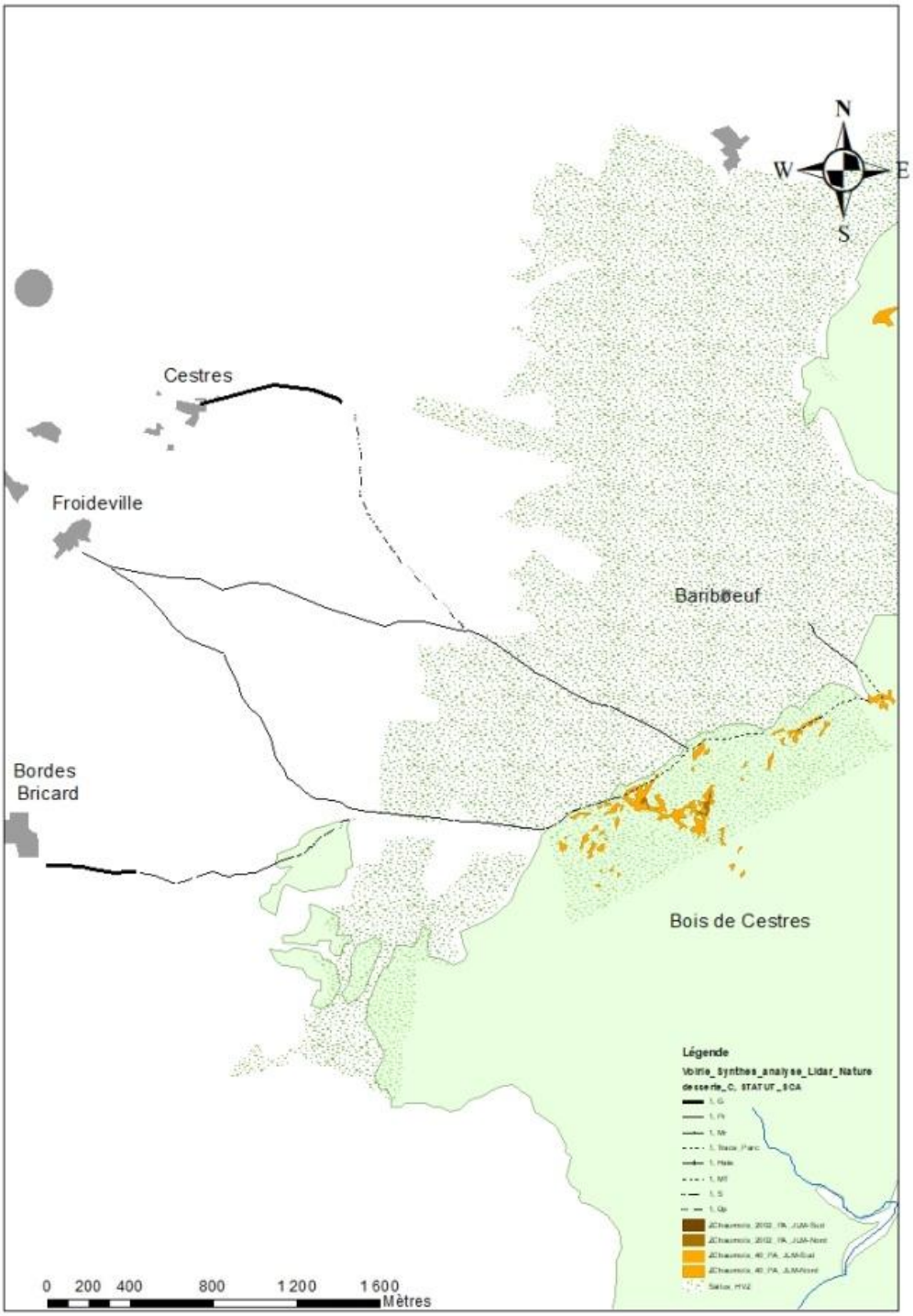

Figure 95. Chaumots en bordure du bois de Cestres (groupe 1) en 1940 et 2002 (échelle identique).

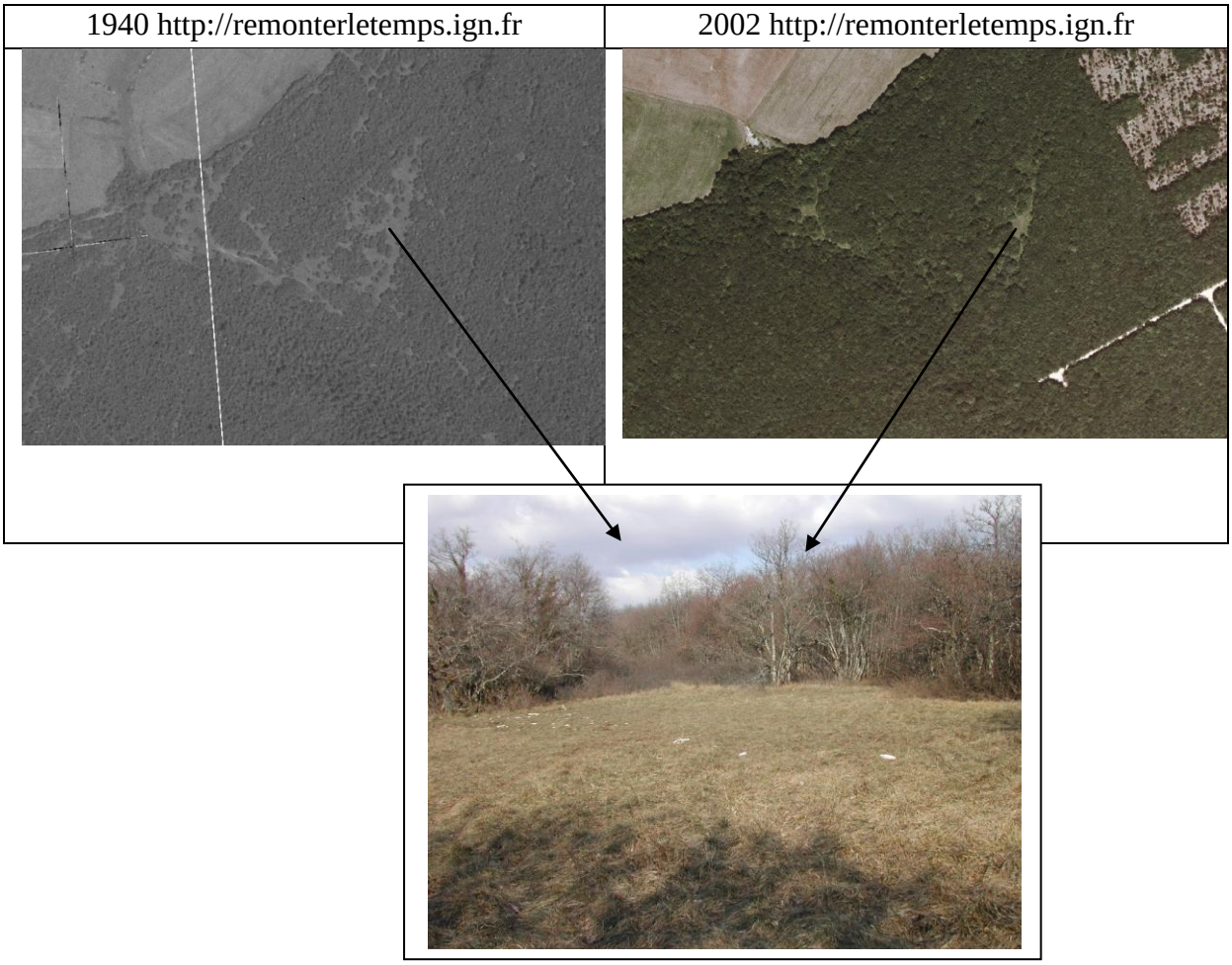

Les groupes 3 et 4 (fig. 93) ont probablement, une origine mixte, anthropique et naturelle. Dans un environnement où dominent les sols peu épais des plateaux calcaires, la fermeture des chaumots est lente. Mais aussi la faune sauvage contribue encore à la ralentir (fig. 86). Mais, en l'absence d'usage, sur le moyen et long terme la fermeture est inéluctable (fig. 96).

Figure 96. La contrée du « Brelis » en 1953 et 2002. Echelle identique

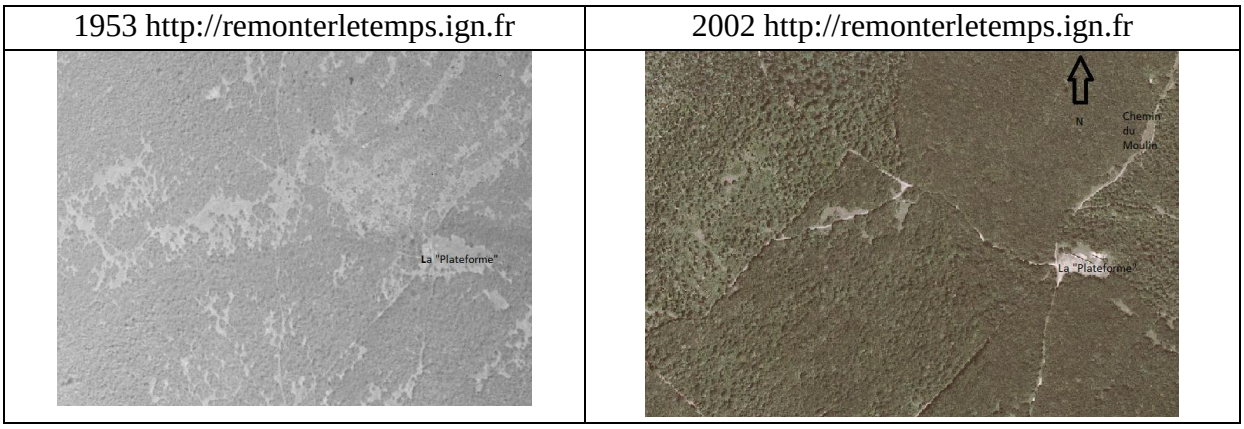

Les dessertes des groupes 3 et 4 s'organisent depuis trois chemins principaux partant de la commune de Pasques, et se développant en éventail : au nord-ouest le « Chemin Blanc », au nord le « Chemin du Moulin » et à l'ouest le Chemin de Pasques vers Beaulme-la-Roche (fig. 97). Le finage de Panges est absent de cette distribution car aucun chaumot n'y est présent.

Figure 97. Selon les missions aériennes IGN 1940 et 2002 [93] : les dessertes au sud du Suzon. (Même légende que les figures précédentes).

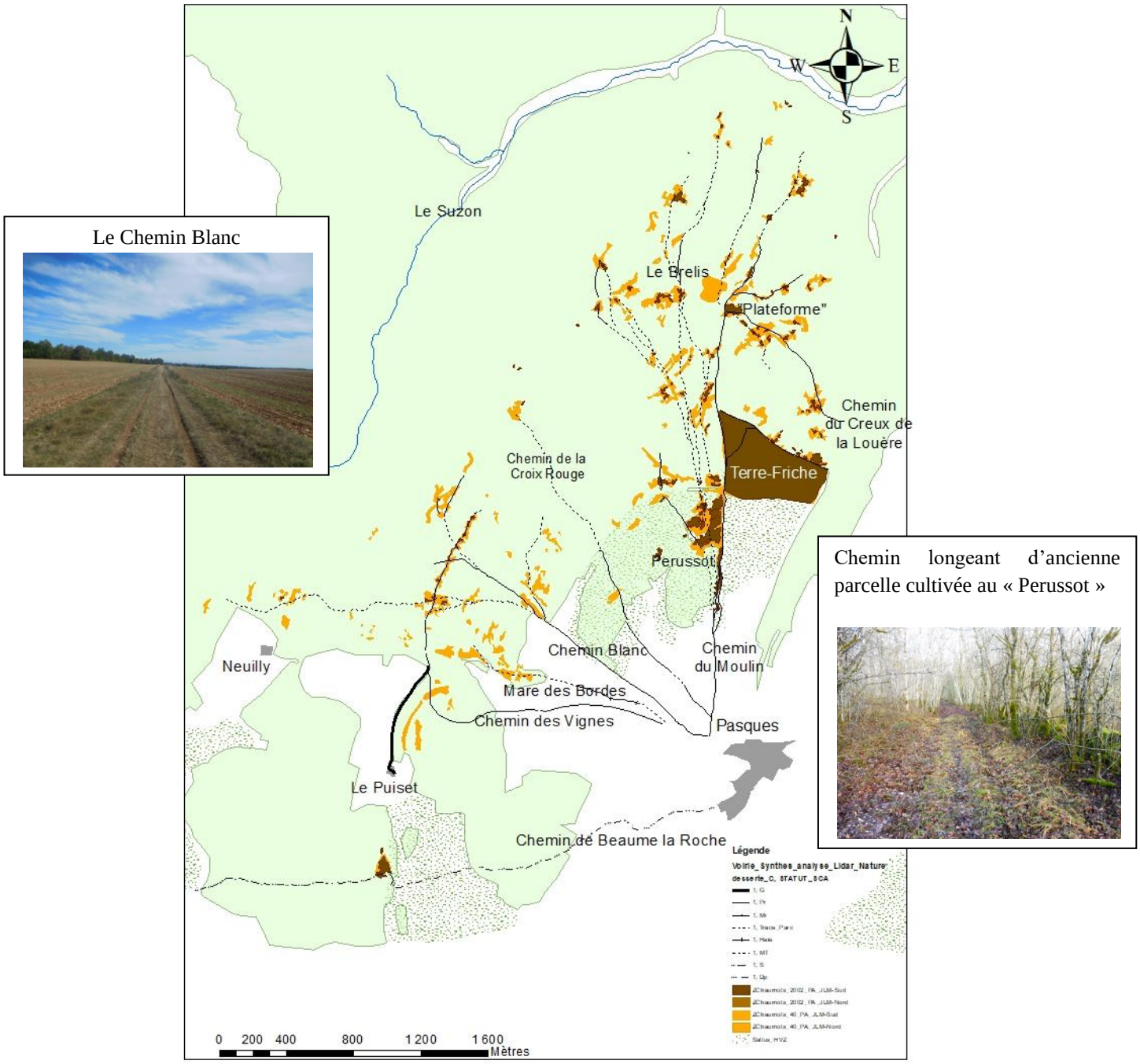

[93] https://www.geoportail.gouv.fr/carte. Onglet « Remonter le Temps ».

La clairière de « La plateforme » a une superficie d'environ 46 ares en 2002. Il s'agit peut-être d'un ancien chaumot, mais actuellement sa fonction principale est de servir de plateforme de stockage de bois. Sur le chemin du Moulin du Val Courbe, sa position la désigne comme un lieu central de desserte du Bois de Pasques.
A partir des axes principaux les dessertes adoptent grossièrement une allure de faisceaux. Dans le détail, un premier faisceau se constitue autour du chemin de Pasques au moulin du Val Courbe et dessert des chaumots dont l'existence de certains est suggérée par la carte de 1678 et la documentation de la fin du XVIIIe et du début du XIXe siècle, comme au « Brélis » (fig. 96 et 97).
Un faisceau de tracés se sépare très tôt sur la gauche du chemin du Moulin, passe au Perussot, qui était cultivé au début du XIXe siècle (et très probablement antérieurement[94]) longe l'ancien muret d'entourage des parcelles et dessert la plupart des chaumots situés au nord-ouest. La partie sud du bois située à l'est du chemin du moulin du Val Courbe est desservie directement depuis Presnois (chemin du « Creux de la Louère »). Nous pensons que Presnois aurait pu avoir des droits sur cette partie de bois. Toutefois le plan des sections cadastrales mises à la vaine pâture ayant disparu, ce point ne peut-être confirmé.
Un second faisceau de chemins de desserte dirigé vers l'ouest/nord-ouest se distingue. Il s'articule depuis Pasques autour du « Chemin Blanc », mais ne dessert aucun des sites d'habitats désertés que ce soit « La Mare des Bordes », les « Grands Charmeaux » ou « Champs Bas » [95] . On retrouve là la même configuration d'ignorance d'un site déjà observée autour du site du Bois de Cestres avec l'évitement du « Chemin des Vaches ». Le « Chemin Blanc » est attesté en 1678, de même que le chemin du Moulin et celui de « Croix Rouge ».
Par ailleurs le chapelet de chaumots qui borde le chemin allant du Puiset (Poiset) au moulin du Val Courbe est également desservi par le « Chemin Blanc ».
Au nord du bassin versant en bois de Saint-Seine sur Prairay-Francheville se trouvent quelques chaumots qui ne sont rattachables à rien de particulier et dont nous attribuons l'existence aux conditions environnementales, tant édaphiques que faunistiques.

Pour des raisons probablement juridico-économiques déjà évoquées et contrairement au bois de Cestres au nord, les chaumots concernent le bois de Pasques dans sa profondeur et non seulement sa lisière comme sur le Bois de Cestres.

---

[94] Cf. Supra. Sur la carte de 1730, le figuratif du Perussot le distingue nettement du reste du Bois de Pasques.
[95] « Les chemins qui traversent lesdits bois sont au nombre de trois principaux, le 1er va de Pasques à la rente de Neuilly, le second appelé le chemin blanc rendait aux Bordes Pillot (?) et enfin le chemin de la croix rouge (identification incertaine) qui est nécessaire à la traite des coupes, deux charrières existent encore et sont nécessaire pour communiquer à des enclaves, tout ces chemins sont en bon état ». (1839). E dépôt 476. Archives communales.

6.2.3. A l'échelle du massif forestier : des groupes parcellaires en Bois de Pasques ?

Les relevés des images LIDAR et les prospections de terrain ont révélé des ensembles d'élévations en connexion, le plus souvent pierreuses, indiquant la présence d'une murée souvent très dégradée. Les ensembles de murées, repérées sous forêts se présentent le plus souvent sous forme de linéaires pierreux (fig.17 et 98). Ces élévations dessinent des formes rappelant des enclos davantage que des parcelles de culture.

Figure 98. Une murée vers le Saut à la Carpe.

Hormis les « Bouchots » au nord de la clairière de Bordes-Pillot deux ensembles de levées ont été identifiés, situés de part et d'autre de « Vaux-de-Roche » : l'un en Bois de Pasques entre les Brelis et la combe de « Vaux-de-Roche », l'autre en limite de la fenêtre d'étude en Bois de Pranges. Le contexte édaphique est à peu près identique on est tenté de rapprocher ce qui est observé en Bois de Pasques aux structures déjà connues[96] observées sur Pranges (fig. 99). Mais, en bois de Pasques en dehors des murets très dégradés il n'y a pas de tas de pierres.
Par ailleurs il faut noter que la rive nord du Suzon, là où se trouve le site déserté du bois de Cestres, est exempte de toute trace pouvant suggérer la présence de parcellaire ou d'enclos.

Figure 99. De part et d'autre de « Vaux-de-Roche », relevé des levées et murets en Bois de Pasques et Pranges (Prenois).

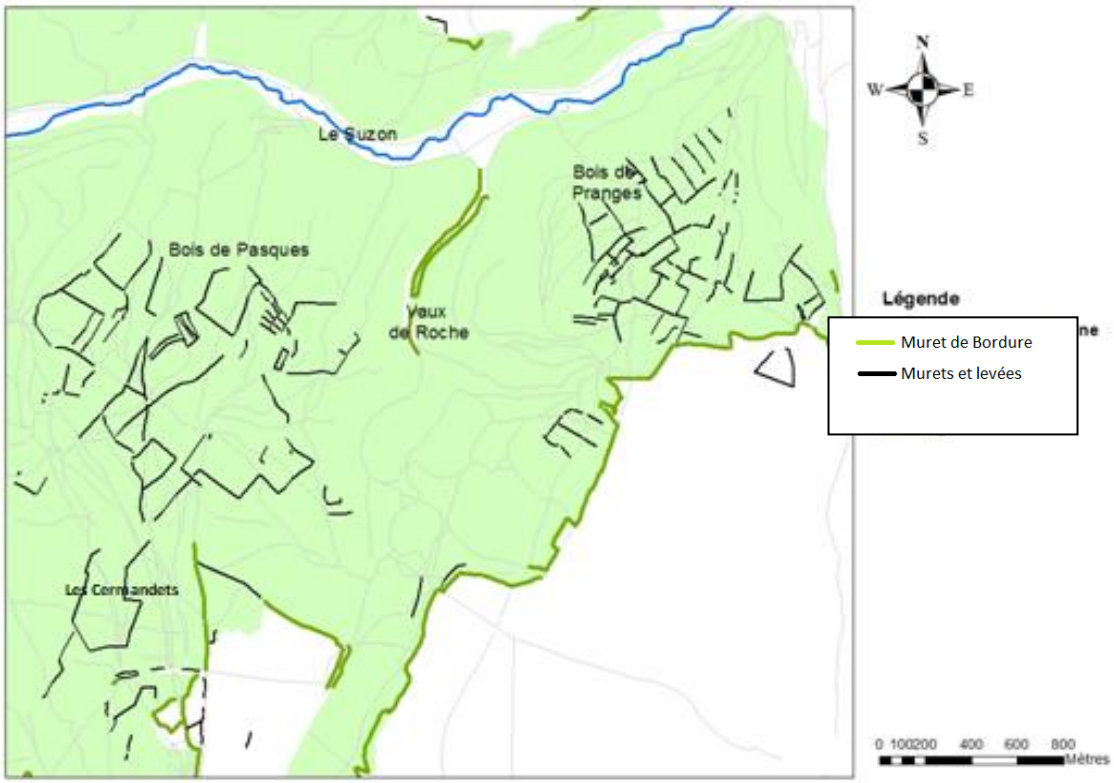

Le groupe du bois de Pranges est connu et identifié[97]. Il est attribué au Bronze final-Hallsatt. Il pourrait s'agir non pas d'une nécropole tumulaire mais d'un parcellaire de culture comportant des tas d'épierrement. Le groupe situé en bois de Pasques, hormis l'absence de tas de pierre, rappelle par sa physionomie le parcellaire de Pranges. La forme des parcelles évoque des enclos. On ne connaît qu'un site antique proche, l' « Issard Barodet », et aucun autre sur Pasques auquel ces structures puissent être rattachées. Un peu à l'écart, l'enclos qui entoure les Cermandets, d'une superficie de 5 ha, relève d'une autre logique d'installation (fig. 100) que celle qui a présidé à l'installation des autres enclos (ou parcelles ?) et fait partie du site déserté.

[96] Carte Archéologique de la Gaule. T3 ; Page 507.
[97] Service Régional de l'Archéologie. Site 21.508.001.01.

Figure 100. Sites désertés, murets et levées et voirie générale sous forêt en bois de Pasques.

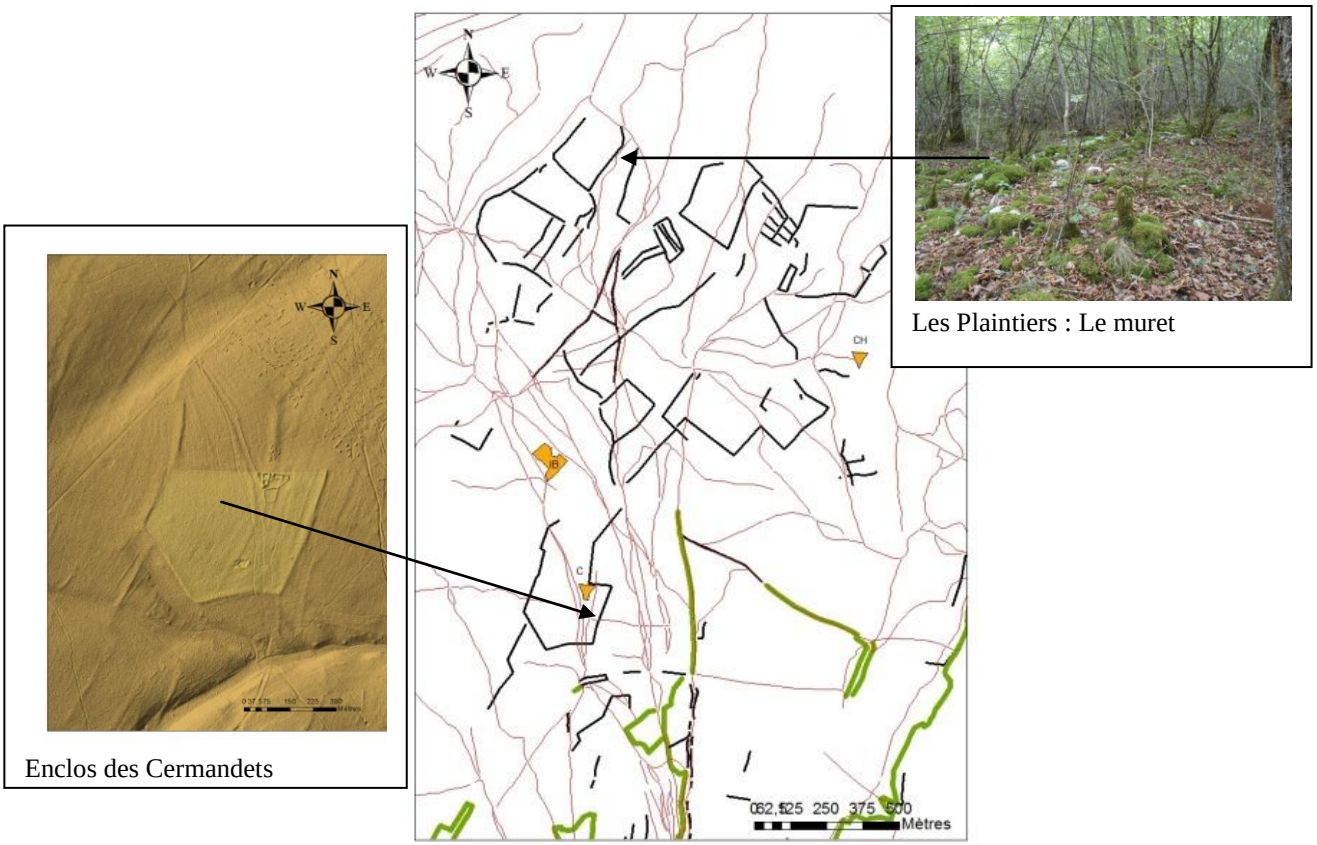

On retrouve des murées à l'ouest de Château Hurpot (CH), sans que l'on puisse associer le site et ces dernières. (fig. 101).

Figure 101. La contrée du « Saut à la Carpe » à l'ouest de Château Hurpot en 1953 et 2002 et image LIDAR montrant les murées relevées. (Géoportail IGN).

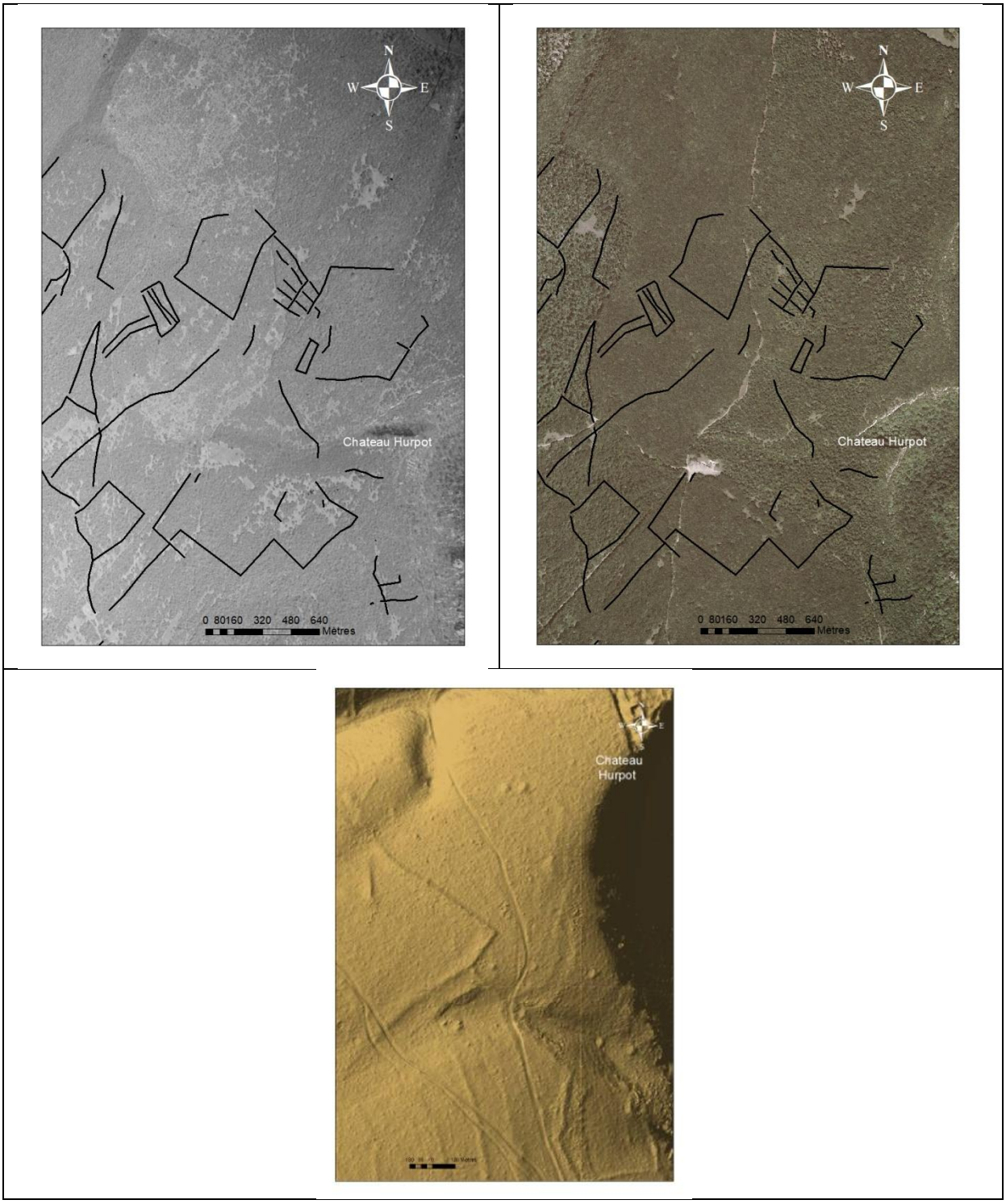

Dans les « enclos », là où il y a encore des parties ouvertes, des relevés phytosociologiques et des prélèvements de sol ont été effectués, montrant que ces dernières sont sûrement très anciennes.

Un second groupe de levées-murets se situe un peu au nord-est-est de « Champ Bas » (= « Chamba » 1678). Une structure en abside, « LC » (signalée entre autre par la présence en surface de nombreuses tegulae, (fig. 102) y a été repérée et sondée[98] et s'est révélée antique. Il en est probablement de même pour les levées adjacentes, esquissant un parcellaire. En outre, le sous-bois est recouvert d'un tapis dense de Vinca *minor*, plante donnée comme statistiquement indicatrice d'anthropisation[99]. Les élévations liées au site apparaissent étrangères aux formes voisines et à la voirie proche.

Figure 102. Sites désertés et murets, levées et voirie générale sous forêt vers « Champs Bas ».

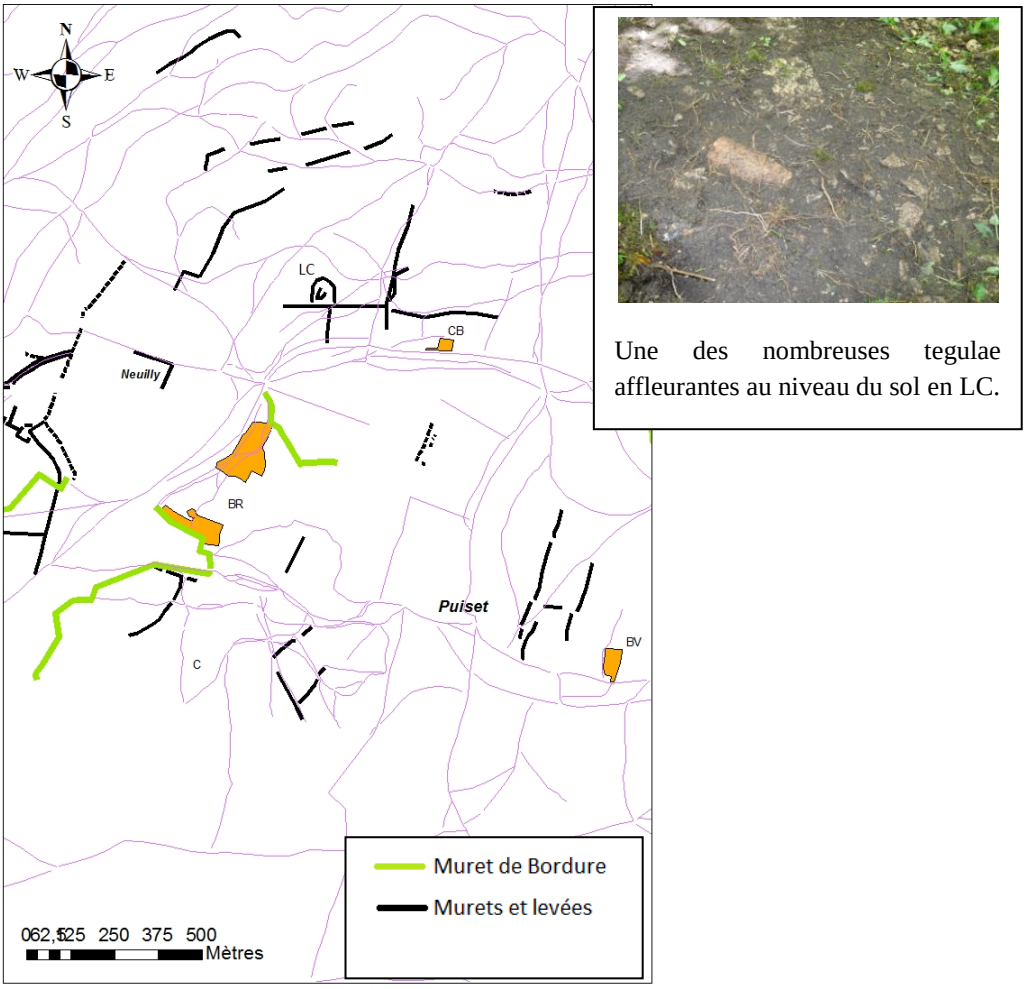

Une des nombreuses tegulae affleurantes au niveau du sol en LC.

Au total les formes dessinées par les murées-élévations évoquent en général plutôt des enclos. Elles sont situées pour l'essentiel au sud du Suzon. On fera l'hypothèse que les formes situées quasi symétriquement de chaque coté de la combe de Vaux-de-Roche sont contemporaines.

[98] CF. P. Beck. La mémoire du sol SRA Dijon.

[99] **Variation de la biodiversité forestière résultant des pratiques agricoles passées : importance spatiale et mécanismes de maintien** Programme GIP-Ecofor. « Biodiversité et gestion forestière ». Rapport final v. 2. Coordinateurs scientifiques Dupouey JL ; Dambrine E. 2004. Il en est de même en « Buisson Rond » avec un taux de P2O5 élevé.

Nous n'avons pas vu de liaison entre ces structures et les habitats désertés, et encore moins avec les villages actuels.
L'examen de la superposition du treillage des chemins de toutes natures, des habitats disparus, et des levées et murées relevées, montrerait plutôt l'absence de relation logique et de cohérence topologique. On a plutôt la vision de strates temporelles plaquées les unes sur les autres sans solution de continuité ou d'hybridation de formes.
Enfin on retiendra l'absence de toutes formes particulières (levées, murées) en Bois de Cestres et Saint-Seine.

En plaine, les levées repérées correspondent en général aux haies et meurgers arasés lors du remembrement (fig. 19 et 103) [100]. Sur Bordes-Pillot, l'imagerie LIDAR montre des traces, au sud ouest du hameau surplombant la petite vallée, qui correspondent à un établissement antique[101], corroborant ainsi les données issues des photos aériennes[102]. Ailleurs, les labours profonds ont effacés toutes traces de structure.

Figure 103. Destruction d'une haie sur meurger de bordure en « La Mare au Bassin » à l'est de Bordes-Pillot

[100] « ….. ce n'est pas obligatoirement dégrader le milieu mais c'est créer un nouveau terroir aux aptitudes agricoles différentes et pas toujours prévisibles » Bertrand G. **Pour une histoire écologique de la France rurale**. Tome 1. Page 82. In Histoire de la France rurale. Seuil 1976.
[101] Site 21.561.0001. Bordes-Pillot « Sur les cotes », les « Corvées ». Service de la carte archéologique. SRA Dijon.
[102] Prospection aérienne R. Goguey. 1976 et 1983.

7. Les sites désertés du Bas Moyen-Âge dans l'organisation du territoire du haut Val Suzon (fig. 104).

Une partie des chemins de desserte des sites abandonnés buttent clairement sur le muret d'entourage du bois avant, pour certains, de poursuivre en plaine ou pour d'autres, de disparaître. C'est le cas en E4 ou passait la desserte de l'« Issard Barodet » (IB) et des « Cermandets » (C) et dont la partie en plaine s'efface peu à peu (Cf. Supra). C'est le cas du chemin desservant la « Mare des Bordes » (MB) depuis Pasques où la partie en plaine n'est plus soulignée que par la végétation et par le cadastre ancien et qui bute sur le muret comme le chemin venant des « Grands Charmeaux » (GC) en E2. Ailleurs, la mise en place récente d'une route forestière a détruit l'entrée menant au site du Bois de Cestres (BC), et la mise en place de la D 10 a détruit l'entrée dans le bois du chemin menant au « Bas des Vignes » (BV), et il est donc impossible dans ces cas de se prononcer sur le caractère de ces entrées dans le bois.
En dehors des localisations le long des cheminements interfinages qui ne rencontrent aucun obstacle, comme par exemple la liaison Pasques-Fromenteau qui passe par « Champ Bas » (CB), la plupart des autres chemins desservant les sites désertés viennent buter sur le muret d'entourage du bois et ne vont pas au delà du site desservi ou alors très peu.
Dans le détail, au nord du Val, le « Chemin des Vaches » faisant limite en plaine entre deux sections cadastrales, est assez récent. Il ne dessert aucun site et après être passé au « Puits Gaillard », il rejoint le Suzon par la Combe d'Eté. Il est postérieur au site du bois de Cestres ainsi qu'au muret car il passe par-dessus à son entrée dans le bois et ignore BC (fig.105).

La desserte du « Puits Gaillard » depuis l'extérieur via le « Chemin des Vaches » interviendra postérieurement à l'abandon de la borde. Il en est de même pour le chemin venant des Bordes Bricard qui rentre par une chicane E7, longe le muret d'entourage par l'intérieur du bois avant de rejoindre le « Chemin des Vaches » et le « Puits Gaillard ».
Du fait de la chicane ce chemin est contemporain du muret et est postérieur à l'abandon du site BC et antérieur au « Chemin des Vaches ».

Figure 104. Les dessertes des sites désertés.

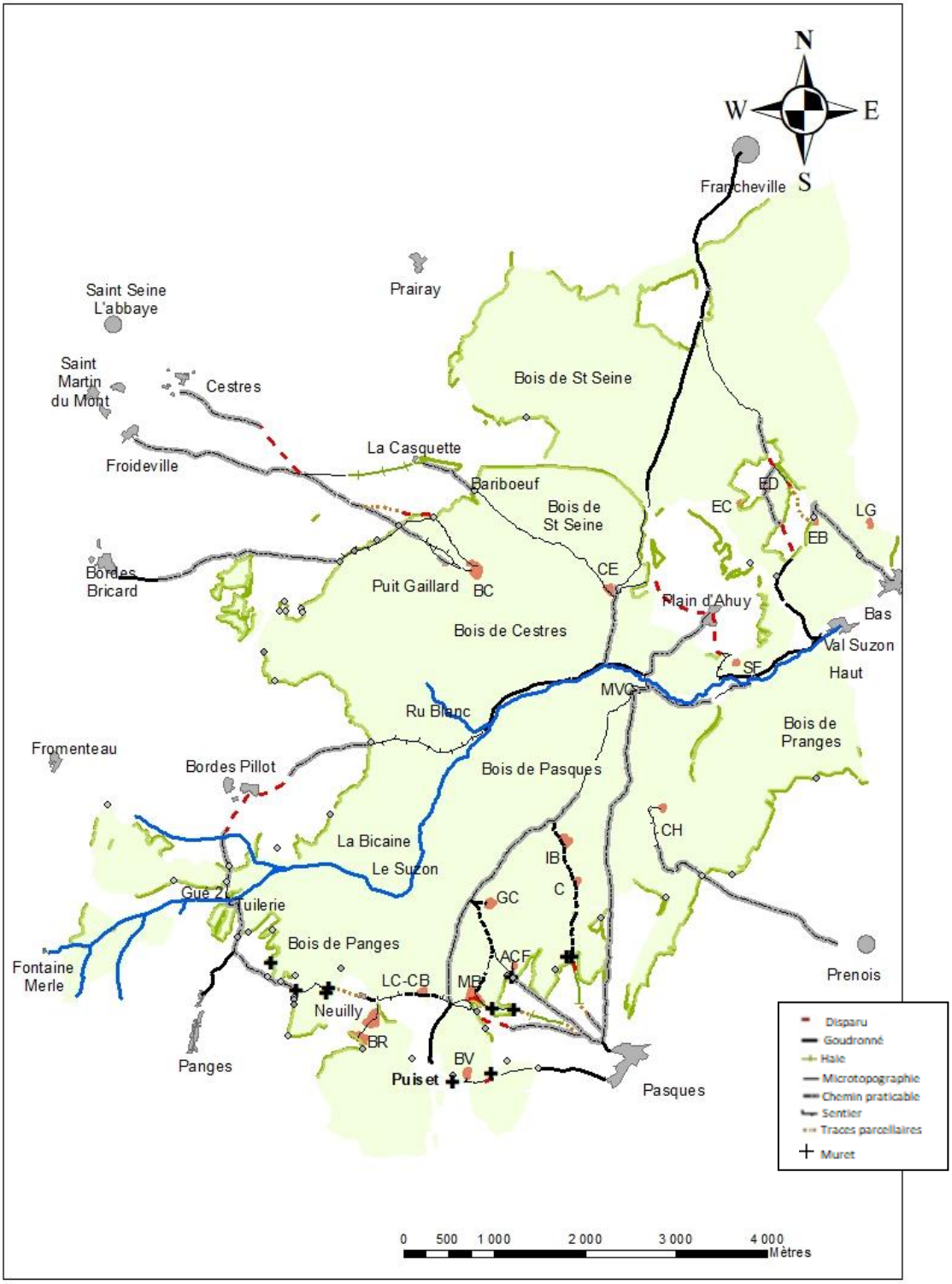

Figure 105. Proposition de restitution des dessertes nord de BC et CE depuis Cestres et Froideville au XIVe siècle avec la situation post-abandon.

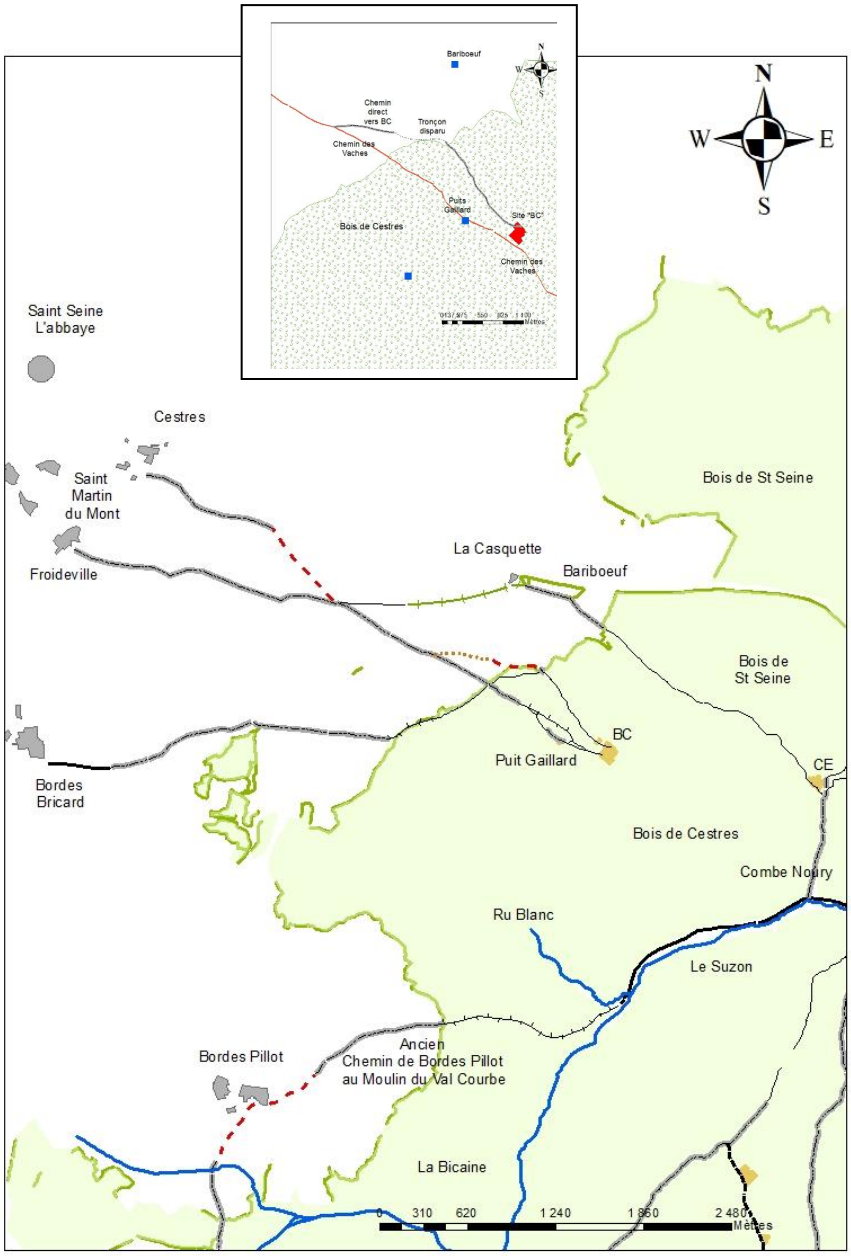

Dans le bois de Saint-Seine surplombant la Combe Noury, le site déserté CE est relié à la Casquette-Bariboeuf par un accès direct très effacé par endroit. Toutefois depuis ce site il est possible d'accéder au moulin du Val Courbe par le chemin de Combe Noury (fig. 105).

Au sud, la plupart des sites qui sont à peu près tous contemporains (ce qui ne veut pas dire qu'ils aient tous été actifs au même moment) sont directement desservis par des chemins venant de Pasques (fig.106), sauf Château Hurpot qui semble dépendre de Presnois. Leur distribution est remarquablement régulière, en arc de cercle de 90 degrés vers le nord-est, à une distance d'environ 2 km du village, soit 30 minutes de marche, dans la zone actuellement communale, laquelle correspond à la partie non aliénée en 1615 par la communauté des habitants de Pasques. Sauf pour les sites situés le long d'un cheminement inter-finages, tous sont des culs de sac.

Figure 106. Les dessertes sud à la fin du Moyen Âge : distribution régulière en auréole des habitats (même légende que la figure précédente).

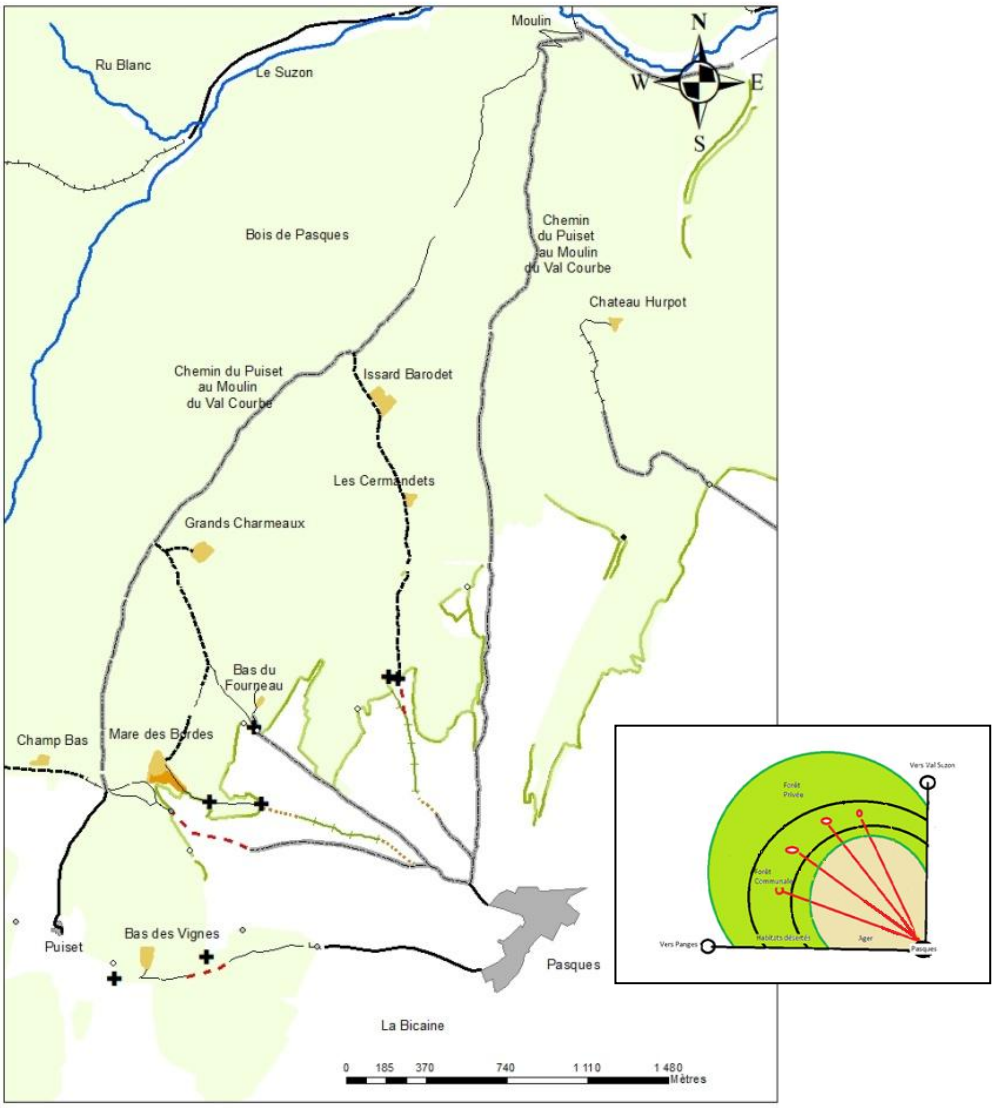

Daté des XIe-XIIe siècle, le site de Château Hurpot est un peu antérieur aux autres lieux désertés. Sa position particulière lui confère un rôle plutôt militaire qu'agricole. Il n'est pas relié à Pasques mais à la commune voisine de Presnois qui serait antérieure de six siècles à Pasques (fig.107), et qui aurait comme précédemment évoqué des droits en bois de Pasques vers la « Louère »

Figure 107. La desserte et le site de « Château Hurpot ».

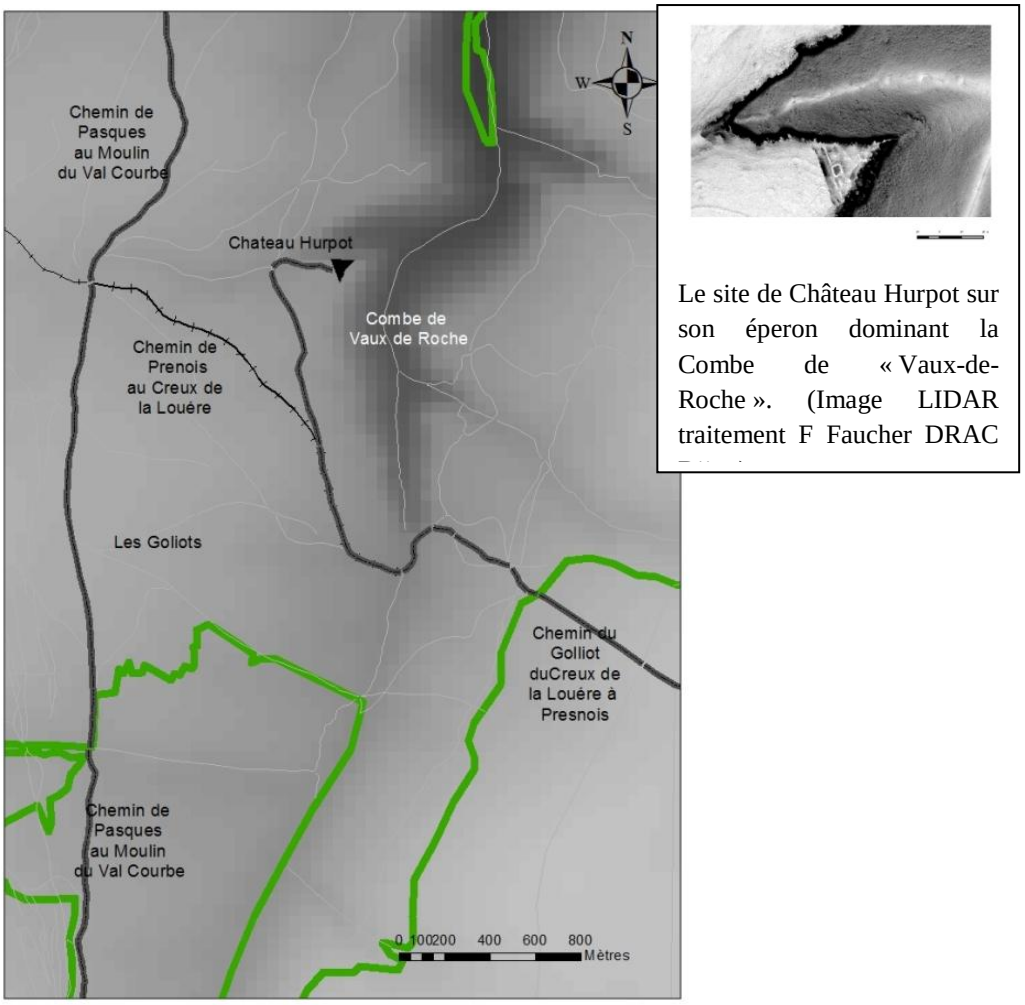

Deux, (peut-être trois) sites sont desservis par des sortes de bretelles de raccordement, la desserte des « Grands Charmeaux » (fig. 108) et le « bas des Vignes ». En ce qui concerne « Champ Bas » (=Chamba), la construction de la départementale a détruit l'accès au site, néanmoins il semblerait que l'habitat ait été relié au chemin de Pasques à Neuilly par un raccordement dont une partie est encore visible. Ailleurs les dessertes longent les sites comme aux « Cermandets » et à l'« Issard Barodet » ou s'y dirigent directement comme à la mare des Bordes et en bois de Cestres.

Figure 108. La desserte des « Grands Charmeaux »
Les murets d'entourage en rouge ne sont pas exceptionnels, on les retrouve dans d'autres dessertes.

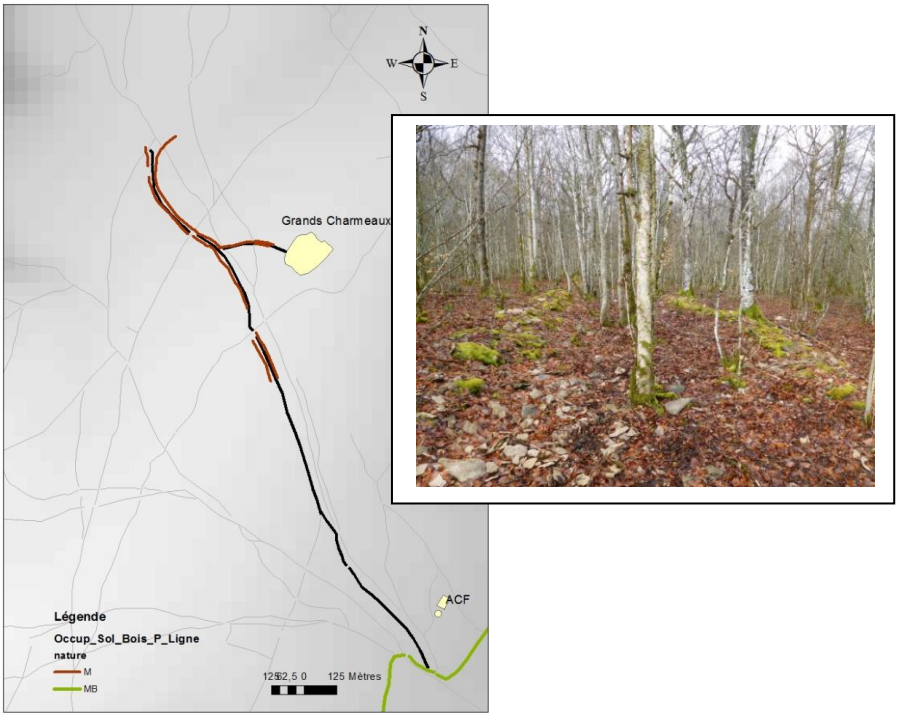

Le Bas du Fourneau (ACF) comporte deux sites, un établissement antérieur au dispositif des sites désertés du XIVe siècle et un site qui leur est contemporain. Il n'a pas été possible de raccorder directement les deux sites du Bas du Fourneaux au dispositif général de desserte des sites abandonnés. On remarque la présence, à une dizaine de mètres, du chemin menant aux « Grands Charmeaux », mais sans accès bien marqué le reliant à ce dernier site. Toutefois, eu égard à la faible distance au chemin des Grands Charmeaux, rien n'exclut qu'il ait pu être relié à ce dernier par un sentier peu marqué, tous les vestiges en ayant disparu. L'établissement le plus ancien consiste en une tour carolingienne dont la fonction précise reste inconnue. On peut envisager un poste de surveillance, mais de quoi ? Nous ne savons pas si la tour carolingienne était encore fonctionnelle lorsque la partie du site du XIVe siècle l'était.

Trois autres sites désertés, existent aux confins de Panges et Pasques, l'ensemble de « Buisson Rond » (BR1 et 2) daté des VII-VIIIe siècle et le « Bas de la Vigne »[103] (BV) sont proches d'établissements toujours présents : la Rente du Puiset[104] et celle de Neuilly. Ils constituent un ensemble chronologiquement hétérogène mais structuré par deux grands tracés, le chemin menant de Pasques à Fromenteau et ici, en parallèle, le chemin de Pasques à Ancey par Panges (fig. 109). Comment interpréter cette proximité ? On observe également dans cette

[103] Ou « Bas des Vignes »
[104] Ou « Poiset ».

contrée un peu au nord-ouest de « Chamba » un établissement antique avec un parcellaire adjacent. Cet ensemble est à la limite actuelle de la partie forestière du territoire de la rente de Neuilly et n'a aucun rapport avec les autres sites tant actuels que désertés.

Figure 109. Entre Pasques et Panges : desserte ouest de « Buisson Rond » 1 et 2, Neuilly, « Bas des vignes » (BV), « Champ Bas » (CB) et le Puiset avec en superposition la carte de l'atlas de Citeaux. (1680-1730).

Pour le site du Puiset, (ou Poiset) la tentation est grande de le faire succéder à celui du Bas des Vignes au regard de sa proximité, le contexte géographique étant rigoureusement le même. Tous deux se situent légèrement en retrait du grand chemin interfinage dit le chemin de Panges à Ancey et à Pasques et y sont reliés par un court pédoncule. Pourrait-il s'agir d'un déplacement le long d'un même axe ? Toutefois, la première mention du Puiset est de 1240, bien antérieure à la désertion du Bas de la Vigne.

La ferme ou rente du Puiset, anciennement Rente du Poiset a la particularité d'être reliée directement au Moulin du Val Courbe par un chemin dont actuellement la partie terminale située au dessus de « La Manche » un peu avant la descente vers le Moulin, s'estompe (fig. 54 et 55). Le reste du tracé est par ailleurs bien conservé et est toujours utilisé sur ses deux tiers. Il sert de limite entre les parties communale et privée du bois. Dans la descente menant au moulin il apparaît sur l'imagerie LIDAR que le chemin du « Poiset au Moulin du Val Courbe » pourrait être en datation relative antérieur au chemin de Pasques au Moulin (fig. 55). Pourtant, les premières mentions dont nous avons connaissance donnent la Rente du Puiset comme étant un peu postérieure à Pasques[105].

Le Puiset avec sa clairière semble constituer une entité autonome échappant au système de structuration du territoire relevant de Pasques à l'instar de la Rente de Neuilly avec sa clairière, ancienne possession Cistercienne. Ces deux habitats de clairière sont situés aux limites des finages de Pasques et Panges et auraient pu, selon une logique géographique, relever indifféremment de l'un ou l'autre finage pour le Puiset et de Panges pour Neuilly. L'explication doit être recherchée dans la répartition des pouvoirs sur le territoire entre l'abbaye de Saint Seine et le Duc de Bourgogne au moment de la création de ces établissements dont la date exacte reste inconnue. Ici la politique l'emporterait sur la géographie.

L'ancien site de Neuilly tout comme le Puiset et le Bas des Vignes se situe le long d'un chemin de grande communication qui, pour Neuilly, reliait Pasques à Fromenteau (fig. 13). L'ancien bâti s'est déplacé le long d'un même chemin, disparu assez récemment, d'une centaine de mètres comme le montre la planche de l'Atlas de Cîteaux qui lui est consacré (fig. 110). Quelle(s) raison(s) (a)ont pu pousser à faire glisser le site de Neuilly d'une centaine de mètres le long du même chemin à l'intérieur de la même clairière? Il existe bien dans celle-ci une tache d'humidité, mais elle se trouve à l'écart au centre de la clairière (fig. 111)[106].

[105] Il s'agit de la première mention écrite connue, Pasques 1147 et le Puiset ou Poiset 1240. Mais en l'absence de texte écrit, et de preuve archéologique, rien n'interdit d'avancer l'hypothèse d'une antériorité du Puiset et donc que le chemin menant au moulin depuis le Puiset ait bien précédé celui de Pasques au Moulin comme l'indiquerait l'imagerie LIDAR.

[106] Identifiée sur l'Atlas par un P.

Figure 110. Extrait de l'Atlas de Cîteaux (1647-1747) positionnant l'ancienne et la nouvelle rente de Neuilly le long du chemin disparu.

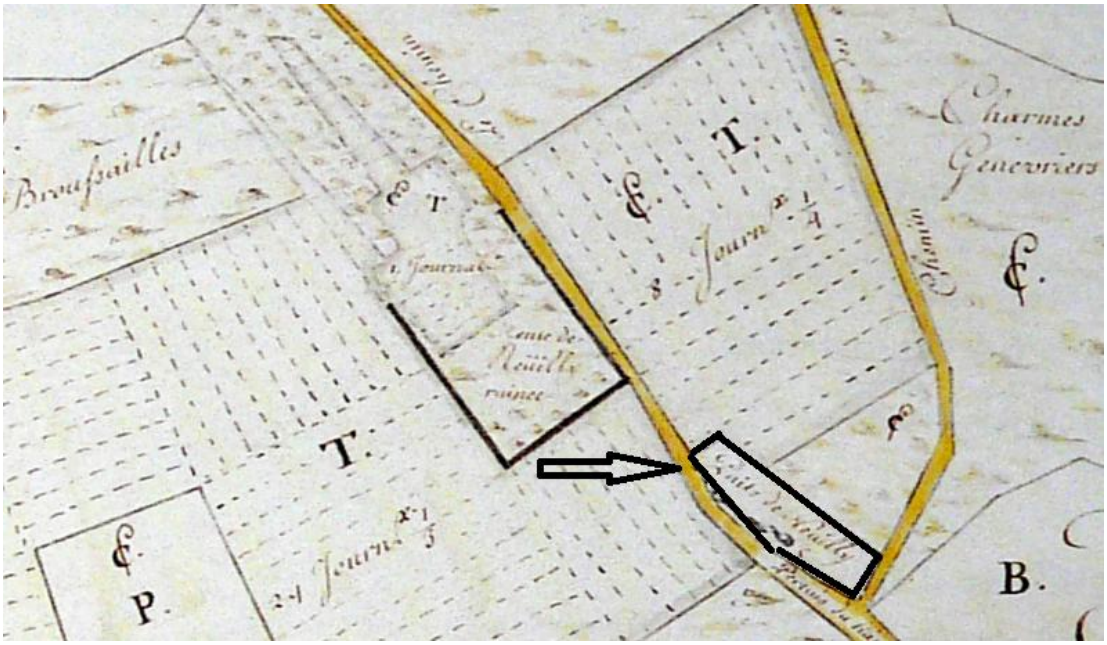

Figure 111. La clairière de Neuilly en 2015.
La mouillère indiquée par un P sur l'Atlas correspond à l'arbre au milieu de la parcelle. Au loin l'actuelle rente. La tache blanche située à coté indique l'emplacement de l'ancienne rente

A très peu de distance l'une de l'autre, le site en deux partie de « Buisson Rond » 1 et 2 se trouvent entièrement sur les terres de la rente de Neuilly. La grande proximité entre « Buisson

Rond » et Neuilly, sur un même territoire, interroge quant aux types de relations ayant pu exister entre eux. L'ordre chronologique d'apparition donne en premier BR2, qui a livré des charbons de bois datés du VIIe au VIIIe siècle en premier, puis BR1, et enfin la rente de Neuilly. Sur ce site complexe se trouvent des traces qui pourraient correspondre à des minières analogues à celles observées dans le Châtillonnais[107].

Les données issues des sols et de la végétation confirment la forte anthropisation du milieu autour des sites de « Buisson Rond » (BR). On y observe un tapis dense de Vinca *minor* indicatrice (statistique) d'anthropisation (fig. 112[108]) et les sols situés entre les bâtisses repérées et le four à pain sont très foncés, très peu profonds, pierreux présentant un profil homogène avec un taux de phosphore supérieur à ce que l'on trouve hors site pouvant suggérer des sols construits[109](Figure 113). Nous les interprétons comme sol de cour, de passage et non de sol ayant pu porter des cultures.

Figure 112. Abondance de Vinca *minor* en Buisson rond. .

[107] Il s'agit de fer résiduel résultant d'un lessivage tertiaire des plateaux calcaires ou alors d'imprégnation sous forme de pyrite cristallisées. Il ne faut pas oublier que ce fer a été à l'origine d'une intense activité métallurgique sur le plateau de Langres-Châtillonnais.

[108] Tout comme sur le site antique de la Lisière de Cîteaux

[109] Maigrot JL. 2021. **Un milieu anciennement anthropisé : le massif forestier des Bois de Pasques (Côte d'Or).** Table ronde.des Jeudi 25 et vendredi 26 Novembre 2021. L'archéopédologie : une approche interdisciplinaire des interactions sols/sociétés. Nanterre.

Figure 113. Un anthroposol en Buisson Rond.
Il n'y a pas d'horizon S observable, profondeur de 15-20 cm maximale, même couleur noire du haut en bas du profil.

Cet ensemble de sites, tous très proches les uns des autres, apparaît structuré par deux grands tracés venant de Pasques, encore parallèles à ce niveau, et allant pour l'un vers les sources de la Seine par Fromenteau et pour l'autre par Panges vers Ancey puis Mâlain (Médiolanum) et Sombernon-Alise-Sainte-Reine (Alésia). Il s'agit là de deux itinéraires antiques au tracé conservé.

Les sites au nord de Val Suzon obéissent à la même logique de desserte directe depuis le village de Val-suzon-Haut et Bas (fig. 114).

Figure 114. Les sites au nord de Val Suzon.

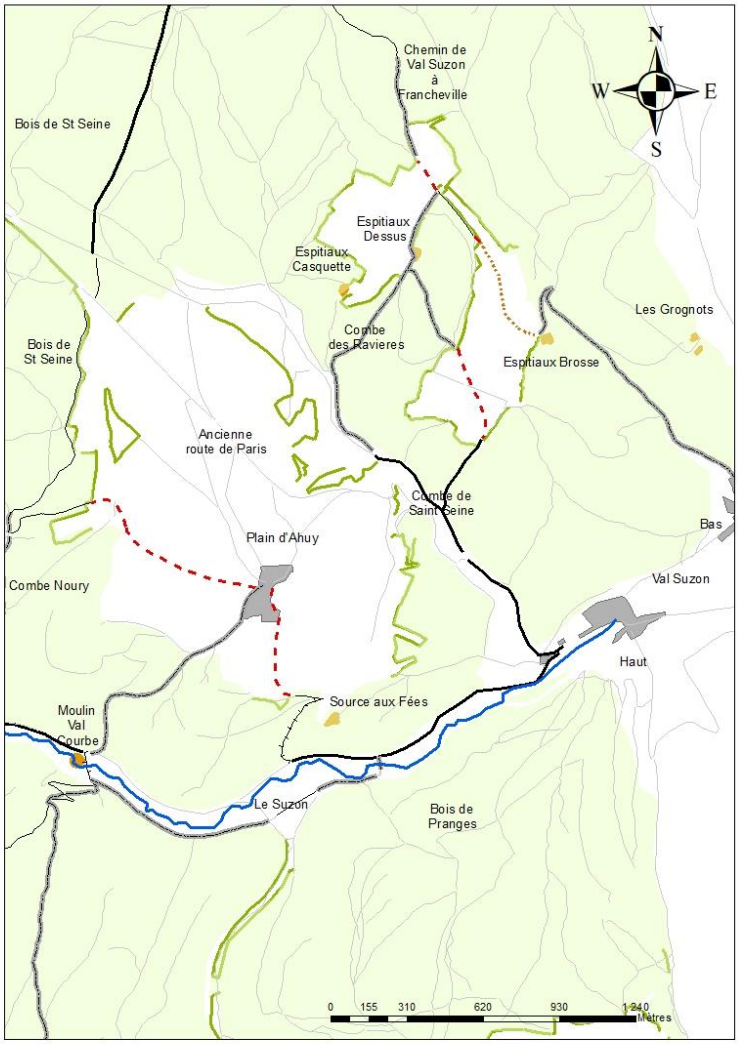

Deux d'entre eux, les « Espitiaux Brosse » et les « Espitiaux Dessus » sont positionnés sur le grand chemin menant de Val-Suzon-Bas à Francheville et ne constituent pas des culs-de-sac. Le site des « Espitiaux Casquette » n'a pas d'accès direct repéré. Toutefois, à proximité se trouve la Combe des Ravières (qui prend sur la Combe de Saint-Seine dont seule la partie amont est occupée par la route de Troyes qui alors passe par le plain d'Ahuy), et comme d'ordinaire, le fond de combe constitue un accès naturel au plateau. Il est actuellement occupé par un chemin carrossable. Il est possible que ce chemin qui rejoint le chemin de Val Suzon à Francheville ait comporté un diverticule d'une centaine de mètre aujourd'hui complètement effacé desservant les « Espitiaux Casquette ».

Le site des « Grognots » n'a pas pu être caractérisé et de par sa situation semble ressortir d'une autre temporalité[110].

Le positionnement le long d'un chemin de grande communication semble aussi être le cas du site de la « Source au Fées », entre la Plain d'Ahuy, Val-Suzon-Haut et le Moulin du Val

[110] A proximité se trouve des tranchées militaires datant de la guerre de 70.

Courbe. Nous rappellerons pour mémoire la grande ancienneté de la clairière du Plain d'Ahuy (cf. supra).

Au total, sur 17 sites ayant pu être caractérisés, (tableau 6), 7 sont des culs-de-sac et 9 se rattachent à un grand chemin. Trois ont été identifiés comme ayant leur chemin d'accès bordé de murets : Les « Grand Charmeaux », L' « Issard Barodet » et Les « Cermandets ». Seulement trois possèdent des points d'eaux aménagés à proximité : « La Mare des Bordes », les « Grands Charmeaux » et le « Puits Gaillard ».

Tableau 6. Situation résumée des sites post-antiques désertés.

Nom	Aspect à l'entrée du Bois	Débouché sur	Raccordement à l'habitat centre
Bois de Cestres (BC)	Détruit	Cul-de-Sac	Direct
Combe d'Eté (CE)	Aménagée	Au dessus du chemin de Combe Noury	Direct
Buisson Rond (BR1) et (BR2)	Détruit	Le long du chemin de Pasques à Neuilly et Fromenteau	Raccord supposé
Bas de la Vigne (BV)	Détruit	Le long du chemin de Beaume à Pasques	Raccord
Issard Barodet (IB)	Muret	Cul-de-Sac	Direct
Grand Charmeaux (GC)	Muret	Cul-de-Sac	Raccord
Mare des Bordes (MB)	Muret	Cul-de-Sac	Direct
Cermandets (C)	Muret	Cul-de-Sac	Direct
Champ Bas (CB).	Chicane Grand chemin	Le long du chemin de Pasques à Fromenteau	Raccord supposé
Espitiaux Casquette (EC)	?	Le long du chemin venant de Val-Suzon	Raccord supposé
Epitiaux Dessus (ED)	Grand chemin	Le long du chemin de Val-Suzon à Francheville	Direct
Epitiaux Brosses (EB)	Grand chemin	Le Long du chemin de Val-Suzon à Francheville	Direct
Source aux Fées (SF)	Chemin	Le long du chemin du Val-Courbe au Plain d'Ahuy	Raccord supposé
Château Hurpot (CH)	Aménagé	Cul-de-Sac	Direct
Au dessus de la Combe aux Fourneaux (ACF)	Muret	Cul-de-Sac	Raccord supposé
Haut de Neuilly (HN)	Chicane Grand chemin	Le long du chemin de Pasques à Fromenteau	Direct
Les Grognots (LG)	?	?	?

Des habitats oubliés ?

L'exploitation des photographies aériennes complétée par une visite de terrain a révélé sur Saint-Martin-du-Mont l'existence vers « En Meuleroy » et un peu au nord-ouest en « Champs Canoliers » d'un ensemble de levées et murets en connexion pouvant évoquer un habitat

disparu. « Champs Canoliers » et « Meuleroy » se situent sur des chemins rayonnants, pour le premier depuis Froideville et le second Bordes Bricard.

« En Meuleroy » se situe sur un confin entre la clairière de Bordes Pillot et les marges de l'ager de Saint-Martin. Le site se signale par un environnement particulier, « Clos-Terre » entouré d'une murée circulaire, parcelles triangulaires[111] (Cf. 5.3.3.) bordées de haies, nombreux meurgers déjà présents en 1813 mais dont la plupart ont disparu de nos jours. Cette contrée est bordée à l'est par le grand itinéraire protohistorique V2, l'actuel chemin « Des Bordes-Pillot à la Casquette », lui-même bordé par des structures protohistoriques[112]et au sud par l'ancien chemin des Magniens qui relie les tracés V1 et V2. La contrée est connue localement sous le vocable des « cinq murées ». Ce contexte n'a pas été sans attirer l'attention des archéologues aériens[113] (fig.115).

Figure 115. La contrée de « En Meuleroy-Les Bouchots » en 1940 selon les missions IGN[114]

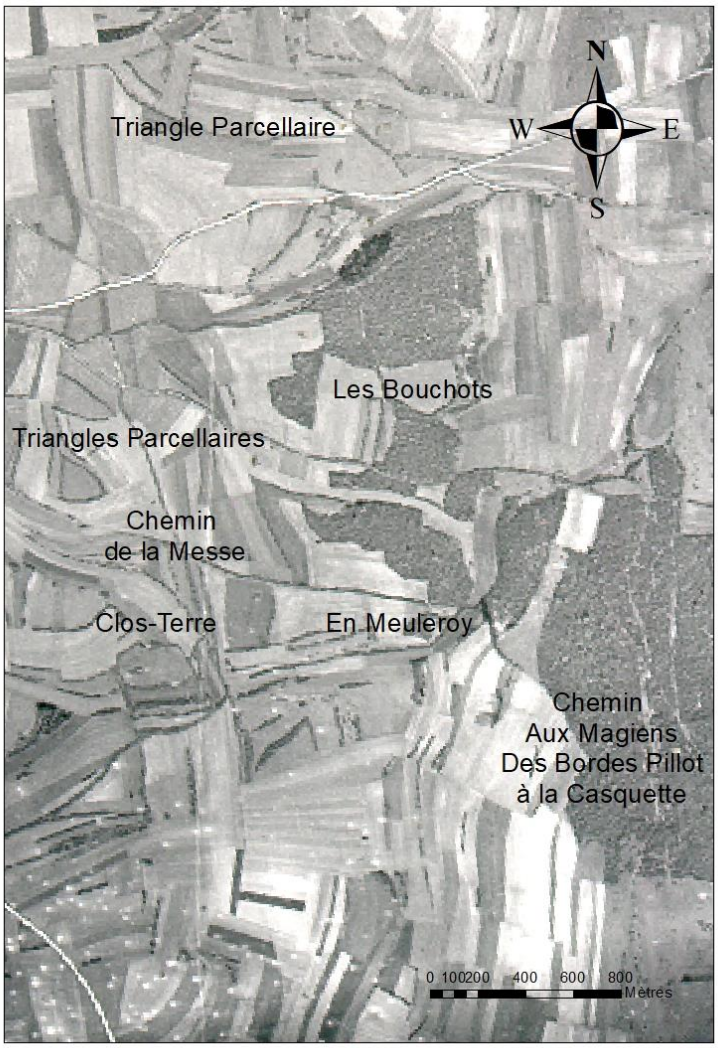

[111] Elles résultent de l'hybridation trame quadrillée et trame rayonnante.
[112] Service de la Carte archéologique. Service Régional de l'Archéologie Dijon.
[113] Goguey R. Notre passé vu du ciel. Archives Départementales de la Côte d'Or.
[114] Site « Géoportail » Remonter le temps. IGNF_PVA_1-0__1940-06-04__C3022_0011_1940_F3022_0093.jp2

En « Champs Canoliers » nous avons un ensemble de ruines (fig. 116 et 117) évoquant fortement un habitat détruit. Cet ensemble correspond strictement aux limites d'une parcelle déclarée « friches » au cadastre de 1813. Actuellement elle est toujours une friche[115] et sert d'abri pour des bovins. Bien qu'incluse depuis le remembrement dans un ensemble parcellaire plus grand, les limites de 1813 sont toujours bien présentes et délimitent le site. La tradition locale y voit une ferme détruite mais la datation de ces structures reste inconnue[116].

Figure 116. Parcelle 307. Les ruines en« Champs Canoliers », briquettes de construction

Figure 117. Les ruines « En Champs Canoliers ».

[115] D'un point de vue agricole, il s'agit d'une broussaille très ouverte, avec quelques épineux. Le grand-père de l'actuel exploitant déclare avoir toujours vu cette parcelle ainsi et attribue son état à la présence d'une ruine.
[116] Maigrot JL. 2009. **Archéogéographie du finage de la commune de Saint Martin du Mont (Côte d'Or)**. Archeogeographie.org.

La question se pose de l'existence possible d'un habitat ancien (médiéval ? moderne ?) dans ces contrées. L'argumentaire repose sur le postulat d'une organisation aréolaire des territoires de chacun des habitats. En utilisant le modèle éprouvé, « centre-périphérie »[117], il a été tracé des limites d'aires théoriques d'emprise selon leurs « poids » démographiques respectifs estimés. Cette approche dite « gravitaire », bien qu'assez sommaire, suggère l'aire de vie potentielle de chaque habitat.

La population des habitats[118] toujours présents étant approximativement connue pour au moins 10 dates [119] on s'appuiera pour construire l'aire théorique d'emprise sur le modèle :

$$D_{xB} = D_{AB}/1+\sqrt{Pa/Pb}$$

où D_{AB} est la distance entre deux habitats et D_{XB} la distance entre un habitat et la limite de son influence et P la population estimée d'un habitat.

La spatialisation des données a été réalisée ainsi[120] :

* On ne prend en compte que le minimum de population connu entre 1384 et 1686 pour les habitats du plateau : Cestres-Froideville, Bordes Bricard, Fromenteau et Bordes Pillot auxquels on adjoint sur les mêmes bases « En Meuleroy » et « Champ Canoliers ».
* On retient une organisation aréolaire des activités agricoles, ce qui est le plus plausible compte tenu de l'importance du facteur déplacement[121] et localement de la nature des sols et de la topographie. Sur le terrain, la structure de la propriété et de l'exploitation montre souvent que ce modèle connaît des distorsions aux marges, sous la forme d'interpénétrations entre village et hameaux voisins[122]. La structure du territoire du plateau étant polyfocale les limites proposées doivent être regardées comme possibles ou vraisemblables et le modèle ne doit pas être conçu comme étant rigide.
* Sachant qu'il faut, dans les systèmes anciens, et plus ou moins selon le type de sol présent (les petites terres) et de traction, 60 heures (2,5 journées) pour labourer 1 hectare ;
* Qu'à partir d'une surface de 4,5 ha, correspondant localement à une « charrue » et avec un assolement triennal jachère -"bled"-"mars", la jachère étant labourée trois fois et les deux autres soles une fois (au minimum), on estime que la « charrue » demande environ 20 jours de labour au total ;
* En retenant une superficie de 50 journaux (soit 34 ares 28) par feu, ce qui correspond à une estimation suggérée par la littérature locale, on obtient idéalement une valeur de 17 hectares soit 42 jours de labour par feu.

---

[117] « Une activité ou un groupe donné ne peuvent occuper une étendue infinie, mais seulement celle que leur masse et leur technicité leur permettent d'occuper ». Brunet R., Dolfuss O. 1990. **L'espace et ses lois** .in Geographie Universelle. HACHETTE/RECLUS. Page 80.

[118] A supposer qu'ils soient tous des feux de laboureur, ce qui n'est pas le cas : ici l'hypothèse est maximaliste

[119] Archives départementales de la Côte d'Or. Série B11559 à B 11568, série 10H 48, 189, « Domaine à Saint Seine et aux environs » série C 4816, 4824, 4830,. Dépouillement effectué par P. Gounand et P Beck pour 1406 : « entre Les châtellenies de Duesme et de Salmaise, La terre de saint Seigne ». CF.Archeogeogrphie.org. Archéogéographie du finage de la commune de Saint Martin du Mont (Côte d'Or) 2009.

[120] Comet G. 1992**. Le paysan et son outil. Essai d'histoire technique des céréales**. France VIIIe-XVe siècle. Coll Ecole Française de Rome. No 165. 711 pages. Beck P. 1998. De la grange au village : Crepey en Bourgogne (XIIe-XVIIe siècle). Le village et son environnement. Etudes offertes à JM Pesez. Ed. de la Sorbonne. Paris Pages 447-459. Discussion avec Morlon P. INRA Département SAD. Dijon

[121] « Même si la place est illimitée, le finage agricole n'excède pas une dimension permettant les allées et venues quotidienne au travail, sauf à établir plus loin des relais d'habitat… ». Brunet R., Dolfuss O. 1990. L'espace et ses lois .in Geographie Universelle. HACHETTE/RECLUS. Page 80.

[122] Leturcq S. 2007. **Un village, la terre et ses hommes. Toury en Beauce, XIIe-XVIIe siècle**, Paris, CTHS, 565 p.

A partir de six centres d'habitats, dont deux hypothétiques, l'aire d'emprise territoriale théorique des habitats en fonction de leur poids démographique maximal, hypothétique[123] pour « En Meuleroy » et « Champs Canoliers », calculé sur la base de 17ha/feux, montre l'existence d'espaces potentiellement suffisants, dans un contexte d'agriculture préindustrielle, pour accueillir deux habitats supplémentaires (fig. 118), « Meuleroy » et « Canoliers ». L'espace entre Fromenteau, Bordes-Bricard, Bordes-Pillot correspond à la limite de la clairière de ce dernier hameau, limite occupée en 1940 par un réseau de haies denses et quelques bosquets.

Figure 118. Deux aires potentiellement non attribuées : « Champs Canoliers » et « Meuleroy »

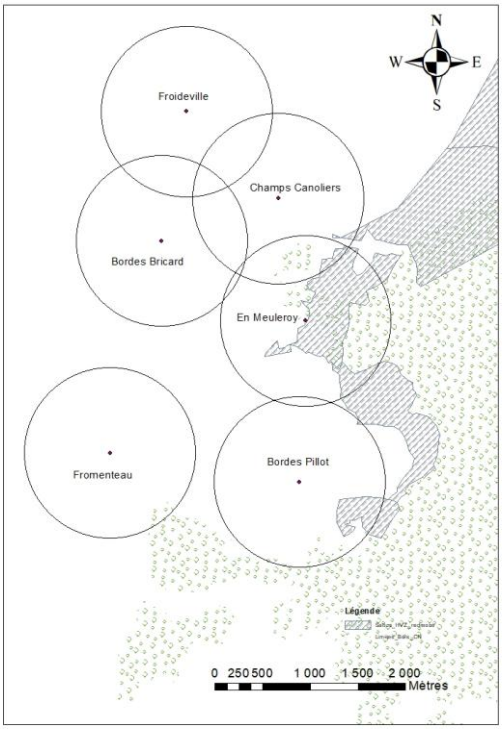

8. Quelles relations existe-t-il entre chaumots, murets-levées, les sites désertés et les villages actuels ?

Comme déjà précédemment évoqué, les traces de levées relevées au LIDAR dessinant des enclos, n'apparaissent pas très en adéquation avec le positionnement connu des chaumots, ni avec les sites désertés (fig. 119), ce qui évoque les temporalités différentes déjà entrevues. Les chaumots sont interprétés comme des formes relictuelles très anciennes. Cette ancienneté est confirmée par l'analyse phytosociologique, qui évoque plusieurs siècles, sans pouvoir être plus précise. Y avait-il une forêt au sens actuel du terme [124] lors de l'installation des sites aujourd'hui désertés ? Probablement pas au sens que l'on donne aujour'dhui au mot forêt.

[123] Nous avons retenu une population identique aux autres hameaux à la même époque

[124] L'Inventaire Forestier National (IFN) définit la forêt comme un territoire occupant une superficie d'au moins 50 ares avec des arbres capables d'atteindre une hauteur supérieure à cinq mètres à maturité in situ, un couvert arboré de plus de 10 % et une largeur de houppier d'au moins 20 mètres Les sites momentanément déboisés ou en régénération sont classés comme forêt même si leur couvert est inférieur à 10 % au moment de l'inventaire

Est-ce que l'installation des sites a été influencée par l'état de l'environnement d'alors ? Il est impossible d'y répondre. La phytosociologie révèle un paysage constitué de noyaux boisés anciens plus ou moins étendu entouré de pelouses sèches[125]. Un mémoire en appel d'un jugement rendu en 1833[126], se référant à un terrier du XVIe siècle aujourd'hui disparu, évoque des « vides » nombreux en bois de Pasques et parle des « Perrusots » actuellement boisés comme un lieu cultivé[127].

Figure 119. Position respective des chaumots (2002) et relevé des murées-levées en Bois de Pasques. Légende : Nature= Chaumots ; M = murées ; L = Levées.

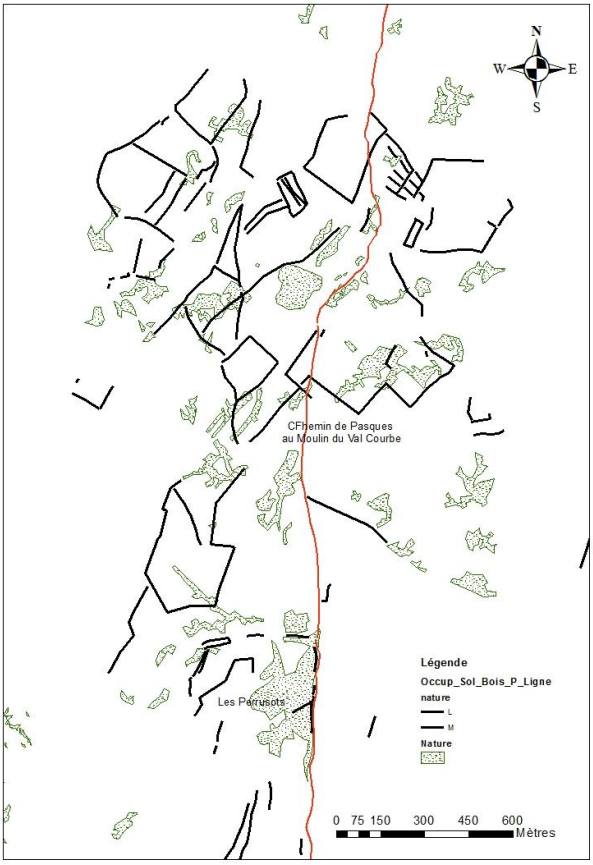

On retiendra la proximité, tant en Bois de Pranges qu'en Bois de Pasques, des deux sites antiques, de l'« Issard Barodet » et « Des Herbues » (fig. 99 et 120). Comme dit précédemment, du fait de leur position, la tentation est grande de donner une même origine aux levées (pierreuses), à l'aspect très dégradé (fig. 121), des bois de Pranges et Pasques qui dessinent les formes parcellaires.

---

[125] Royer JM. 2017. **Autour des habitats désertés : caractérisation de la couverture végétale et des sols en forêt de Pasques**. La mémoire du sol 2. Les habitats désertés des forêts du Haut Val Suzon et leur environnement. Prospection thématique et sondages. SRA Dijon.

[126] « Archives Départementales de la Côte d'Or. E 477-47.

[127] « Archives Départementales de la Côte d'Or. E 477-47 : « ….. D'autre part il est prouvé par le terrier page 706 que plusieurs des bois aliénés en 1615 ont été défrichés ainsi que cela avait été prévu dans la réserve de pâturage qui porte page 654 « excepté où ils seraient essartés labourés et ensemencés ce qui a eu lieu nécessairement …. notamment autour du grand et petit Perussot… »

Figure 120. Sites ante-médiévaux de l'« Issard Barodet », des « Herbues », et des levées-murées en Bois de Pasques et Pranges.

Figure 121. Levée pierreuse régulière vestige de muret vers les « Plaintiers »

De même, pas plus qu'avec les figures dessinées par les levées pierreuses, nous ne voyons de correspondance entre les habitats désertés et les chaumots (fig. 122 et 123).

Figure 122. Desserte des habitats désertés et des chaumots. Rive sud.
Sur la carte la correspondance éventuelle entre desserte d'un chaumot et d'un habitat déserté correspond à la combinaison codée ASDxChm.
Légende : A= Associé à ; Chm = Chaumot ; CFc = Four à Chaux ; SD = Site Déserté ; L= levée.

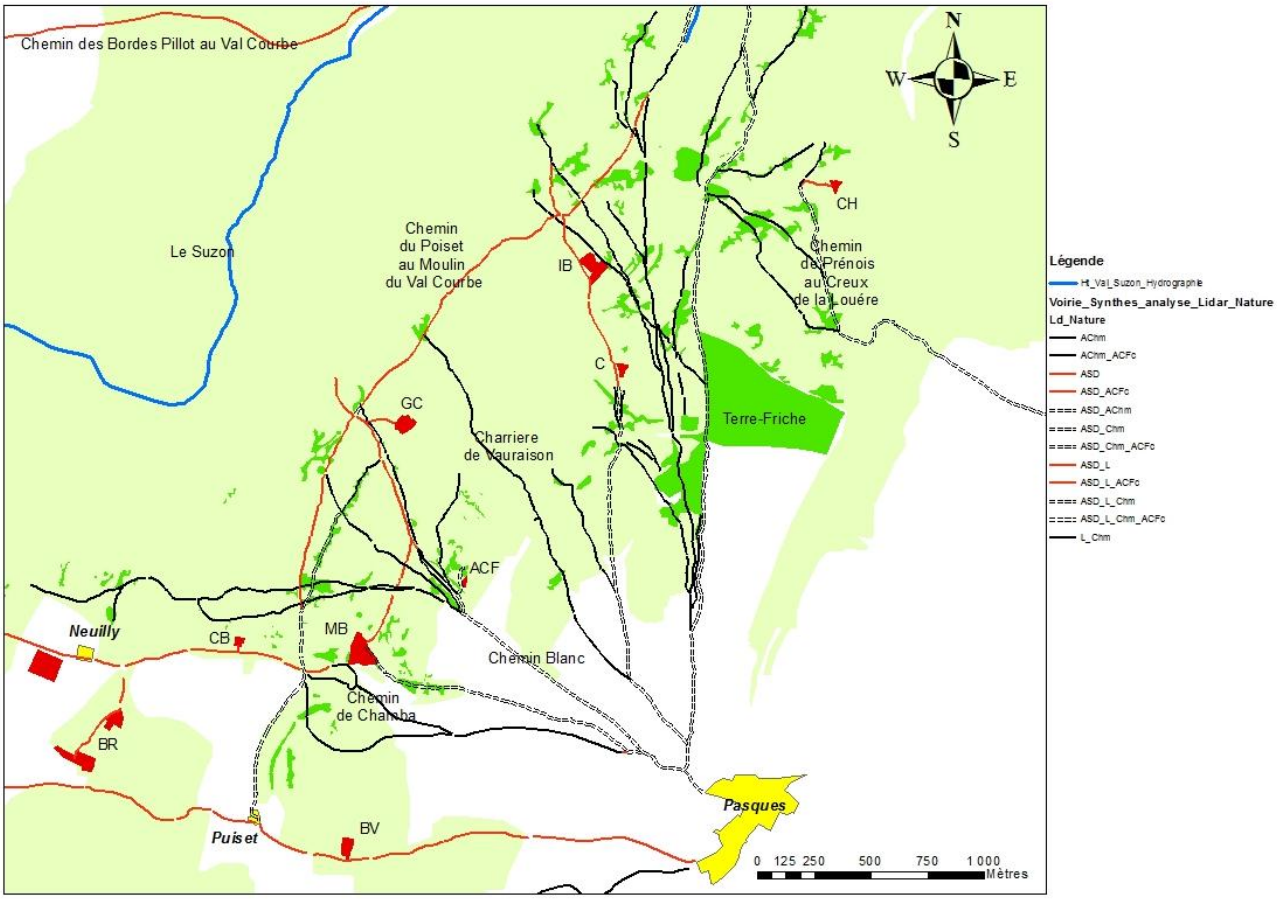

Figure 123. Desserte des habitats désertés et des chaumots. Rive nord.
Le « Chemin des Vaches » frôle le site déserté en coupant la liaison directe site-Puits Gaillard.
(même légende que la figure précédente)

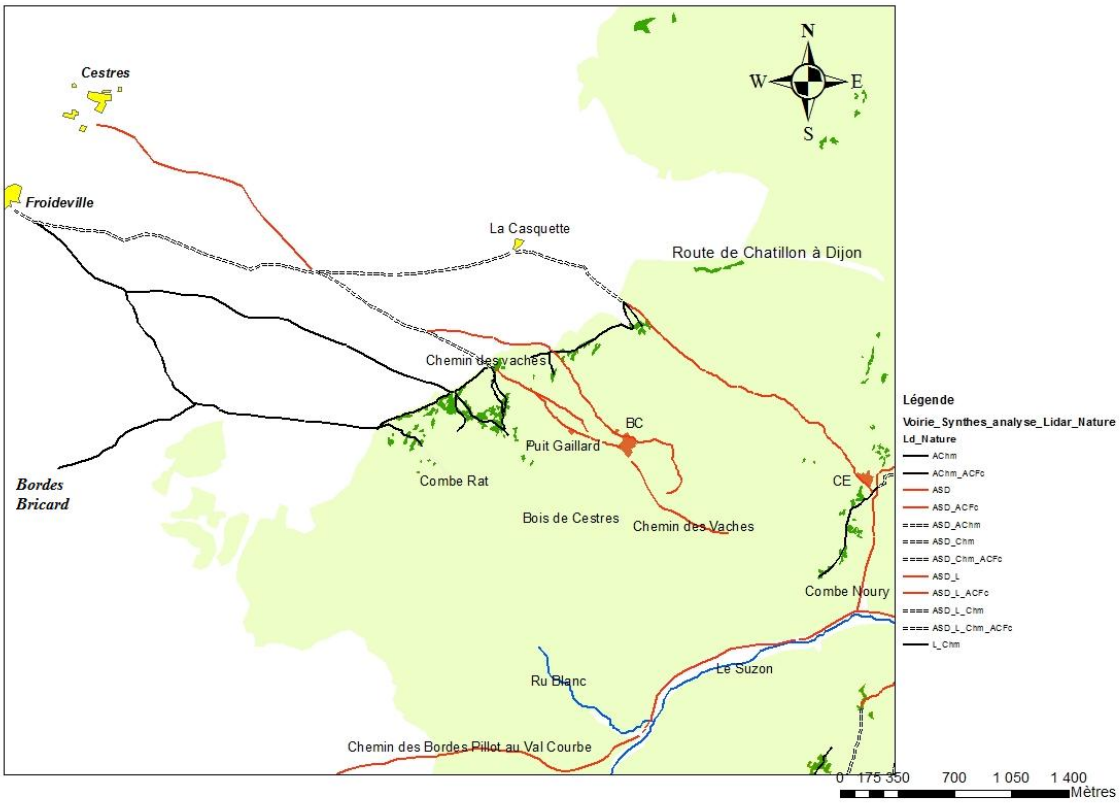

Le finage de Panges ne comporte aucun chaumot ni habitats désertés, ce qui peut s'expliquer comme nous l'avons précédemment suggéré par les deux contextes institutionnels différents présents sur le bassin du Haut Val-Suzon[128] : Panges relève de la terre de Saint Seine comme Saint Martin ce qui n'est pas le cas de Pasques.

S'il n'y a pas de liaisons clairement identifiables entre chaumots et sites désertés, les liaisons entre les villages actuels et les chaumots sont directes et évidentes, certaines étant encore actives car desservant en même temps d'autres lieux abandonnés ou non. Certaines dessertes sont postérieures à l'abandon des sites, comme au nord, le « Chemin des Vaches » qui passe par-dessus le muret d'entourage du bois puis coupe la liaison entre le « Puits Gaillard » et le site des Bois de Cestres en ignorant de dernier, ce qui suggère, (bien que tombé en déshérence dans le bois), un chemin abandonné plus récemment.

Sur Pasques, les Chaumots sont distribués en deux groupes et se situent dans la profondeur du bois. Par contre, au nord dans les Bois de Saint-Seine, où il n'y a que deux d'habitats désertés, les chaumots y sont beaucoup moins importants et uniquement localisés sur les marges forestières. Peut-on y voir les effets d'une gestion forestière monastique plus pointilleuse ?

[128] En 2018, cette différence perdure. Ces deux communes qui relèvent du bassin versant du Val Suzon adhérent à deux communautés de communes différentes : l'une de la vallée de l'Ouche et l'autre de Saint Seine.

Au nord comme au sud, lorsqu'il y a des parties de dessertes communes aux chaumots et aux habitats elles ne concernent souvent que la partie amont des cheminements, en plaine. Les mêmes coïncidences s'observent également pour la desserte des fours à chaux, sans qu'il y ait une relation particulière entre les fours et les sites, sauf pour le bois de Cestres, où postérieurement à l'abandon du site, un four à chaux s'est installé pour exploiter les ruines. Par rapport au muret d'entourage du bois, les dessertes des chaumots soit empruntent des entrées déjà aménagées, soit passent par-dessus le muret. L'apparence des entrées dans le bois n'apporte aucune autre information supplémentaire (fig. 124).

Figure 124. Schéma théorique de l'allure des dessertes depuis le village, des chaumots, des sites désertés, des habitats et autres lieux.

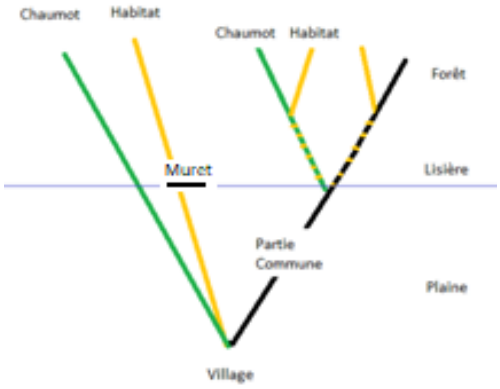

Toutefois il n'est pas impossible que les chaumots actuels aient succédés pour partie à des surfaces déjà ouvertes alors beaucoup plus étendues et on peut penser que le bois était déjà très ouvert lorsque les habitats du XIVe siècle ont été créés. Cette configuration aurait pu inciter à s'y établir, mais comme nous l'avons dit la preuve en reste hors de notre portée. Chaumots, murets dégradés, levées et habitats, four à chaux et autres artefacts, renvoient à des temporalités distinctes. L'installation des habitats du Bas Moyen-Âge serait postérieure aux chaumots. En tout état de cause les chaumots actuellement en cours de fermeture depuis la fin de la dernière guerre sont très anciens, comme le confirment les analyses phytosociologique qui évoquent un paysage très ouvert avec des ilots boisés depuis lesquels s'effectue le recolonisation forestière[129]. La question de savoir si les chaumots actuels sont des formes dégradées d'espaces ouverts, antérieurs à la création des habitats désertés, reste une possibilité à ne pas écarter mais impossible à démontrer avec certitude. L'analyse associant de la façon la plus synthétique possible données archéogéographiques, historiques, archéologiques, phytosociologiques et pédologiques trouve ici ses limites.

[129] Royer JM., Didier B. In P. Beck (Dir.) 2017. La mémoire du sol 2. **Les habitas désertés des forêts du Haut Val Suzon et leur environnement.** Année 2017 Rapport. Service Régional de l'Archéologie. Dijon.

9. Dynamique spatiale, des espaces différenciés par l'histoire.

Ce qui est exposé ci-après peut-être conçu comme une réalité fort plausible mais qui reste dans le détail inatteignable. Il s'agit d'une reconstruction à partir des données disponibles, mises en forme par des schémas et des modèles, structurant les informations perçues et qui leur donnent du sens. Reconstruire signifie ici effectuer des tris, se focaliser sur certaines données plutôt que sur d'autres, les ordonner et les assembler selon diverses modalités (association, déduction, analogie) pour restituer un réel possible, ici la configuration passée d'un environnement rural et son évolution sur deux millénaires.

9.1. Le cadre morphologique et toponymique (fig. 125).

Figure 125. Le contexte : morphologie et toponymie (en bleu les paléochenaux et ocre les « Tasselots »).

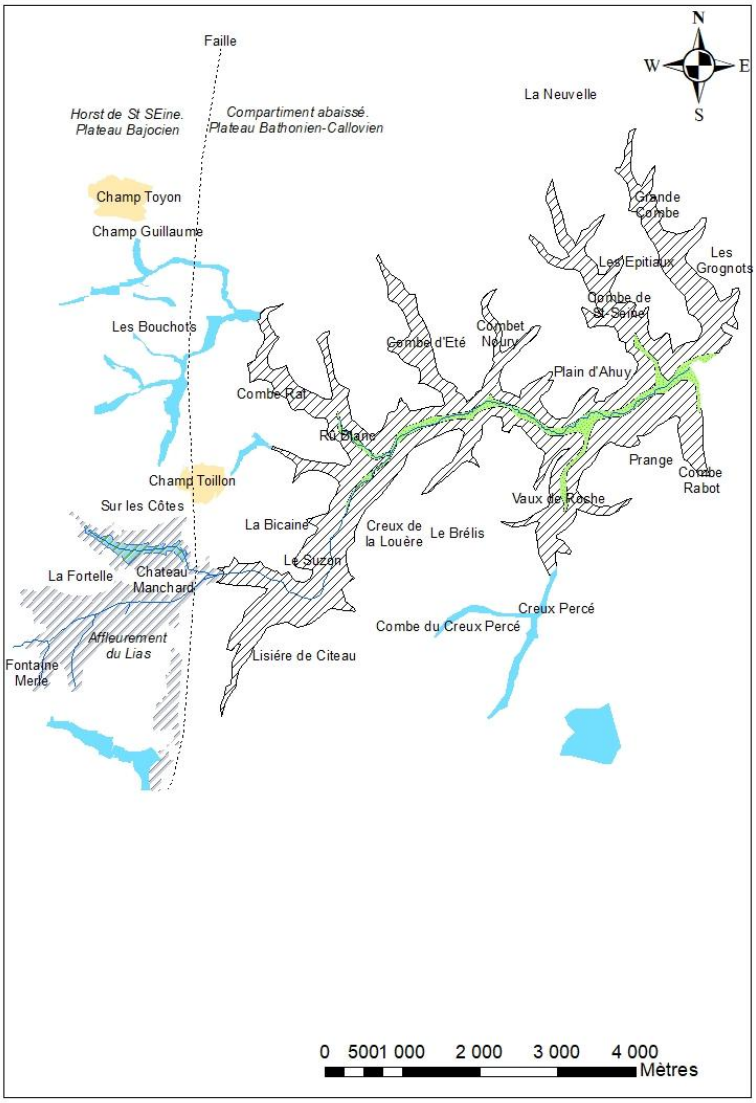

Le contexte est actif, c'est une variable explicative nécessaire mais non suffisante de la localisation des activités humaines et donc de la disposition des formations végétales sur le territoire et de la distribution géographique des habitats. La perception du milieu et de ses capacités à réaliser telles ou telles productions[130] à une époque donnée est tributaire des moyens nécessaires[131] disponibles pour les réaliser, et donc varie au cours des siècles. En outre, comme nous l'avons vu, l'explication de la présence d'un artéfact est polyfactorielle : par exemple la nature du sol ne peut rendre compte à elle seule de l'implantation d'un site.

Le modèle géomorphologique proposé est assez simple : un axe central constitué par un cours d'eau à la vallée encaissée avec ses combes adjacentes bordées fréquemment par des falaises et prolongées en amont sur le plateau par des paléochenaux, coupe le massif en son milieu dans le sens est-ouest, entaillant un plateau calcaire occupé majoritairement par des sols de type rendzine évoluant localement vers des sols bruns plus épais. A l'est, une faille de grande ampleur suit la voie V2 (ou l'inverse) et fait affleurer en amont de la vallée du Suzon les marnes et argiles du lias supérieur qui lui donnent naissance (tiretés de la figure 126). L'eau est rare sur le plateau, et les sources existantes correspondent, vers le sommet, au niveau des marnes à digonelles et à un niveau inférieur aux marnes à ostrea *acuminata*. Les sols du plateau demandent à être épierrés régulièrement[132] pour faciliter le travail de la terre lequel peut s'y faire sans grandes difficultés avec du matériel de type araire ou charrue sans roue, la taille de l'instrument dépendant de la force de traction. La forme du parcellaire sera fonction du type de matériel, allongé si la charrue est utilisée, plutôt carré si c'est l'araire. La forêt y a une place naturelle, de même que les pelouses sèches du mésobromion, les pâquis et les pâtis. La forêt est de type chênaie-charmaie et depuis le XXe siècle (la fin du charbonnage), chênaie-hêtraie ou hêtraie avec l'intrusion de quelques résineux.

L'échelle de temps étant pluriséculaire, les grands ensembles paysagers dont on peut espérer suivre les évolutions correspondent à la trilogie agraire. Les bois, dont les limites nous sont connues depuis 1678, et indépendamment de leur nature, restent ainsi la formation végétale la plus stable dans le paysage sur laquelle peut s'appuyer la cartographie des ensembles végétaux. Le fond cartographique est constitué par les limites des bois au cadastre napoléonien, car ces limites sont restées quasi-inchangées au cours des trois derniers siècles.

---

[130] Technique, économique, sociale, juridique. La compréhension de activité agricole ressort de l'analyse des systèmes complexes : Cf. Brossier J. ; Vissac B. ; Le Moigne JL. Ed. **Modélisation systémique et système agraire.** INRA. 1990.

[131] Quel qu'ils soient, techniques, sociaux, financier, en fait tout l'environnement humain et biophysique mobilisable.

[132] Comme le montre les nombreux meurgers encore présents (et plus pour longtemps) qui soulignent les limites des parcelles de 1815 sur Panges

9.2. Avant l'époque médiévale (fig. 126).

Figure 126. Schéma théorique de l'occupation antique des sols.

A grands traits on peut proposer ce scénario : trois grands axes structurent l'espace : les trois cheminements V1, V2, V3, auxquels s'ajoute à la margeV4, ont été reconnus comme antiques et pour V2 probablement préromain[133]. V2 est d'ailleurs encadré par des sites protohistoriques, la nécropole et l'éperon barré de Château Manchard, ainsi que par quelques tumuli arasés. Le site antique de « Sur la Côte » se trouve un peu à l'écart à l'ouest de V2, au niveau de l'actuel Bordes-Pillot. V3 venant du site antique des Sources de la Seine en direction de Dijon est, après le carrefour de Fromenteau, bordé au sud, à la ferme de Fontaine Merle, par un atelier de tuilier, (exploitant les marnes et argiles du Toarcien), et vers Panges par deux établissements antiques, les « Cerisières », et la « Lisière de Citeaux » en bordure de la clairière de Neuilly, cette dernière ayant fait l'objet d'un sondage. V1 est également bordé par des établissements antiques (dont la Villa ? de Champ Guillaume) et passe à coté de l'atelier antique de Fontaine Merle déjà signalé. Les axes de circulation principaux sont orientés nord-sud ou nord-ouest montrant des centres polarisateurs différents des époques suivantes. L'occupation du sol par un ager à la période antique est établie[134] depuis la partie

[133] Cf. Travaux de Mangin M., et Chassignet Ph. 2007 et 2008. **Les voies romaines en territoire Lingon : un état des lieux**. Master 1 et 2, Mondes Anciens et Médiévaux. UFR Sciences Humaines. Université de Bourgogne. Dijon.

[134] Maigrot JL. In Chouquer G. 2009. **L'organisation du sol à Saint Martin du Mont. Carte Archéologique de la Gaule. La Côte d'O**r. 21/1 Page 243 et suivantes.

ouest de Prairay jusqu'au sud de Fromenteau. Le plateau présente alors un aspect majoritairement ouvert dans un paysage d'habitat dispersé. Les établissements interprétés comme antiques sont toujours légèrement à l'écart des grands axes de circulation[135].
Au sud du Suzon, dans le bois actuel de Pasques, on observe aussi des groupes de levées dessinant un parcellaire de part et d'autre de la combe de Vaux de Roche. Celui situé en bois de Pranges a été reconnu comme étant protohistorique. Par contre rien de tel n'a été reconnu pour la partie ouest. On supposera que cette contrée actuellement boisée aurait pu être un ager, ce qui correspondrait à l'existence d'un site antique à l'« Issard Barodet ».
Les espaces boisés sont présents au nord du Suzon, l'ouest et le sud étant des espaces plus ouverts, traduisant ainsi une opposition entre le nord du Suzon moins occupé et le sud l'étant davantage. Mais localiser les bois et surtout leurs limites, reste un peu hypothétique, toutefois les bois semblent globalement moins développés que l'actuel. On peut proposer la présence d'une bande boisée plus ou moins large le long du plateau surplombant le Suzon, sur les pentes de ce dernier pour des raisons de topographie et dans la vallée en amont du Rû Blanc.

9.3. Epoque médiévale (fig. 127 et 128).

Figure 127. Les Ve-IXe siècles : extension probable des zones boisées.

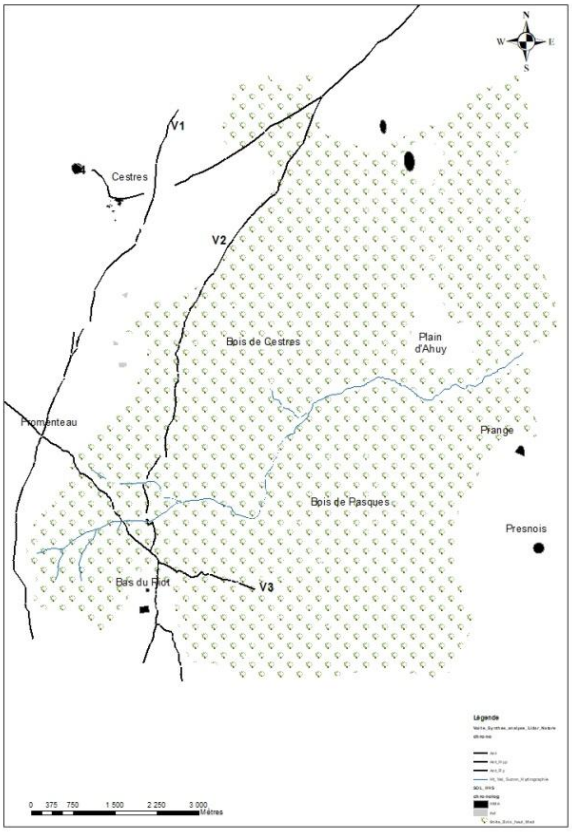

[135] En conformité avec les recommandations de Vitruve.

A l'Antiquité succède, graduellement et insensiblement une période mal documentée, d'extension forestière et d'abandon des habitats dispersés, au moins jusqu'à l'époque de l'installation de l'abbaye de Saint Seine vers le milieu du VIe siècle. Le contexte, selon la tradition[136], est alors réputé massivement forestier.

Au cours de la longue période qui court de la fin de la période carolingienne au XIVe siècle se met en place un système d'occupation des sols très différemment structuré mais s'hybridant avec le précédent et dont les traces sont bien présentes sur le premier cadastre et encore même aujourd'hui.
Pour les premiers temps, aux Xe-XIe siècles, ont été identifiés par prospection aérienne une motte castrale, le « Bas du Riot », par sondage, immédiatement à l'est de l'actuel Panges, les sites de « Buisson rond » (BR), « Bas du Fourneau » (ACF), « Château Hurpot » (CH) et, à défaut de vestiges archéologiques probants antérieurs au XIe siècle, par la mention de l'existence de Cestres vers 830[137] et de Presnois[138].

A partir du XIe siècle le bois recule devant la création de clairières culturales concomitamment avec une sorte de cristallisation des habitats aboutissant à la mise en place des villages et hameaux actuels. Les bois ayant pris une certaine importance, l'installation des habitats s'est accompagnée de défrichements, parfois en des lieux qui l'avait déjà été dans l'antiquité. La clairière de Bordes-Pillot en offre un bel exemple, à travers la conservation de la forme initiale. Ultérieurement la limite forestière a pu varier, à la marge, au gré des fluctuations démographiques.

La réalité de la présence des villages et hameaux actuels est établie à partir d'une première mention dans les textes, mais il n'est pas exclu que ceux-ci puissent être antérieurs à la mention.
C'est très probablement autour des XIe-XIIe siècles que se met en place à l'échelle du finage une voirie rayonnante s'accompagnant de la construction plus ou moins planifiée du parcellaire (clairières des Bordes-Pillot, Panges et Pasques). En même temps l'orientation des grandes voies de communication change traduisant un changement de polarité. Dorénavant, c'est l'axe est-ouest qui est dominant et particulièrement le tracé Dijon-Troyes par Châtillon. Val-Suzon devient alors un relai important sur cet itinéraire, tout comme l'abbaye de Saint-Seine.

---

[136] Cf. Gounand P. 2009. Saint Martin du Mont. Archives Départementales de la Côte d'Or. Les écrits hagiographiques parlent de l'installation de Saint Seine en un lieu cerné de bois.
[137] Abbé Chaume M.1931. Les Origines du Duché de Bourgogne. Seconde Partie, Géographie Historique. Page 936 et suivantes. Dijon
[138] Attestée au VIe siècle comme relevant de Saint Bénigne. La tradition veut que ce saint soit venu s'y réfugier en 178.

Figure 128. L'apport médiéval postérieur au IXe siècle

La carte montre les chemins rayonnants dont les dessertes des sites désertés. Les zones de battance, d'avancée et de recul de l'ager sont en ocre. Les clairières sont en vert. La planification médiévale apparaît dans la clairière de Bordes-Pillot en traits bruns

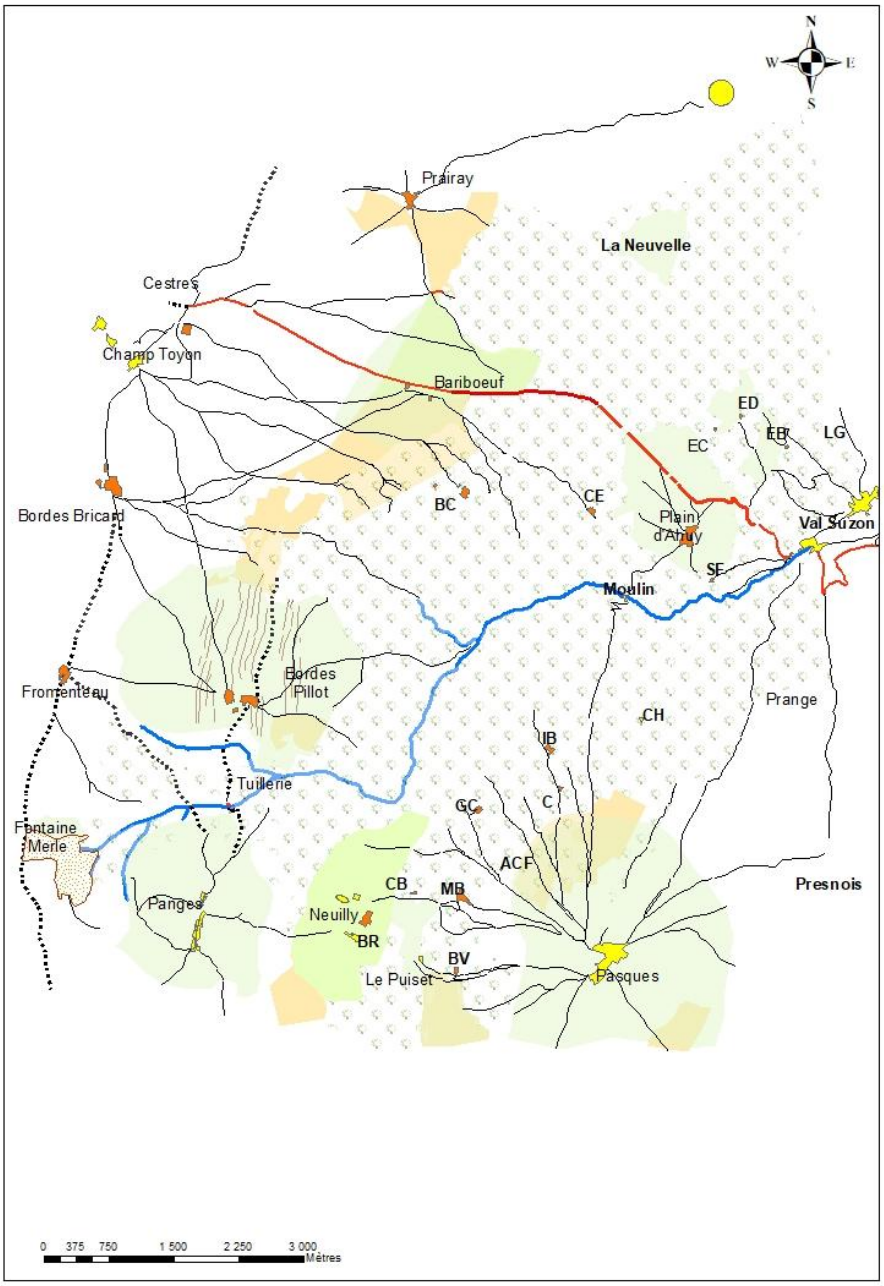

C'est à la fin de la période médiévale lors d'une croissance de l'ager générée par une forte pression démographique, dans un contexte d'expansion de l'économie lainière, que l'on voit s'installer aux marges extrêmes des finages, dans la seconde moitié du XIVe siècle, des sites voués à l'élevage ovin. Ceux-ci installés aux limites de ce qui peut-être mis en valeur, seront abandonnés au début du siècle suivant. Ils n'ont aucune relations topologiques[139] avec les autres artefacts ni avec les ouvertures forestières existantes. Après la désertion, les chemins

[139] Au sens de l'étude des relations de position dans l'espace.

qui n'ont pas été réaffectés à d'autres usages tombent peu à peu en déshérence. Ces sites s'inscrivent ainsi parfaitement dans la succession des mouvements de flux et reflux forestiers, au gré des fluctuations de la pression démographique, qui affecteront ces finages jusqu'au minimum forestier et maximum démographique rural de la moitié du XIXe siècle.
Ces installations qui relèvent d'une échelle de décision supérieure s'effectuent localement selon deux modalités différentes liées aux appartenances juridico-économique. Celà se traduit au niveau du bassin versant du Haut Val-Suzon par une densité d'habitats plus forte au sud du Suzon qu'au nord. Et ceci même si d'un point de vue « naturaliste » le massif rassemblant les bois de St-Seine, Cestres, de la Bicaine, Panges et Pasques peut être considéré comme une unité biogéographique coupée en son milieu par la vallée du Suzon.

9.4. Epoque moderne et subactuelle (fig. 129).

Figure 129. Les derniers aménagements, XVI-XIXe siècles.
(Les zones historiques des saltus mouvants sont en jaune, les tracés routiers récents sont en rouge, le muret de bordure actuellement visible est en vert)

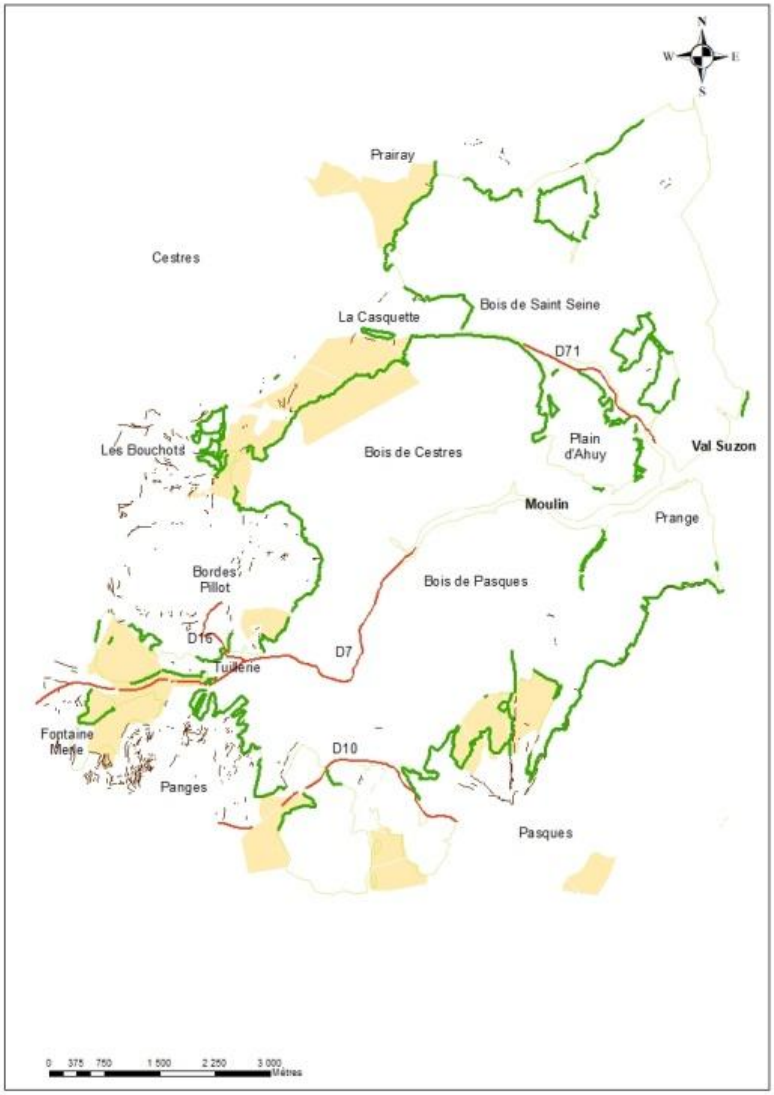

9.4.1. Construction d'un muret d'entourage du bois.

Une fois désertés, les habitats laissent la place au bois et, à un moment au cours de la période comprise entre la désertion des habitats et les premiers plans géométriques se met en place un muret comportant des entrées aménagées. Il a été construit antérieurement à 1678 (date du premier document cartographique exploitable) et postérieurement à l'abandon des sites désertés. Le temps de construction du muret qui n'a pas excédé une génération[140]prend en compte les évolutions : les chemins sans autre fonction que de desservir un habitat déserté seront barrés par ce dernier, les chemins pénétrant dans le bois par des entrées aménagées seront réputés contemporains de l'édification du mur et ceux qui l'enjambe sont postérieurs.

9.4.2. Installation d'une rente (fig. 130 et 131).

A l'ouest, à la limite de la fenêtre d'étude, s'installe Fontaine Merle, aux confins de trois finages là où passe la grande faille est du horst de St-Seine à l'origine du Suzon. Très proche de la ferme, existait dans l'antiquité un atelier de tuilier[141] utilisant les argiles toarciennes (Lias) affleurant ici grâce à la faille est du horst (fig. 31). Cependant, le site antique et Fontaine Merle n'ont aucune relation. Cette argile sera également utilisée par une tuilerie (Cf. Infra) ainsi qu'au XIVe siècle, par un potier installé à St Seine, fournisseur de l'habitat déserté des Bois de Cestres.
Fontaine Merle est probablement contemporaine de la création au XVIe siècle des fermes de Champcourt sur Saint-Martin. Fontaine Merle est évoquée en 1615 à l'occasion d'une déclaration de terre[142], mais sans autre précision. La voie antique V1 étant pérennisée, le site a probablement été choisi pour sa proximité avec cet important axe de communication, car Fontaine Merle est éloigné de tout, un peu au barycentre des trois villages circumvoisins de Panges, Trouhaut, Blaisy Haut et son finage ressort de Panges et Trouhaut. Le site de Fontaine Merle était, certainement, au moment de sa création, en grande partie reboisé[143]

---

[140] Schwartz Dominique [dominique.schwartz@live-cnrs.unistra.fr]. Communication personnelle.
« Sur la colline du Bickenberg, j'ai procédé à une modélisation du temps nécessaire à l'érection de ces structures en prenant en compte tout un tas de facteurs : le volume total (50000 m3 de mémoire), la quantité de pierres transportée dans une hotte, le nombre de hottes/heure, le temps de travail journalier (5h) et annuel (5 mois), la taille d'une communauté paysanne (100 personnes). J'arrive à des durées de l'ordre de quelques années. J'ai d'ailleurs amené sur place un collègue belge spécialiste des paléosols et structures agraires anciennes, Roger Langohr. Nous ne nous sommes pas concertés, mais il est arrivé aux mêmes conclusions que moi en ce qui concerne la rapidité de l'érection des murgers, sur la base de la morphologie de la chose »
La construction est peut-être aussi à mettre en relation avec l'ordonnance de 1669 de Colbert « sur le fait des Eaux et Forêts ».
[141] Site 214770002. Service Régional de l'Archéologie. Direction Régionale de l'Archéologie. Dijon.
[142] Archives Départementales de la Côte d'Or (ADCO). C 2871. « Item environ deux journaulx de terre en Posigny dict en Fontaine Mialle tenant d'un bout à ladicte fontaine d'aultre au boys dudit seigneur de Trouhault ». (Communication Beck P).
[143] Les espaces boisés actuels, même ceux les plus anciens ont été à un moment où à un autre utilisés. Dupouey JL., Dambrine E. 2004. (Coordinateurs scientifiques). **Variation de la biodiversité forestière résultant des**

depuis la fin de l'antiquité, comme le sous-entend la configuration parcellaire du cadastre napoléonien. Il s'agit sans nul doute d'une reconquête sur la forêt. Depuis l'installation de la rente, la dynamique de réduction des zones boisées alentours s'est poursuivie et du massif des sources du Suzon ne restent plus actuellement que deux petits bois en « Dos d'Âne » et « Préjouard ». Le reste, « Combe Jeanseine » et « La Rente » (fig. 130 et 131), ont disparu en dernier au XIXe siècle.

Figure 130. Traces du Bois de la Rente (Geoportail).
Des haies résiduelles soulignent encore l'emprise du bois défriché.

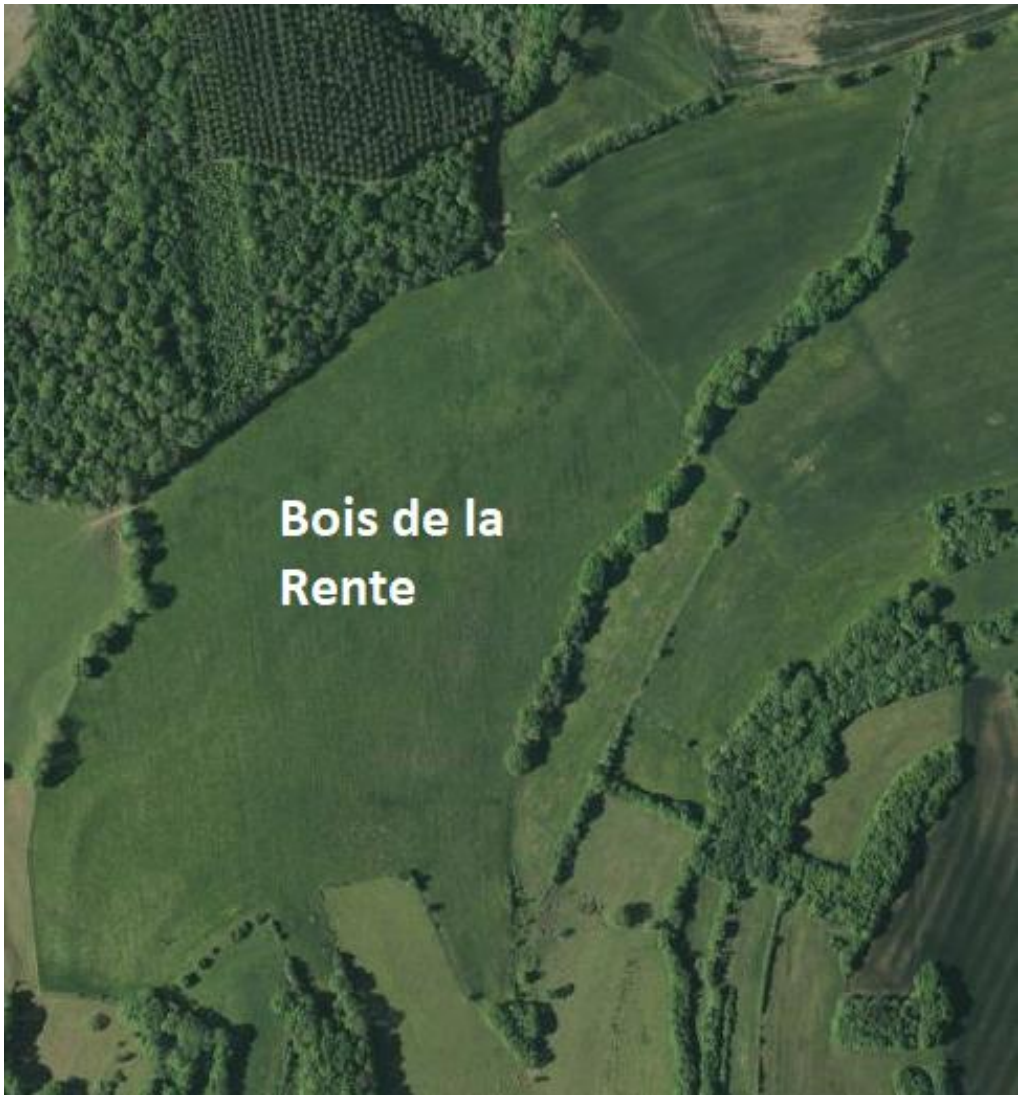

pratiques agricoles passées : importance spatiale et mécanisme de maintien. Programme GIP-ECOFOR « Biodiversité et gestion forestière ». INRA. « En conclusion, il faut maintenant intégrer dans nos concepts l'idée que les grandes zones forestières non perturbées constituent, même dans les grandes forêts domaniales des exceptions et que l'inverse est la règle ».
La mémoire des forêts, Acte du **Colloque Forêt, Archéologie et Environnement**. Campus de l'Office National des Forêts, à Velaine-en-Haye. **14-16 décembre 2004**. Office National des Forêts ; Direction Régionale des Affaires Culturelles ; Institut National de la Recherche Agronomique éditeur.

On peut imaginer qu'à l'époque médiévale, les bois de la « Fortelle » et de « Dos d'Âne » étaient continus, fermant ainsi vers l'ouest la clairière culturale de Panges (fig. 132). Le défrichement de La Rente constitue le dernier grand acte à forte empreinte territoriale s'insérant bien dans la dynamique séculaire des surfaces boisées. On rappellera pour cette époque l'absence de voie de communication est-ouest (fig. 48).

Figure 131. Evocation hypothétique de l'existence à l'époque médiévale, d'un massif boisé continu, avant l'installation de Fontaine Merle entre les clairières de Panges, Fromenteau et Bordes Pillot.

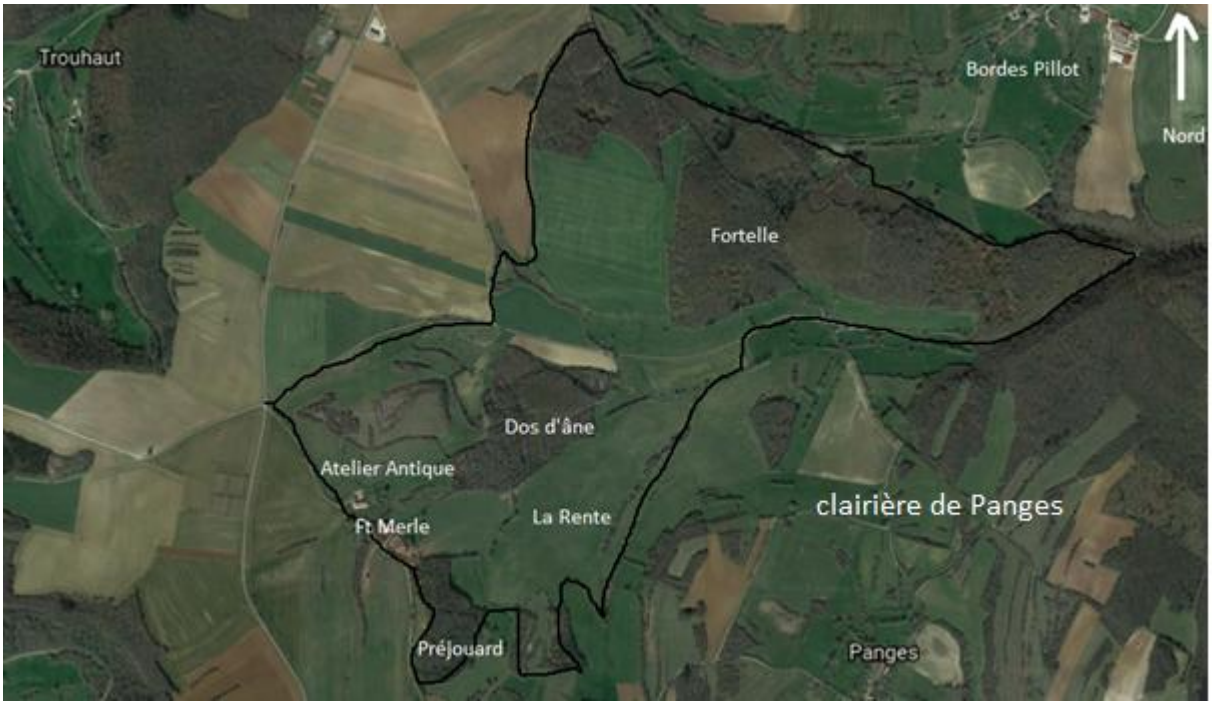

9.4.3. La tuilerie de Panges (fig. 132).

La présence d'une tuilerie qui semble n'avoir eu qu'une durée de vie assez courte, peut-être un peu plus de deux siècles au maximum, du XVIIe siècle au début du XIXe siècle, est attestée en 1634[144] puis par le premier cadastre et ses possessions sont énumérées dans un inventaire de la fin du XVIIIe siècle[145]. Le cadastre napoléonien signale l'existence d'un bâtiment comme étant la tuilerie. Quoiqu'il en soit, rien n'est actuellement décelable au sol, ni sur les images LIDAR. Par ailleurs lors de l'installation de la Tuilerie, le système actuel de circulation est-ouest en amont du Rû Blanc n'avait pas été encore mis en place et le site se raccordait au tracé V2 encore actif. Toutefois cet établissement n'a eu aucune influence sur la structuration du territoire.

[144] Archives Départementales de la Cote d'Or. C 4816 – Procès verbal de la visite des feux du bailliage de la Montagne – 1634

[145] Archives Départementales de la Cote d'Or. E dépôt 476.

. Figure 132. Le cadre des sources du Suzon, la Tuilerie et Fontaine Merle au cadastre napoléonien et sur la carte BRGM au 1:50000[e146].

Affleurement des argiles Toarcienne le long de la faille est du horst inverse de Saint Seine.

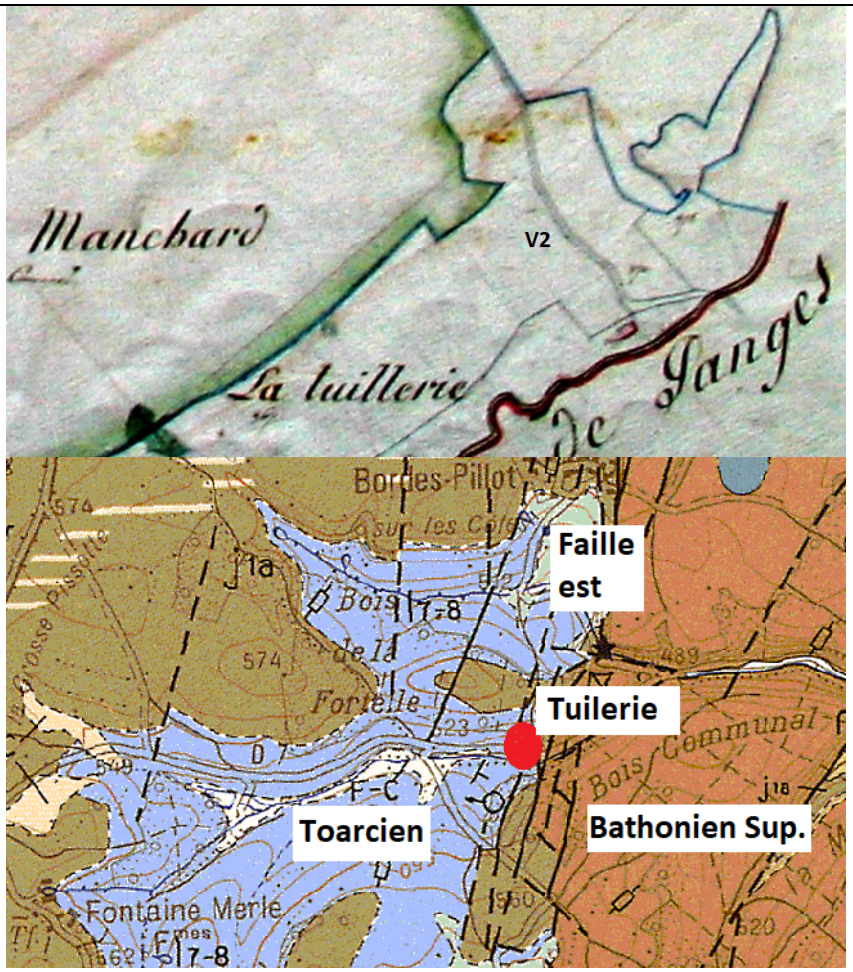

9.4.5. **Transformation ponctuelle de la Voirie (fig. 43 et 48).**

Du XVIIe au XIXe siècle la voirie à peu changé. Seule la modification, peu importante, dans le tracé de la route de Paris entre Val-Suzon et Cestres (fig. 8), ce qui ne constitue pas un changement important, est à noter[147]. Le tracé par le Plain d'Ahuy est abandonné au profit de la combe de Saint-Seine. Si le tracé bouge, par contre à une échelle plus petite, l'itinéraire reste le même, Dijon-Troyes-Paris par Val-Suzon et Saint-Seine. L'architecture générale des communications reste inchangée.

Enfin, depuis Val-Suzon vers l'ouest, suivant le cours du Suzon, au niveau de la confluence avec le Rû Blanc, une voie plus directe s'ouvre en direction de Sombernon et du Haut Auxois

[146] Rat P. 1986. Bourgogne Morvan. Guides Géologiques Régionaux. Masson. Il s'agit du horst inverse de Saint Seine ou le compartiment élevé mais érodé laisse affleurer les terrains toarciens (page 57).

[147] L'abbé de Saint Seine réclamera une indemnisation au motif que le nouveau tracé traverse les bois de l'abbaye.

par la création de la RD 7. La vallée du Haut Val Suzon n'est pas empruntée avant la première moitié du XIXe siècle car trop étroite et inondable, par un Suzon pouvant avoir ponctuellement un débit torrentiel (fig. 46). L'actuelle route départementale 7 n'existe pas antérieurement au XIXe siècle. Les liaisons Est-Ouest se font alors par la combe du Rû Blanc en direction de Bordes-Pillot ou Bordes-Bricard[148]. L'ouverture à la circulation dans le sens est-ouest de la partie amont du Suzon, a entrainé la déshérence de l'ancien tracé nord-sud reliant directement Panges à Bordes Pillot tracé qui était très probablement protohistorique (tracé V2).

En se coulant dans la dynamique territoriale déjà en place, la période contemporaine n'apporte qu'à la marge des modifications dans la structure de l'espace du Haut Val Suzon. La construction à la fin du XIXe siècle, d'une voie pour le « tacot »[149] venant de Dijon, suit parfaitement la topographie existante, doublant ainsi des cheminements anciens ; le Val Suzon, puis la Combe Rat avant de déboucher sur le plateau en direction de Bordes-Bricard (fig. 133).

Figure 133. Un ouvrage d'art : le débouché de la combe d'Eté.
Importance des travaux pour permettre une régularité dans les pentes.

[148] Des personnes très âgées de Bordes Pillot m'on rapporté que le chemin menant au Val Suzon par le Rû Blanc connu sous le nom de Chemin du Moulin était utilisé « avant 14 » pour mener les grains des récoltes à moudre au moulin (Supra. L'espace polarisé).

[149] De 1903 à 1934 pour les voyageurs de Dijon à St Seine.

10. **Conclusion**

Deux questions sont à l'origine de cet essai archéogéographique :

D'une part identifier les empreintes du passé dans le territoire, et savoir si celles-ci ont elles encore une influence quelconque dans l'aménagement du territoire actuel. Il ne s'agit pas d'évoquer un héritage passif où se superposent comme dans un mille feuilles des couches temporelles, mais d'un processus d'hybridation dans la longue durée entre un milieu édaphique et des formes de toutes époques. « Comprendre le rôle de la mémoire et de l'héritage dans l'actuel. C'est l'objet de l'étude archéogéographique »[150]

Et d'autre part au sein de la longue durée comment les habitats désertés de le fin du moyen âge s'insérèrent ils dans la dynamique de peuplement du bassin versant. Représentaient-ils un moment sans lendemain ?

Actuellement, la période post-remembrement voit en plaine les traces archéologiques disparaitre peu à peu pour cause d'inadéquation entre la machine et les formes agraires (fig. 19). Les haies sont supprimées avec l'agrandissement parcellaire et les labours profonds détruisent les chemins anciens. Bref le machinisme agricole paraît transformer radicalement le territoire. Toutefois, ce n'est pas aussi total que cela semblerait l'être car les grandes orientations parcellaires, les formes issues des dynamiques territoriales antérieures continuent de définir un cadre d'action dans les aménagements ruraux et continuent de jouer un rôle morphogénétique[151]. Les clairières habitées en sont un exemple. Lors des remembrements on a évité au maximum de créer de nouveaux cheminements, ce qui a abouti à pérenniser des anciens même si certains tronçons s'effacent. Le moteur de l'évolution du territoire rural reste l'activité agricole. Ses effets sont directement dus à ses capacités technico-économiques à réaliser des projets. Actuellement ses capacités ont été démultipliées par la motorisation-mécanisation des exploitations. Mais on s'aperçoit que les transformations se réalisent au sein d'ensemble englobant métastable. Deux échelles de temps coexistent alors. Comme l'a montré Braudel, la longue durée est à l'origine de cadres au sein desquels s'effectuent des changements plus rapides. L'exemple nous en est fourni par la géographie du plateau sur Saint Martin-du-Mont (fig. 134).

---

[150] Lavigne C. 2011. **L'archeogéographie une expertise au service des politiques publiques d'aménagement. L'exemple de la commune de Bègles (Gironde)**. Les Nouvelles de l'Archéologie. 125. Pages 47-54. https://doi.org/10.4000/nda.1583

[151] Morphogène. « Eléments géographiques exerçant une influence persistante sur les formes au-delà de leur époque de création et de fonctionnement. Ils organisent régulent et assure la transmission des réseaux ». Robert 2011.

Figure 134. Quadrillage conservé sur le plateau de Saint Martin (Cf. Figure 57).
Un milieu probablement cultivé depuis deux millénaires. Au sein des ensembles définis par les mailles la plupart des formes arborées ont disparu.

L'autre leçon porte sur les choix échelles de temps et d'espace. Dans le cas du bassin-versant, des échelles d'espace allant du 1 : 25000e, au 1 : 10000e montrent que ce sont les plus pratiques pour identifier les éléments morphogénétiques qui structurent le territoire, une sorte de maillage métastable. A une échelle plus grande, celle du cadastre, les transformations intra mailles relèvent d'une autre temporalité, en général plus courte, jusqu'à descendre à la parcelle ou l'assolement constitue le dernier niveau de découpage temporel.
En ce qui concerne les habitats désertés du bas moyen âge, il faut constater qu'ils n'ont que très peu impacté leur environnement, légèrement les sols avec un enrichissement en phosphore, mais assez peu. Ils n'ont pas construit de clairière pérenne et n'ont aucune relation avec les chaumots actuels, même si on peut penser qu'à la période d'installation les ouvertures intra forestières existaient. Ils se sont installés sur des marges éloignées en des lieux difficiles et constituent une extension maximale de l'ager. L'hypothèse qui voit dans ces habitats des centres d'élevage ovins intermittents, est compatible avec un milieu ingrat difficilement cultivable ou alors au prix d'efforts très importants. Les traces de parcellaires observées au LIDAR ne sont ni corrélées aux chaumots ni aux habitats et renvoie à une autre temporalité. Leur forme pour la plupart d'entre eux évoque des enclos et non des parcellaires de culture sauf pour quelques uns au lieu-dit « La Charme au Maire » un peu au nord de Bois Baillot.

Table des figures.

Tableau 1. Emprise cadastrale de la zone d'étude.	5
Figure 1. La fenêtre d'étude.	6
Figure 2 : Etroitesse du seuil de Bourgogne entre Panges et Trouhaut au lieu dit « Les cinq vents ».	6
Figure 3. La limite Est : Vue de l'ancien « Grand chemin de Val Suzon Bas à Francheville » en 2015 et croix commémorative de 1903.	7
Figure 4. Le chemin de « Combe Rabot ».	7
Figure 5. La limite Nord au dessus de Prairay et le chemin de fond de combe de la « Combe au Diable ».	8
Figure 6. Le chemin faisant limite au sud.	9
Figure 7. Position de la fenêtre d'étude par rapport au territoire de la terre de Saint Seine, de la Rente de Neuilly et du Marquisat de Lantenay (Les limites cadastrales des communes de la fenêtre d'étude sont en noir).	10
Figure 8. L'ancien tracé de la route de Paris par le Plain d'Ahuy.	13
Figure 9. Tracé et modelé : exemple de chemin tombé en déshérence, le chemin de « la Messe » de Froideville à Bordes-Pillot.	14
Tableau 2. Liste des documents ponctuels consultés (Archives Départementales de la Côte d'Or ; ADCO)	17
Figure 10. La clairière de Pasques ouverte vers l'est en 1730 (Coll. particulière. ADCO).	18
Figure 11. Carte compilée des cheminements.	20
Tableau 3. Descriptif des champs de la couche thématique « Voirie »	21
Figure 12. Exemple de valeurs.	22
Figure 13. Etat actuel des tronçons constitutifs (Un seul Champ, Champ 3) du tracé de Fromenteau à Pasques.	22
Figure 14. Les 8254 parcelles du cadastre napoléonien.	24
Figure 15. La carte parcellaire avec les limites de sections cadastrales et communales.	25
Figure 16. Cartographie de l'occupation des sols (1812-15) selon les définitions du cadastre sur fond Mission IGN de 2002.	26
Tableau 4. Statistique (SIG) de la couche thématique « nature ».	27
Figure 17. Carte compilée des formes linéaires.	29
Figure 18. Exemple de levée pierreuse (M) derrière Neuilly et image LIDAR correspondante.	30
Figure 19. Un milieu en évolution rapide : traces de meurgers à l'est de Panges, sur un territoire en cours de regroupement parcellaire (2017).	30
Figure 20. Extrait du cadastre napoléonien de Panges et meurgers actuels (en vert sur la figure et en sursis sur le terrain).	31
Figure 21. Requête portant sur la valeur « MB » (221 relevés, 5977 mètres) faisant ressortir les 1es murets délimitant les espaces forestiers.	31
Figure 22. Le muret bordant le Bois de Panges (Image LIDAR) et vue actuelle de ce muret.	32
Figure 23. Carte de la distribution dans le haut Val Suzon des formes surfaciques relevées.	33

Figure 24. Creux régulier avec levées sur «Baribœuf» au sud des Bordes Pillot.	34
Figure 25. Formes bouleversées (ancienne lavière) à l'entrée du bois de Pasques le long du chemin du moulin du Val Courbe, dans une ancienne parcelle bordée de murets.	35
Figure 26. Localisation des places à feux, les charbonnières « Ch ».	35
Figure 27. Une charbonnière récente (2017) en bois de Moloy.	36
Figure 28. Four à Chaux en Bois de Pasques vers la «Lisière de Cîteaux».	37
Figure 29. Forme tumulaire isolée en Bois des Bouchots sur Saint-Martin-du-Mont	37
Figure 30. Alignement de tas de pierre de formes tumulaires et parcellaires en Bois de Pranges (Prenois) et vue de l'un d'entre eux.	38
Figure 31. Contexte général géomorphologique (Rat. P. Dir.) 1986. Bourgogne Morvan. Guides Géologiques Régionaux. Masson Ed. Page 57)	39
Figure 32. Les Unités Cartographiques de Sol (UCS).	39
Figure 33. Sol en bois de Cestres (rendzine forestière. UC 42 ; Type Rendisols).	40
Figure 34. Sol superficiel sous pelouse sèche. (UC 42 Type Rendzine Rendo/Rendisol).	41
Figure 35. Sol en plaine vers Cestres (UC66). Sol superficiel, petite terre de type Rendosols avec poche d'argile de décalcification.	42
Figure 36. Allure des pentes liasiques (Calcisols argileux) sous Bordes Pillot. Décrochement caractéristique des sols sur substrats marneux et argileux. Traces de la limite d'anciennes parcelles.	42
Figure 37. Un taillis sur « Mauvais fond».	43
Figure 38. Source correspondant au niveau des marnes à Ostrea dans la pente du Val Suzon sur Pasques.	44
Figure 39. Le puits Gaillard après sa fouille en bois de Cestres	45
Figure 40. Le « puits » près des Grands Charmeaux	45
Figure 41. Une mare près des Cermandets.	46
Figure 42. Position de la Mare des Grands Charmeaux	47
Figure 43. Les liaisons entre habitats au cadastre napoléonien.	49
Figure 44. Graphe du système de communication à l'échelle du Bassin du Haut Val Suzon à l'époque moderne (Les distances entre deux sommets sont en mètres).	50
Figure 45. Centralité de la vallée du Suzon.	51
Figure 46. Le Suzon en amont du Rû Blanc lors des hivers 2016 et 2017.	51
Figure 47. Passage du Suzon par le gué 2 en amont du Rû Blanc.	52
Figure 48. Le nouveau tracé par le Suzon (En rouge) avec la carte IGN 1 : 20 000 de 1948 de l'ancien chemin direct et photographie de l'état actuel de ce chemin.	53
Figure 49. Relevé de la structure rayonnante au départ des communes actuelles.	54
Figure 50.Voirie rayonnante, habitats médiévaux et créations modernes avec la date de la première mention.	55
Figure 51. Une polarité disparue, le Moulin du Val Courbe vers 1900 et en 2012.	56
Figure 52. Les liaisons anciennes directes avec le Moulin du Val Courbe et graphe de l'espace polarisé avec une zone tampon de 4000m = 1heure de marche.	57
Figure 53. L'ancien tracé direct Bordes Bricard-Moulin du Val Suzon.	58
Figure 54. Les deux dessertes directes depuis Pasques et Le Puiset au Moulin.	59
Figure 55. Arrivée des deux chemins venant de Pasques et du Puiset.	60
Figure 56. Apparition d'une nouvelle polarité	61
Figure 57. Relevé des traces d'un quadrillage orthonormé sur Saint Martin du Mont.	62
Figure 58. Haie arborée et traces parcellaires (1813) soulignant V1 quittant le tracé de l'actuelle D16, un peu avant Bordes Bricard, en direction du nord.	63

Figure 59. Création de formes triangulaires dues à la surimposition du réseau viaire rayonnant et d'axes antérieurs orthonormés (Selon le tableau d'assemblage du Cadastre Napoléonien).	64
Figure 60. Relevé des formes parcellaires planifiées. Projections des tracés lanièrées sur la photographie aérienne de 2002 et le parcellaire napoléonien.	65
Figure 61. Un corridor fluvio-parcellaire sur le finage de Bordes Bricard en 2018 et le parcellaire correspondant en 1813.	67
Figure 62. Le Tasselot de « Champ Toillon » à Bordes Pillot avec le parcellaire correspondant de 1813.	68
Figure 63. La vallée du ruisseau de Borde Pillot.	69
Figure 64. La chaine parcellaire du plateau à la vallée au cadastre napoléonien de Saint Martin du Mont (Section M2).	69
Figure 65. Position relative des clairières et du Saltus mouvant dans le haut Val Suzon.	70
Figure 66. Le finage probable de Fontaine Merle sur la mission IGN 2002.	71
Figure 67. Parcellaire napoléonien projeté sur la mission IGN 1953.	72
Figure 68. Le nord-est de la clairière des Bordes Pillot.	72
Figure 69. La zone 2 de la figure 69 depuis le chemin des Bordes Pillot à la Casquette en direction du Nord-Est .	73
Figure 70. Pancarte située un peu en dessous de la clairière de « Neuvelle » évoquant un possible habitat.	74
Figure 71. Vue de l'établissement antique du Plain d'Ahuy (R. Goguet)	75
Figure 72. La Source aux Fées (2018).	75
Figure 73. Les grands parcellaires des Espitiaux Dessus. Habitat déserté.	76
Figure 74. Les grands parcellaires du Plain d'Ahuy. Toujours actif.	76
Figure 75. Evocation des marges.	77
Figure 76. Modèle d'évolution du sol et du couvert végétal sur substrat calcaire.	78
Figure 77. Vieilles friches ou pâtis ou terres incultes donnant sur le bois aux confins sud du finage de Pasques et remis en culture dans les années 80.	80
Figure 78. Les parties encore en élévation du muret en 2019.	81
Figure 79. Les entrées actuelles dans les bois de Cestres et de Pasques et les sites désertés (Les entrées principales sont notées « E »).	82
Figure 80. La desserte de la Combe Rat depuis Bordes Bricard au cadastre napoléonien.	83
Figure 81. La chicane d'entrée en Bois de Cestres (E7) et plan cadastral correspondant de 1813.	84
Figure 82. L'entrée du chemin des vaches en bois de Cestres.	84
Figure 83. L'entrée E11.	85
Figure 84. L'accès aménagé au Bois de Cestres depuis la source du Rû Blanc.	86
Figure 85. L'entrée en E1 du chemin de « Chamba » (1678) ou de la « rente de Neuilly » (1812) sur l'image LIDAR et sur fond cadastral de 1812.	87
Figure 86. Trace de place de repos d'un grand ongulé dans un chaumots moyennement stable en en bois de Pasques. Sol de type calcisol sur placage limoneux.	88
Figure 87. Chaumots en voie de fermeture très lente sur la corniche surplombant « Vaux de Roche ».	89
Figure 88. Un chaumots probablement « naturel » (primaire) sur sol squelettique au-dessus de la vallée du Suzon, difficile d'accès et seulement par un chemin de randonnée récent.	89

Figure 89. Réglementation de la vaine pâture en bois de Pasques en 1859.	90
Figure 90. Un chaumot au « Brelis » en un lieu désigné en 1835 comme le « Champ des Plaintets actuellement en bois ».	90
Figure 91. Ouverture relictuelle après le reboisement de la zone des Perussot anciennement cultivée. (Pasques).	91
Figure 92. Le parcellaire des « Terres-Friches » au cadastre de 1813 surimposé à la photo aérienne 2002.	92
Tableau 5. Les zones ouvertes en 1940 et 2002	92
Figure 93: Les 4 groupes de Chaumot en 1940 dans le haut Val Suzon.	93
Figure 94. Selon les missions aériennes 1940 et 2002 IGN, desserte des Chaumots nord avec la zone de battance du saltus.	95
Figure 95. Chaumots en bordure du bois de Cestres (groupe 1) en 1940 et 2002 (échelle identique).	96
Figure 96. La contrée du « Brelis » en 1953 et 2002. Echelle identique	96
Figure 97. Selon les missions aériennes 1940 et 2002 IGN : Les dessertes au sud du Suzon. (Même légende que les figures précédentes).	97
Figure 98. Une murée vers le Saut à la Carpe.	99
Figure 99. De part et d'autre de Vaux de Roche, relevé des levées et murets en Bois de Pasques et Pranges (Prenois).	100
Figure 100. Sites désertés, murets et levées et voirie générale sous forêt en bois de Pasques.	101
Figure 101. La contrée du « Saut à la Carpe » à l'ouest de Château Hurpot en 1953 et 2002 et image LIDAR avec les murées relevées. (Géoportail IGN).	102
Figure 102. Sites désertés et murets, levées et voirie générale sous forêt vers Champs Bas.	103
Figure 103. Destruction d'une haie sur meurger de bordure en « La Mare au Bassin » à l'est de Bordes-Pillot	104
Figure 104. Les dessertes des sites désertés.	106
Figure 105. Proposition de restitution des dessertes nord de BC et CE depuis Cestres et Froideville au XIVe siècle avec la situation post-abandon.	107
Figure 106. Les dessertes Sud à la fin du Moyen Âge : Distribution régulière en auréole des habitats (même légende que la figure précédente).	108
Figure 107. La desserte et le site de « Château Hurpot ».	109
Figure 108. La desserte des Grands Charmeaux.	110
Figure 109. Entre Pasques et Panges : Desserte ouest de Buisson Rond 1 et 2, Neuilly, « Bas des vignes » (BV), « Champ Bas » (CB) et le Puiset avec en superposition la carte de l'atlas de Citeaux. (1680-1730).	111
Figure 110. Extrait de l'atlas de Cîteaux (1647-1747) positionnant l'ancienne et la nouvelle rente de Neuilly le long du chemin disparu.	113
Figure 111. La clairière de Neuilly en 2015.	113
Figure 112. Abondance de Vinca *minor* en Buisson rond. .	114
Figure 113. Un anthroposol en Buisson Rond.	115
Figure 114. Les sites au nord de Val Suzon.	116
Tableau 6. Situation résumée des sites post-antiques désertés.	117
Figure 115. La contrée de « En Meuleroy-Les Bouchots » en 1940 selon les missions IGN	118
Figure 116. Parcelle 307. Les ruines en« Champs Canoliers », briquettes de construction	119
Figure 117. Les ruines « En Champs Canoliers ».	119

Figure 118. Deux aires potentiellement non attribuées : « Champs Canoliers » et « Meuleroy »	121
Figure 119. Position respective des chaumots (2002) et relevé des murées-levées en Bois de Pasques	122
Figure 120. Sites anté-médiévaux de l'Issard Barodet, des Herbues, et levées-murées en Bois de Pasques et Pranges.	123
Figure 121. Levée pierreuse régulière vestige de muret vers les Plaintiers.	123
Figure 122. Desserte des Habitats désertés et des Chaumots. Rive sud.	124
Figure 123. Desserte des Habitats désertés et des Chaumots. Rive nord.	125
Figure 124. Schéma théorique de l'allure des dessertes depuis le village, des chaumots, des sites désertés, habitats et autres lieux.	126
Figure 125. Le contexte : morphologie et toponymie.	127
Figure 126. Schéma théorique de l'occupation antique des sols.	129
Figure 127. Les V-IXe siècles : extension probable des zones boisées.	130
Figure 128. L'apport médiéval postérieur au IXe siècle.	132
Figure 129. Les derniers aménagements, XVI-XIXe siècles.	133
Figure 130. Trace du Bois de la Rente (Geoportail).	135
Figure 131. Evocation hypothétique de la possible existence à l'époque médiévale, d'un massif boisé, avant l'installation de Fontaine Merle entre les clairières de Panges, Fromenteau et Bordes Pillot.	136
Figure 132. Le cadre des sources du Suzon, la Tuilerie et Fontaine Merle au cadastre napoléonien et sur la carte BRGM 1:50000e.	137
Figure 133. Un ouvrage d'art : le débouché de la combe d'Eté.	138
Figure 134. Quadrillage conservé sur le plateau de Saint Martin.	140